

Bastia

CITÀ DI CULTURA

—

CUNSIGLIU MUNICIPALE

DI U 13 D'APRILE

DI U 2023

—

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

Bastia, u 7 d'aprile di u 2023

Signora, Signore,

Aghju l'onore di fà vi sapè chì a quarta seduta urdinaria di u cunsigliu municipale si tennerà in merria di Bastia, Viale Pierre Giudicelli, **ghjovi u 13 d'aprile di u 2023 à partesi da 5 ore è mezu di sera.**

L'ordine di u ghjornu hè u seguente :

Fora di cummissione

0. Conturesu di u cunsigliu municipale di u 23 marzu di u 2023
1. Conturesu di e decisione pigliate da u Sgiò merre à u titulu di l'articulu L2122-22 di u codice penale di e cullettività territoriale
2. Conturesu di e decisione pigliate da u Sgiò merre à u titulu di e procedure ancu furmalizate.

Rapporti

3. Accunsentu per e gratuità di e sale di u museu
4. Auturizzazione d'occupazione di u Vechju Portu per "U Prughjettu Barca"
5. Auturizzazione d'occupazione di u Vechju Portu à l'associu "la voile pour se reconstruire"
6. Attribuzione di una suvvenzione à u SNSM
7. Mudifica di l'avvenente finanziariu 2023 cù l'associu "Centru d'azione è di sviluppu culturale-Una Volta"
8. Creazione di u prezzu di u catalogu di a mostra « CORSICA 39-45, I Corsi è a Seconda Guerra Mundiale (1939-1945) »
9. Dumanda di prutezzione à u titulu di i Munumenti Stòrichi per trè casamenti privati
10. Individualizzazione di e suvvenzione à l'associ di u duvere di memoria è di l'anziani cumbattenti pè l'eserciziu 2023
11. Accusentu d'una convenzione di partenariatu trà u SCB è a Città di Bastia
12. Campagna di Sterilizzazione di i gatti vagabondi 2023
13. Accunsentu per a tariffa nova d'occupazione di u duminiu pùblicu



Bastia

CITÀ DI CULTURA

14. Accusentu per u pianu di finanziamentu di a scola Gaudin è di a sparghjera di a scola Defendini – risturazione sculare
15. Regularizzazione di trè imprese fondiarie à prò di a SCI LAETITIA
16. Approvazione di u serviteghju à prò di EDF in u settore carrughju Joséphine Poggi.
17. Accusentu di u pianu di finanziamentu per l'acquistu di lenze in quant'è à u prugettu di assestu di U Forte di a Croce è di u Guadellu
18. Accusentu per a prima prugrammazione di u cuntrattu di città 2023
19. NPRU : acquistu di u casamentu 36A da a città à l'OPH2C
20. Approvazione di e modalità di cessione di un allogghju cullucatu à u 9 carrughju di e Turchine
21. Approvazione di u Bugettu primitivu 2023 di Bugettu principale
22. Approvazione di u Bugettu primitivu 2023 di a Regia Autònoma di i Parchi di Staziunamentu
23. Approvazione di u Bugettu primitivu 2023 di u Bugettu annessu di u vechju portu
24. Approvazione di u Bugettu primitivu 2023 di u Bugettu annessu di u crématorium
25. Votu di e tasse di a fiscalità diretta lucale
26. Revisione di l'auturizzazioni di Prugramma di creditu è di pagamentu
27. Dinuminazione è numerazione di i carrughji : ZAE Erbaghjolu
28. Auturizzazione data à a Sucetà d'Ecunomia Mesta Lucale (SEML) di u Portu Toga da dipone una dumanda di subvenzione per finanzia u rinnovu di i puntili di u portu Toga
29. Accusentu di l'avvenente pè a convenzione relativa à a custodia di i rinaghji bastiacchi
30. Mudifica di a convenzione di mutualizzazione di i servizii di i bè tra a città di Bastia è u CCAS di Bastia
31. Aumentu di u tempu oràriu di un agente d'animazione
32. Accusentu di l'Inviluppu indennitariu 2023

Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Truverete, in appicciu di a cunvucazione seguente, a somma di e note di sintesi.

Vi sarebbe ricunniscente d'assiste ci, è vi pregu d'aggradi, Signora, Signore, a certezza di a mo distinta cunsiderazione.

U Merre,

Pierre SAVELLI



Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

—

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica

Bastia, le 7 avril 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la 4ème séance ordinaire du conseil municipal se tiendra dans **la salle du Conseil Municipal** mairie de Bastia avenue Pierre Giudicelli, **le jeudi 13 avril 2023 à 17h30.**

L'ordre du jour est le suivant :

Hors commission

0. Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2023
1. Compte rendu des décisions prises par le maire au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
2. Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des procédures non formalisées

Rapports

3. Approbation des gratuités des salles du musée
4. Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project »
5. Autorisation d'occupation du Vieux-Port à l'association « la voile pour se reconstruire »
6. Attribution d'une subvention à la SNSM
7. Modification de l'avenant financier 2023 avec l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta »
8. Création du tarif du catalogue d'exposition « CORSICA 39-45, Les Corses et la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) »
9. Demande de protection au titre des Monuments Historiques de trois édifices privés
10. Individualisation des subventions aux associations de devoir de mémoire et d'anciens combattants pour l'exercice 2023
11. Approbation d'une convention de partenariat entre le SCB et la Ville de Bastia
12. Approbation de la campagne de stérilisation des chats errants 2023
13. Approbation des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public
14. Approbation du plan de financement relatif à l'équipement de l'école Gaudin et de l'extension de l'école Defendini – restauration scolaire



Bastia

CITÀ DI CULTURA

15. Régularisation de 3 emprises foncières au bénéfice de la SCI LAETITIA
16. Approbation d'une servitude au bénéfice d'EDF dans le secteur de la rue Joséphine Poggi
17. Approbation du plan de financement relatif à l'acquisition de parcelles pour le projet d'aménagement des sites Fort Lacroix et du Guadellu
18. Approbation de la première programmation du contrat de ville 2023
19. NPRU : acquisition du bâtiment 36A par la ville auprès de l'OPH2C
20. Approbation des modalités de cession d'un local au 9 rue des Turquines
21. Approbation du budget primitif 2023 du Budget Principal
22. Approbation du budget primitif 2023 de la Régie autonome des parcs de stationnement
23. Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe du Veux Port
24. Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe du Crématorium
25. Vote des taux des taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2023
26. Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
27. Dénomination et numérotations des rues : ZAE Erbaghjolù
28. Autorisation délivrée à la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) du Port de Toga aux fins de déposer une demande de subvention destinée à financer la rénovation des tabliers des pontons du port de Toga
29. Approbation d'un avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia au titre de l'année 2023
30. Modification de la convention de mutualisation des services et des biens entre la Ville et le CCAS de Bastia
31. Augmentation du volume horaire d'un agent d'animation
32. Approbation de l'enveloppe indemnitaire 2023

Vous trouverez, joint à la présente convocation, l'ensemble des notes de synthèse.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir y assister, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Maire,
Pierre SAVELLI

Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 13 D'APRILE DI U 2023**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023**

Summariu-Sommaire

Ordre du jour	Page
0) Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2023	10
1) Compte rendu des décisions prises par le maire au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	23
2) Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des procédures non formalisées	36
3) Approbation des gratuités des salles du musée	68
4) Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project	72
5) Autorisation d'occupation du Vieux-Port à l'association « la voile pour se reconstruire »	73
6) Attribution d'une subvention à la SNSM	74
7) Modification de l'avenant financier 2023 avec l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta »	75
8) Création du tarif de vente du catalogue d'exposition « CORSICA 39-45, Les Corses et la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) ».	83
9) Demande de protection au titre des Monuments Historiques de trois édifices privés	84
10) Individualisation des subventions aux associations de devoir de mémoire et d'anciens combattants pour l'exercice 2023	86
11) Convention de partenariat entre le SCB et la Ville de Bastia	88

12) Approbation de la campagne de stérilisation des chats errants 2023	93
13) Approbation des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public	94
14) Approbation du plan de financement relatif à l'équipement de l'école Gaudin et de l'extension de l'école Defendini – restauration scolaire	101
15) Régularisation de 3 emprises foncières au bénéfice de la SCI LAETITIA	103
16) Approbation d'une servitude au bénéfice d'EDF dans le secteur de la rue Joséphine Poggi	116
17) Optimisation du plan de financement relatif à l'opération « Parc Filipina – réaménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu - Acquisition »	118
18) Approbation de la première programmation du contrat de ville 2023	119
19) NPRU : acquisition du bâtiment 36A par la ville auprès de l'OPH2C	124
20) Approbation des modalités de cession d'un local au 9 rue des Turquines	128
21) 22) 23) 24) Approbation des budgets primitifs 2023	Documents annexes
25) Vote des taux des taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2023	129
26) Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement	130
27) Dénomination et numérotations des rues : ZAE Erbaghjolu	133
28) Autorisation délivrée à la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) du Port de Toga aux fins de déposer une demande de subvention destinée à financer la rénovation des tabliers des pontons du port de Toga	136
29) Approbation d'un avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia au titre de l'année 2023	138
30) Modification de la convention de mutualisation des services et des biens entre la Ville et le CCAS de Bastia	147
31) Augmentation du volume horaire d'un agent d'animation	155
32) Approbation de l'enveloppe indemnitaire 2023	156

CONTURESU

DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE DI
U 23 MARZU DI U 2023

—

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2023

Conturesu di u cunsigliu municipale di u ghjovi di u 23 marzu di u 2023

- Rapportu 0)** Conturesu di u cunsigliu municipale di u 9 di marzu di u 2023
- Rapportu 1)** Accunsentu per u raportu di l'ugualità trà donne è omi
- Rapportu 2)** Dibattiti d'orientazione bugettaria per u 2023
- Rapportu 3)** Accunsentu per u pianu di finanziamentu relativu à u benistà termicu ind'è i casamenti sculari
- Rapportu 4)** Accunsentu per u principiu di delegazione pùblica inquant'è a sfruttera di u crematoghju di Bastia

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

- Rapport 0)** Compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2023
- Rapport 1)** Approbation du rapport Egalite Femmes Hommes
- Rapport 2)** Débat d'orientation budgétaire 2023
- Rapport 3)** Approbation du plan de financement relatif à l'amélioration du confort thermique dans les bâtiments scolaires
- Rapport 4)** Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de Bastia

Date de la convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 33

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur PAOLI Jean-François ; ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur DE ZERBI Lisandru ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Rapportu 0) Conturesu di u consighiu municipale di u 9 marzu di u 2023
Compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2023

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : Le conseil municipal prend acte

Il est précisé que Madame Leslie Pellegrini était absente lors de la séance du 9 mars. Le compte rendu est modifié en ce sens.

Rapportu 1) Accunsentu per u raportu di l'ugualità trà donne è omi
Approbation du rapport Egalite Femmes Hommes

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 6 septies ;

Vu la Loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61 ;

Vu la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 33 prévoyant que l'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité ;

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 80-1-2° ;

Vu le Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/01/MARS/18 en date du 5 mars 2021 portant sur le rapport égalité femmes homme et présentation de la politique municipale en faveur de l'égalité femme homme et de la lutte contre les discriminations ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 22 mars 2022 ;

Considérant le premier plan égalité hommes femmes présenté par la ville de Bastia le 5 mars 2021, un des engagements politiques pour la mandature 2020-2026, s'inscrivant dans une démarche plus globale portée par la Collectivité de Corse qui avait présenté son plan d'action égalité femmes-hommes 2021-2023, le 25 février 2021 ;

Considérant que ce plan fait désormais l'objet d'un rendez-vous annuel pour faire un point d'étape sur la politique des ressources humaines et sur les actions menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant que la présentation du rapport égalité femme homme est une obligation légale ;

Considérant l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'un plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Considérant que sa présentation a lieu préalablement aux Débats d'orientations budgétaires (DOB), conditionnant la légalité du vote du budget au même titre que le DOB et devant être transmis au Préfet en même temps que ce dernier ;

Considérant que la loi n'impose pas de débat et de vote mais que l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote, la présentation devant être attestée par une délibération ;

Considérant que le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle doit contenir :

- la période sur laquelle il porte, dans la limite de la durée de 3 ans prévue par la loi ;
- la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés, notamment dans les domaines suivants :

- o l'égalité de rémunération,
- o l'égalité en termes de promotion et d'avancement,
- o l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- o la prévention et la lutte contre les discriminations les actes de violence de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes,
- o les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre pour chacun de ses domaines.

Considérant que la Ville de Bastia a souhaité s'engager sur trois axes majeurs sur une durée de trois ans au regard de l'obligation imposée par la loi en terme de durée :

- L'égalité professionnelle au sein de la commune, bilan et perspectives
- L'égalité femme homme dans la vie politique de la commune
- L'égalité femme homme dans les actions menées par la Ville de Bastia

Rapporteur : Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA

Décision : Le conseil Municipal prend acte

Prises de parole : Julien MORGANTI ; Jean-Martin MONDOLONI ; Pierre SAVELLI

Article 1 :

- **Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes et des actions y afférentes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'année 2023.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place les actions prévues.

Date de la convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur PAOLI Jean-François ; ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur DE ZERBI Lisandru ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Rapportu 2) Dibattiti d'urientazione bugettaria per u 2023

Débat d'orientation budgétaire 2023

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 22 mars 2022 ;

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : Le conseil Municipal prend acte

Prises de parole : Julien MORGANTI ; Jean-Martin MONDOLONI ; Jean-François PAOLI ;

Emmanuelle de GENTILI ; Pierre SAVELLI.

Article unique :

- **Prend acte** du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023 tel que figurant en annexe.

Rapportu 3) Accunsentu per u pianu di finanzamentu relativu à u benistà termicu ind'è i casamenti scolari

Approbation du plan de financement relatif à l'amélioration du confort thermique dans les bâtiments scolaires

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant inscription du fonds vert ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L212-4, L 212-5 ;

Vu le Code du travail et notamment son article R. 4223-13 précisant que « Les locaux fermés affectés au travail sont chauffés pendant la saison froide » ;

Vu la réglementation environnementale RE2020 poursuivant l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions en diminuant leur impact carbone ;

Vu le règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse ;

Vu la circulaire n° NOR TREL2235937C en date du 14 décembre 2022 publiée le 18 janvier 2023 par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires précisant les modalités de mise en œuvre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) déployé aux collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 22 mars 2022 ;

Considérant que notre collectivité souhaite installer dans les salles de classe et les cantines des dispositifs permettant d'abaisser la température ressentie par les utilisateurs ;

Considérant qu'afin d'améliorer le confort thermique dans les bâtiments scolaires pendant ces périodes et améliorer la pénibilité des élèves et personnels encadrants, la Ville de Bastia opte pour la mise en place de dispositifs comme :

- Brise-soleil orientables en façade ;
- Brasseurs d'air en plafond.

Considérant que ces deux dispositifs permettent de ne pas recourir à un système de climatisation ;

Considérant qu'en terme de performance énergétique, avec la mise en place de ces fournitures et notamment les brise-soleil orientables, ces éléments apporteront un réel confort sans consommation excessive d'électricité et sans maintenance significative ;

Considérant que les protections extérieures (stores) sont intéressantes d'un point de vue thermique en créant un espace tampon entre les vitres et les brise-soleil et en évitant l'effet de serre ;

Considérant que les brasseurs d'air sont des matériels très efficaces dans le cadre d'un usage quotidien créant une sensation de fraîcheur tout en permettant au corps de s'acclimater progressivement ;

Considérant que le montant estimatif relatif à l'opération s'élève à 910 500 € HT répartis comme suit :

Groupe Scolaire	Section	Nombre de classes	Brise soleil (en €HT)	Brasseurs d'air (en €HT)	TOTAL (en €HT)	
Amadei	Maternelle	5	27 500	10 000	37 500	105 000
	Elémentaire	7	38 500	14 000	52 500	
	Salles de restauration	2	11 000	4 000	15 000	
Andrei	Maternelle	5		10 000	10 000	34 000
	Elémentaire	10		20 000	20 000	
	Salles de restauration	2		4 000	4 000	
Calloni	Maternelle	5		10 000	10 000	122 500
	Elémentaire	12	66 000	24 000	90 000	
	Salles de restauration	3	16 500	6 000	22 500	
Campanari	Maternelle	4		8 000	8 000	68 000
	Elémentaire	6	33 000	12 000	45 000	
	Salles de restauration	2	11 000	4 000	15 000	
Cardu	Maternelle	1		2 000	2 000	4 000
	Elémentaire	1		2 000	2 000	
Charpak	Maternelle	5		10 000	10 000	72 500
	Elémentaire	7	38 500	14 000	52 500	
	Salles de restauration	5		10 000	10 000	
Defendini	Maternelle	3		6 000	6 000	58 500
	Elémentaire	7	38 500	14 000	52 500	
	Salles de restauration	0			0	
Desanti	Maternelle	5	27 500	10 000	37 500	135 000
	Elémentaire	9	49 500	18 000	67 500	
	Salles de restauration	4	22 000	8 000	30 000	
Reynoard	Maternelle	3		6 000	6 000	96 000
	Elémentaire	8	44 000	16 000	60 000	
	Salles de restauration	4	22 000	8 000	30 000	
Subissi	Maternelle	4		8 000	8 000	83 000



Bastia

CITÀ DI CULTURA

	Elémentaire	8	44 000	16 000	60 000	
	Salles de restauration	2	11 000	4 000	15 000	
Venturi	Maternelle	6		12 000	12 000	132 000
	Elémentaire	10	55 000	20 000	75 000	
	Salles de restauration	6	33 000	12 000	45 000	
			588 500	322 000	910 500	910 500

Considérant que tous les groupes scolaires sont concernés ;

Considérant que la dotation d'équipements (brasseurs d'air par classe) est susceptible d'être ajuster au cours de l'opération ;

Rapporteurs : de Jeromine VIVARELLI et de Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Amélioration du confort thermique dans les bâtiments scolaires	910 500 €	Etat (40%)	364 200 €
		CDC (40%) Dotation quinquennale 2020-2024	364 200 €
		Ville (20%)	182 100 €
Total Dépenses	910 500 €	Total Recettes	910 500 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Rapportu 4) Accunsentu per u principiu di delegazione pùblica inquant'è a sfruttera di u crematoghju di Bastia

Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de Bastia

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2223-18-3 ;

Vu la convention de délégation de service public par affermage du crématorium de Bastia, en date du 8 février 2013 et son premier avenant fixant la date de mise en service au 4 novembre 2013 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2022/01/OCT/04 en date du 27 octobre 2022 approuvant l'adoption de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public par affermage du crématorium de Bastia ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services publics Locaux en date du 22 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 22 mars 2022 ;

Considérant que le crématorium de BASTIA a été édifié sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville en 2013, la mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et au suivi des travaux de construction du crématorium ayant été confiée au groupement « SARL Campana Battistelli Architecture et autres » ;

Considérant le choix de la ville de confier l'exploitation de cet équipement par affermage dans le cadre d'une délégation de service public, du 1er février 2013 au 3 novembre 2023 ;

Considérant que le terme de cette relation contractuelle approchant, le mode de gestion du crématorium de Bastia doit être prononcé à compter du 3 novembre 2023 et définir les principales caractéristiques du futur contrat ;

Considérant que la Ville de BASTIA a réalisé un audit technique, financier et juridique de la délégation courant de 2013 à 2023, en résultant notamment la nécessité de réaliser un certain nombre de travaux :

Des travaux ayant pour objet de traiter des désordres constatés qui n'affectent pas la pérennité de l'établissement, mais qui peuvent générer des nuisances lors de l'exploitation (défauts d'étanchéités, microfissures, etc...),

Des travaux d'amélioration fonctionnelle : agrandissement de la salle de cérémonie, réflexion sur la mise en valeur de salle de remise des urnes et la salle de visualisation de l'introduction du cercueil dans l'appareil crématoire ...

Considérant que la gestion future du service public devra permettre d'assurer tout à la fois des tarifs permettant l'accessibilité au plus grand nombre d'usagers à ce service public et la poursuite d'une exploitation optimale des équipements ;

Considérant les nécessités qui s'imposent à ce service public, le choix du mode de gestion s'avère décisif :

- La gestion directe en régie

- La gestion déléguée à un tiers

Considérant que le futur contrat aura pour objet de confier, par voie de délégation de service public l'amélioration, la gestion et l'exploitation du crématorium de Bastia ;

Considérant les missions principales suivantes, dévolues au concessionnaire dans le cadre de la convention :

- La réalisation d'un programme de travaux d'amélioration fonctionnelle du crématorium ;
- l'exploitation de l'ensemble des installations du service ;
- la gestion administrative et financière du service ;
- la tenue des registres légaux ;
- la réception des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- le bon déroulement des cérémonies ;
- les contrôles nécessaires au bon fonctionnement des fours ;
- le bon entretien et la maintenance des installations ;
- la vérification du dossier administratif de crémation avant l'introduction dans le four ;
- la crémation des cercueils ;
- la pulvérisation et le conditionnement des cendres ;
- le recueil des cendres dans une urne cinéraire munie d'une plaque extérieure portant l'identité du défunt et celle du crématorium et sa fourniture gratuite à la famille ;
- la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine ;
- la crémation des restes mortels des corps exhumés ;
- l'organisation des cérémonies ;
- la perception des redevances ;
- la traçabilité des cendres ;
- la conservation des urnes cinéraires ;
- l'information sur les destinations légales des cendres et, éventuellement, les formalités à accomplir suivant les dispositions de l'article L.2223-18-3 du CGCT en cas de dispersion des cendres en pleine nature.

Considérant les caractéristiques principales du futur contrat ;

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Après en avoir délibéré,

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le principe de recourir à une délégation de service public pour l'exploitation du crématorium de Bastia à compter de novembre 2023.

Article 2 :

- **Approuve** le contenu des caractéristiques de prestations que doit assurer le délégataire étant entendu qu'il appartiendra au Maire de lancer la procédure de consultation et de négocier les conditions précises prévues aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - Les missions principales dévolues au concessionnaire
 - La charge des travaux
 - Les conditions d'exploitation du service
 - La durée
 - La redevance d'occupation du domaine public
 - Les mécanismes de contrôle et de gouvernance du service
 - Les mécanismes de sanction
 - Les hypothèses de fin de contrat anticipée
 - Les modalités de fin de contrat



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Essendu spachju l'ordine di u ghjornu, u merre invita i cunsiglieri municipali à chjode a seduta.

Fine di seduta : 8 ore e mezu di sera

Publicatu u : 4 d'aprile di u 2023

U secretariu di seduta,

Paul TIERI



U Merre,

Pierre SAVELLI

Rapport n°1

Conturesu di e dicisione pigliate dà u merre in appiecazione di l'articulu L2122-22 di u Codice generale di e culletività territoriale

Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
27.09.2022	Radio - France Bleu Frequenza Mora M. Paul BIONDI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert des 40 ans de la radio le 30 novembre et le jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
28.09.2022	Association Sant'Andria Mme Marie-Antoinette CARLOTTI	Signature d'une convention de partenariat pour la tenue d'un concert du groupe Attalà le vendredi 28 octobre 2022	Modalités définies dans la convention	
28.09.2022	Radio - France Bleu Frequenza Mora M. Paul BIONDI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert le dimanche 9 octobre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
29.09.2022	Association EMAHO M. Hervé AMIEL	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition des salles du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue de Bastia Ville Digitale du lundi 17 au samedi 22 octobre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
17.10.2022	Comité de Haute-Corse de la Ligue Contre Le Cancer Mme Claudine LEGAY	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert le vendredi 28 octobre 2022	Gratuité Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
18.10.2022	I Messageri Productions M. Jean-Claude ANDREANI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert le jeudi 17 novembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
20.10.2022	Conservatoire de Corse Henri Tomasi Mme Jennifer GAMET ROSSI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un spectacle en hommage à Anthony Agostini le samedi 19 novembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
20.10.2022	Office Français de la Biodiversité M. Pierre DUBREUIL	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'une conférence le samedi 22 octobre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
20.10.2022	Conservatoire de Corse Henri Tomasi Mme Jennifer GAMET ROSSI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la salle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue d'un concert le mercredi 9 novembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
24.10.2022	Association Jeunesses Musicales de Méditerranée M. Georges DE ZERBI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition des salles du Théâtre Municipal et de la salle de spectacle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue des 23èmes rencontres Musicales de Méditerranée du lundi 5 au samedi 12 novembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
26.10.2022	PRB Productions M. Michel RAYBIER	Signature d'une convention de partenariat pour la tenue d'un spectacle de Maxime GASTEUIL le jeudi 27 octobre 2022	Modalités définies dans la convention	
07.11.2022	Collectif A MAFFIA NO A VITA IE M. Léo BATTESTI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition du l'Auditorium du Musée pour la tenue d'une conférence-débat le 10 novembre 2022 de 17h00 à 21h00	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
14.11.2022	CPAM de la Haute-Corse M. Maclou RIGOBERT	Signature d'un contrat de location pour la salle des Congrès du Théâtre Municipal pour la tenue d'une conférence le lundi 28 novembre 2022		153
14.11.2022	M. Dominique LANZALAVI Historien	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "La Corse de l'après libération : Les enjeux d'un laboratoire politique" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	
14.11.2022	M. Ange Toussaint PIETRERA Docteur en histoire contemporaine, professeur certifié	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "La deuxième guerre mondiale dans l'imaginaire collectif corse" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
14.11.2022	M. Gilles GUERRINI Professeur certifié d'histoire géographique détaché à l'institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de Corse	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "les Corses et la deuxième guerre mondiale : de l'histoire aux mythes" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	
14.11.2022	M. Pierre BERTONCINI Docteur en anthropologie, chargé de cours à l'Université de Reims Champagne Ardenne, chercheur associé à L'UMR LISA	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "Voï chi intrade, lasciate tutte sperenza" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	
14.11.2022	M. Jean-Marie GUILLON Professeur des universités émérite, UMR Telemme Aix en Provence Université – CNRS)	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "Résistants Corses de Provence : Patriotisme et réseaux de sociabilité" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	
14.11.2022	M. Olivier JACQUES Docteur en histoire contemporaine de l'Université de Caen chercheur, membre associé du laboratoire HISTEME (Histoire, Territoires, Mémoires)	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "Corse 1943-1945 : l'épuration noir et blanc du premier morceau libéré de la France" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	
14.11.2022	M. Dominique TADDEI Chercheur	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "Résistants Corses de Provence : Patriotisme et réseaux de sociabilité" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	
14.11.2022	M. Didier REY Professeur des Universités à l'université de Corse et chercheur	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "les sports en Corse durant la deuxième guerre mondiale" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	
14.11.2022	M. Jean Jacques BARTOLI Professeur certifié en Histoire - Géographie	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème "César Campinchi un parlementaire Corse face à l'Italie fasciste" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	200	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
16.11.2022	KEY – PROD M. Michel MARTI	Signature d'un contrat de location pour la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue du spectacle de Chantal GOYA le samedi 17 décembre 2022		2 300
18.11.2022	Délégation Départementale de l'Action Sociale PACA et Corse Mme Marie-Paule HUC-TISSERON	Signature d'un contrat de location du Péristyle du Théâtre Municipal pour la tenue de l'arbre de Noël des Finances le mercredi 7 décembre 2022		100
24.11.2022	Association Mantinum M. Jean-Michael GIUDICELLI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition des salles du Théâtre Municipal pour la tenue de la Spassighjata in Bastia le samedi 10 décembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
24.11.2022	Association le Rezo Corse Mme Marie-Cécile HANIN	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue d'un plateau de musiques actuelles du vendredi 2 au samedi 3 décembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
28.11.2022	Association Une Minute de Soleil en Plus Mme Virginie CERVONI-LOCATELLI	Signature d'une convention de partenariat pour la tenue d'un concert le jeudi 15 décembre 2022	Modalités définies dans la convention	
01.12.2022	MELOCOTON FILMS M. François BOUDET	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition des salles du Théâtre Municipal et de la salle de spectacle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue du tournage du film Vestiges du samedi 3 au jeudi 8 décembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
02.12.2022	Radio - France Bleu Frequenza Mora M. Paul BIONDI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition des salles du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert des 40 ans de la radio le 30 novembre et le jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
15.12.2022	Mme Véronique AN TOMARCHI Professeure agrégée à l'université Paris Cité	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un synopsis destiné à la réalisation du multimédia "l'album de Guy Boula de Mareüil dans la Corse libérée" devant être publié dans le catalogue d'exposition Corsica 39-45, Les Corses et la deuxième guerre mondiale (1939-1945)	2 000	
15.12.2022	M. Jean Paul PELLEGRINETTI Professeur des Universités à l'Université de Nice Sophia-Antipolis	Signature d'une convention de prestation de service qui sera chargé du commissariat de l'exposition Corsica 39-45 les Corses et la Deuxième guerre mondiale et la direction scientifique du catalogue	2 000	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
26.12.2022	Association Bastia On Dit Cap Mme Marjorie GIAMBERNARDI	Signature d'une convention de mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un spectacle de danse le samedi 21 janvier 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
29.12.2022	Union des Mutuelles de Corse Santé (U.M.C.S)	Signature d'un contrat de location de l'ancienne école du Chiostro afin de permettre à la crèche A Ciucciarella d'exercer ses missions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023		19 681.25
03.01.2023	SARL La Prod	Signature d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Aymeric Lompert » programmé le 23 mars 2023 au Centre Culturel Alb'Oru	6 126	En attente
04.01.2023	Association U Teatrinu M. Guy CIMINO	Signature d'une convention de la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue d'une présentation théâtrale le vendredi 13 janvier 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
04.01.2023	Association E Marinelle Twirling Club Bastiais Mme Toussainte DEVOTI	Signature d'une convention pour la tenue d'un spectacle de danse le samedi 14 janvier 2023	Modalités définies dans la convention	
06.01.2023	Association Palatinu	Signature d'une convention de location pour la mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence le 14 janvier de 13h00 à 17h00		150 et 25 pour le personnel mobilisé
06.01.2023	Association Le Temps des Lucioles	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu afin d'y organiser des conférences les 24 janvier et le 03 février 2023		Redevance d'un montant de 100
06.01.2023	Mme Mercedes BOULTOT	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu afin d'y organiser un anniversaire le 28 janvier 2023		Redevance d'un montant de 50
06.01.2023	Agence Isula Syndic	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu afin d'y organiser une réunion de copropriété le 23 janvier 2023		Redevance d'un montant de 80
07.01.2023	M. RICHARD Jean Baptiste	Décision portant résiliation à l'amiable d'un contrat de bail en date du 8 février 2022 relatif au local sis 42 boulevard Graziani à Bastia avec prise d'effet au 31 janvier 2023	Aucune incidence financière	
07.01.2023	Association Equipe Saint Vincent	Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition du 27 juin 2013 en vue de modifier l'article 2 relatif à la désignation des locaux mis à disposition pour attribuer qu'un local de 25 m2 au lieu de deux au sis 2 rue neuve à Bastia	Aucune incidence financière	

10.01.2023	La SASU Pascal Legros Organisation	Signature d'un contrat de cession du droit du spectacle « Les Voyageurs du Crime » programmé le 07 mars 2023 au Centre Culturel Alb'Oru	14 294	En attente
Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
10.01.2023	El Teatre de l'Home Dibuxat S.L.U	Signature d'un contrat de cession du droit du spectacle « Mes nouvelles chaussures » programmé les 28 et 29 mars 2023 au Centre Culturel Alb'Oru	3 500	En attente
11.01.2023	Association ECL'DAM Mme Aurélia VAILLANT	Signature d'une convention de partenariat pour la tenue d'une représentation d'Anna MAGNANI « Le temps d'une messe » le vendredi 3 février 2023	Modalités définies dans la convention	
11.01.2023	Association ISATIS	Signature d'une convention d'occupation de locaux à la Maison des Quartiers Sud de Lupinu afin d'y organiser des groupes de parole créneaux horaires demandés pour l'année 2023	Modalités définies dans la convention	
12.01.2023	Association ARTE LURI Mme Sylvie BAGGIONI	Signature d'une convention de partenariat pour la tenue d'un concert de Jean-Claude PAOLINI le mercredi 14 décembre 2022	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 13 avril 2023	
13.01.2023	Conservatoire de Musique Danse et Art Dramatique de Corse	Signature d'une convention pour l'organisation d'un concert le 3 février 2023 de 19h00 à 20h30	Modalités définies dans la convention	
17.01.2023	L'Associu Balagna	Signature d'une convention de partenariat pour la tenue d'un concert du groupe Balagna le vendredi 27 janvier 2023	Modalités définies dans la convention	
20.01.2023	Association Jeunesses Musicales de Méditerranée	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert du nouvel an le samedi 7 janvier 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
23.01.2023	Pôle Emploi de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de matériel pour les rendez-vous emploi le jeudi 16 février 2023 au Centre Culturel Alb'Oru		Caution 180
24.01.2023	Rencontres du Cinéma Italien	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert des 35 ^{ème} Rencontres du Cinéma Italien du samedi 4 au samedi 11 février 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
26.01.2023	Association Zone Libre	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de l'Auditorium, le couloir et la cellule au sous-sol dans le cadre du festival des arts sonores du 28 janvier au 08 février 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 13 avril 2023	
26.01.2023	Musée de Bastia	Décision pourtant autorisation de supprimer du stock de la régie des recettes du musée 17 exemplaires du catalogue « Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIXe siècles	646	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
26.01.2023	Association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE)	Signature d'un avenant n°1 à la convention en date du 27 février 2009 portant modification de l'article 1 pour tenir compte de la nouvelle superficie d'un bureau supplémentaire de 13.20m2 sis ancienne bourse du travail		Les charges relatives à la consommation d'eau seront remboursées à la Ville
26.01.2023	Ecole de la 2 ^{ème} Chance	Signature d'un avenant n°2 à la convention en date du 29 septembre 2014 portant modification de l'article 1 pour tenir compte de la nouvelle superficie d'un bureau supplémentaire de 13.20m2 sis ancienne bourse du travail avec accord de l'EPE		Les charges relatives à la consommation d'eau seront remboursées à la Ville
30.01.2023	Conservatoire de Corse Henri Tomasi Mme Jennifer GAMET-ROSSI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert le jeudi 16 février 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
01.02.2023	Centre Méditerranéen de la Photographie	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition des salles de l'entresol de l'aile Nord du Musée afin de favoriser l'accès au public à la création photographique contemporaine du 16 février au 22 mars 2023 avec un vernissage le 16 février 2023 pour une durée de trois ans les thèmes et dates des expositions temporaires pour les années 2024 et 2025 seront fixés par un avenant	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
03.02.2023	I Chjami Aghjalesi M. Vincent BONCI	Signature d'un contrat de location de la grande salle du Théâtre Municipal le vendredi 3 au samedi 4 mars 2023		4 600
06.02.2023	Collectivité de Corse	Décision portant autorisation de résiliation d'un contrat de location d'un local au 9 rue César Campinchi au 6 février 2023	Aucune incidence financière	
07.02.2023	Arts Live Entertainment	décision portant autorisation de signature d'un contrat de cession avec Arts Live Entertainment pour le spectacle "Le système Ribadier" le 04 avril 2023 au Théâtre de Bastia	28 077.50	En attente
07.02.2023	Arts Live Entertainment	décision portant autorisation de signature d'un contrat de cession avec Arts Live Entertainment pour le spectacle " Chers parents" le 20 avril 2023 au Théâtre de Bastia	14 549.25	En attente

15.02.2023	SEM Théâtre de Suresnes Jean Vilar	Décision portant autorisation de signature d'un contrat de cession de spectacle "Casse-Noisette" le 16 mars 2023 au Théâtre de Bastia	27 538.21	En attente
15.02.2023	Association U Teatrinu	Décision portant autorisation de signature d'un contrat de cession de spectacle "Matrimonii" le 28 avril 2023 au Théâtre de Bastia	15 000	En attente
Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
15.02.2023	SARL Jean-Marc DUMONTET Production	Décision portant autorisation de signature d'un contrat de cession de spectacle "Les élucubrations d'un homme soudain frappé par la grâce » le 13 mai 2023 au Théâtre de Bastia	30 119.50	En attente
15.02.2023	Auto entreprise M. Pascal LUCIANI	Signature d'une convention relative à l'encadrement de 1 douze enfants de 14/17 ans du 28 février au 2 mars 2023 pour des activités de randonnée	900	
15.02.2023	Ecole d'Equitation de Haute-Corse	Signature d'une convention relative à l'encadrement de douze enfants de 6 à 13 ans par séance les 22 février et 1 ^{er} mars 2023 à raison de deux séances pour l'apprentissage de l'équitation	300	
20.02.2023	Association Arte Mare Mme Michèle CORROTTI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue du Festival Cine Donne le jeudi 23 au samedi 25 mars 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
21.02.2023	Collectivité de Corse Mme Laetitia SALINI	Signature d'un contrat de location de salle de spectacle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue du lancement de la programmation Européenne FEDER-FSE + Corsica 2021-2027 le mardi 7 mars 2023		1 500
02.03.2023	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse (ADPEP 2B)	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à l'école Campanari est consentie pour une durée de trois ans pour l'accueil régulier de classes immersives de la langue Corse et Culture Corse transplantées avec l'accord de la DSDEN de Haute-Corse	Modalités définies dans la convention	
03.03.2023	Centre Culturel Un Volta Mme Juana MACARI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition des salles du Théâtre Municipal pour la tenue du festival de la bande dessinée à Bastia du jeudi 30 mars au mercredi 5 avril 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
06.03.2023	Association ORIZONTE M. David ANDREUCETTI	Signature d'un contrat de location pour la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert le vendredi 21 avril 2023		2 300
06.03.2023	M. Philippe PIMENOFF	Signature d'un contrat de location pour la salle de spectacle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue d'un concert le vendredi 17 mars 2023		1 500

06.03.2023	L'ASPTT tir à l'Arc	Signature d'une convention relative à l'encadrement de douze enfants de 6 à 13 ans par séance dans le cadre des activités de ses deux centres de loisirs sans hébergement pour l'apprentissage du tir à l'arc (6 demi-journées) du 22 février au 2 mars 2023	600	
Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
06.03.2023	SARL In Terra Corsa	Signature d'une convention dans le cadre des activités extrascolaires relative à l'encadrement de douze enfants de 14 à 17 ans pour la découverte et l'initiation de la randonnée du 28 février au 2 mars 2023	1 460	
06.03.2023	Corsica Ecole Sportive Régionale 20 M. Jean-Marc ANGELOTTI	Signature d'une convention pour la tenue de la présentation de l'épreuve Cycliste internationale Corsica Cyclo GT 20 le lundi 6 mars 2023	Modalités définies dans la convention	
06.03.2023	Comité des Fêtes et de l'Animation du Patrimoine	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de l'Auditorium du Musée pour la tenue d'une réunion de travail le 23 février 2023 de 16h00 à 18h00	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date 13 avril 2023	
06.03.2023	Institut Régional d'Administration de Bastia (IRA)	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition du jardin et de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser la journée d'intégration de la nouvelle promotion le 4 mars 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
06.03.2023	Ecole René SUBISSI m. Dominique DEL PORTO	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Alb'Oru pour la tenue de Viaghji 2.0 le jeudi 30 mars 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
07.03.2023	Association Scola Corsa M. Joseph TURCHINI	Signature d'une convention pour la tenue d'A Ghjurnata di Scola Corsa le vendredi 21 avril 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 13 avril 2023	
08.03.2023	Association Citadell'Anima	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de l'Auditorium du Musée dans le cadre d'une conférence le 11 mars 2023 de 17h00 à 20h00	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
10.03.2023	Conservatoire de Corse Henri TOMASI Mme Jennifer GAMET-ROSSI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un concert le mercredi 22 mars 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
14.03.2023	Conservatoire de Corse Henri TOMASI Mme Jennifer GAMET-ROSSI	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la grande salle du Théâtre Municipal pour la tenue d'un spectacle de danse le mercredi 5 avril 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	

16.03.2023	Archiconfrérie de Saint Joseph	Signature d'une convention de mise à disposition de la cour d'école et du préau de l'école Campanari afin d'y organiser les festivités de la Saint Joseph le 19 mars 2023	Modalités définies dans la convention	
20.03.2023	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	Décision portant autorisation de demande de subvention relative à l'achat de gilets par balles pour la police municipale à hauteur de 50%		3 500
Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
20.03.2023	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	Décision portant autorisation de demande de subvention relative à l'achat de trois terminaux radio pour la police municipale à hauteur de 30%		378
21.03.2023	Association ALPHA	Signature d'une convention de prestation de service pour la mise en œuvre de l'atelier de dynamisation de quartier(s) prévue pour 8 rencontres jusqu'au 31 décembre 2023	3 000	
21.03.2023	Club Inner Wheel Bastia Corsica	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de la cour du Musée afin d'y organiser un buffet déjeunatoire le 2 avril 2023 de 10h00 à 15h00	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 13 avril 2023	
21.03.2023	Centre Culturel Un Volta	Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition de l'Auditorium du jardin et des salles d'exposition temporaires de l'entresol du Musée afin d'y organiser les rencontres de la bande dessinée et de l'illustration du 30 mars au 2 avril 2023 exposition prolongée jusqu'au 7 mai 2023	Modalités définies dans la convention Gratuité accordée par délibération en date du 26 janvier 2023	
21.03.2023	EDA Corse	Signature d'une convention de location de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une formation le 17 mars 2023 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00		250
21.03.2023	Association AKTO en Corse	Signature d'une convention de location de l'Auditorium et de la terrasse du Musée afin d'y organiser deux réunions le 28 mars 2023 de 08h00 à 15h30 et l'Auditorium le 29 mars de 08h00 à 13h00		675
28.03.2023	ALMA Services	Signature d'un contrat de maintenance préventive, la révision périodique et la vérification périodiques des Ensembles de Mesurage de Liquides Autres que l'Eau (EMLAE) de la Capitainerie de Bastia la date d'effet du contrat au 1 ^{er} janvier 2023 pour une durée de 12 mois	Montant forfaitaire annuel est de 2381 et pour un déplacement du continent est de 1396	

Objet	N° Lot	Libellé lots	Type Marché	Type Procédure	Seuil minimum annuel H.T	Seuil maximum annuel H.T	Prix forfaitaire ou unitaire globaux H.T	Nom titulaire	CP	Date notification	Durée initiale (en mois)	Durée de reconduction (en mois)
Travaux d'aménagement de la voie de Corbaja Suprana	1	Terrassements - Réseaux	Travaux	MAPA	/	/	854 545,20 €	SAS ANTONIOTTI	20290	26/01/2023	9,0	/
Travaux d'aménagement de la voie de Corbaja Suprana	2	Eclairage public - Câblage courant fort	Travaux	MAPA	/	/	73 262,00 €	ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	20620	26/01/2023	12,0	/
Travaux d'aménagement de la voie de Corbaja Suprana	3	Voirie	Travaux	MAPA	/	/	499 264,60 €	SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE-CORSE	20620	26/01/2023	5,0	/
Missions de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé et de Contrôleur Technique relatives au projet de réhabilitation et d'extension du théâtre municipal de Bastia intégrant le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique	2	Contrôle technique	Services	AOO	/	/	67 896,00 €	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION	20296	30/01/2023	Cf. Travaux	/
Missions de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé et de Contrôleur Technique relatives au projet de réhabilitation et d'extension du théâtre municipal de Bastia intégrant le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique	1	CSPS	Services	AOO	/	/	28 950,00 €	QUALICONSULT SECURITE	20620	09/02/2023	Cf. Travaux	/

Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, et d'une publication pour le musée de Bastia.	2	Conception, adaptation, réalisation, impression, livraison et installation de la scénographie de l'exposition temporaire CORSICA 39-45, Les Corses et la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)	Services	MAPA	/	/	159 760,00 €	CREAB DESIGN	20200	13/02/2023	4,0	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, et d'une publication pour le musée de Bastia.	1	Conception, impression et livraison de supports de communication et du catalogue de l'exposition temporaire CORSICA 39-45, Les Corses et la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)	Services	MAPA	/	/	26 890,00 €	BERNARD MARTIN	20600	16/02/2023	3,5	/
Rénovation Peinture et Signalétique du parc de stationnement de Saint Nicolas	/	Néant	Travaux	MAPA	/	/	587 706,00 €	ROSSI FRERES PEINTURES	20600	16/02/2023	8,0	/
Fourniture de chaussures, de vêtements de travail et de sécurité	3	Uniformes de la Police Municipale	Fournitures	AOO	7 000,00 €	70 000,00 €	/	SAS GK PROFESSIONAL	93170	22/03/2023	8,0	36,0
Entretien et maintenance des sanitaires automatiques de la ville de Bastia	2	Maintenance électromécanique	Services	MAPA	/	Maintenance curative : 15 000 €	Maintenance préventive : 18 460,00 €	A2C	20200	22/03/2023	12,0	24,0
Remise en état de l'oratoire sainte croix suite à un incendie	4	Maçonnerie Enduit Peinture	Travaux	MAPA	/	/	14 905,50 €	SARL LES FRERES PIACENTINI	20620	23/03/2023	2,0	/

Fourniture de chaussures, de vêtements de travail et de sécurité	5	EPI Restauration scolaire	Fournitures	Sans publi mise en concurrence	5 000,00 €	15 000,00 €	/	PRO EQUIP EPI CORSE	20290	24/03/2023	8,0	36,0
Fourniture de chaussures, de vêtements de travail et de sécurité	6	EPI Elaguage	Fournitures	Sans publi mise en concurrence	2 000,00 €	9 500,00 €	/	EURL CENTR'AUTO	20200	28/03/2023	7,5	36,0
Fourniture de chaussures, de vêtements de travail et de sécurité	8	Uniformes de la Brigade verte	Fournitures	Sans publi mise en concurrence	2 000 €	7 500 €	/	SAS CORSE COLLECTIVITES	20250	28/03/2023	7,5	36,0
Remise en état de l'oratoire sainte croix suite à un incendie	2	Nettoyage des parements et mobiliers patrimoniaux	Services	MAPA	/	/	172 701,81 €	SARL SUD FRANCE	83000	03/04/2023	4,0	/

Rapport n°2

Conturesu di e dicisione pigliate dà u merre à u titulu di i spezi d'un prezzu infiriore a 40 000 € HT

Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
CAUVIN PAUL DOCTEUR	CARNAVAL 2023 DEVIS DR CAUVIN	07/02/2023	ANIMATION	250,00
SAMBAVA DI CORTI	CARNAVAL 2023 DEVIS SAMBAVA	07/02/2023	ANIMATION	1 041,08
POINT DE SUSPENSION ASSOCIATION	CARNAVAL 2023 ASSO POINT DE SUSPENSION	07/02/2023	ANIMATION	1 947,96
EXOTICA DANCE	CARNAVAL 2023 DEVIS EXOTICA DANSE	07/02/2023	ANIMATION	6 360,00
LOCATION TAG	CARNAVAL 2023 DEVIS TAG	13/02/2023	ANIMATION	1 729,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	SERVICE ANIMATION DEVIS SOCOBO ANNEE 2023	14/02/2023	ANIMATION	0,88
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	SERVICE ANIMATION DEVIS SOCOBO ANNEE 2023	14/02/2023	ANIMATION	744,96
ISULA PROTECTION PREVENTION SECOURS IPPS	CARNAVAL BASTIA DEVIS IPPS	21/02/2023	ANIMATION	669,00
SAMBATINA S ASSOCIATION	CARNAVAL 2023 DEVIS SAMBATINA DANSEUSES BRESILIENNES	21/02/2023	ANIMATION	1 620,00
CITADELL ANIMA	CARNAVAL DE BASTIA DEVIS CITADELL ANIMA	23/02/2023	ANIMATION	980,00
LA COMPAGNIE DES LEGENDES	CARNAVAL 2023 DEVIS CIE DES LEGENDES	23/02/2023	ANIMATION	1 470,00
CORSICA LOC EVENEMENTS	CARNAVAL 2023. CORSICALOC 5MASCOTTES	27/02/2023	ANIMATION	700,00
CORSICA LOC EVENEMENTS	CARNAVAL 2023. DEVIS CORSICALOC PSN	27/02/2023	ANIMATION	870,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CARNAVAL 2023 DEVIS MULTARI	01/03/2023	ANIMATION	48,19
PUBLI 2B	CARNAVAL 2023 PUBLI2B BANDEROLE	07/03/2023	ANIMATION	330,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	CARNAVAL 2023 DEVIS HESTIA SECURITE	10/03/2023	ANIMATION	3 121,80
GROUPE MONITEUR	REVUE AMC	04/01/2023	ARCHIVES	289,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
IDEAL CONNAISSANCES	IDEALCO2023	06/01/2023	ARCHIVES	1 795,99
TERRITORIAL	DIVERS OUVRAGES POUR LA DRUCS	09/01/2023	ARCHIVES	623,50
IDEAL CONNAISSANCES	IDEAL CONNAISSANCES	18/01/2023	ARCHIVES	864,00
ELSEVIER MASSON	METIERS DE LA PETITE ENFANCE	01/02/2023	ARCHIVES	185,00
SORMAN EDITIONS	POLICE MUNICIPALE ET POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE	01/02/2023	ARCHIVES	640,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN	07/02/2023	ARCHIVES	464,16
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE	21/02/2023	ARCHIVES	185,00
ANDREANI ANNE CHARLOTTE AAC ARCHITECTURE	OPERATION STORES BRISE-SOLEIL ORIENTABLES (BSO) ETABLISSEMENT DES DOSSIERS DEMANDES PREALABLES POUR EQUIPEMENT DE BSO DANS LES ECOLES	25/01/2023	BATPRO	9 800,00
PUBLI 2B	CASA DI E LINGUE - PANNEAU FINANCEMENT FEDER	02/02/2023	BATPRO	132,00
CABINET LIEUTAUD FREDERIC	DEVIS DIAGNOSTIC CARLOTTI ROUSSET	09/01/2023	BUREAU FONCIER	833,33
CABINET LIEUTAUD FREDERIC	SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE DE L'ILOT LA POSTE LE 14-02-2023 REACTUALISATION DES DIAGNOSTICS AVANT-VENTE.	08/02/2023	BUREAU FONCIER	1 600,00
DILICOM	RACCORDEMENT ANNUEL PNB 2023	12/01/2023	BIBLIOTHEQUES	150,00
DEVELOPPEMENT ET SERVICE AUX ASSOCIATIONS	2 SEANCES D'ATELIER PHILO EN SECTEUR JEUNESSE EN JANV ET FEVRIER 2023	12/01/2023	BIBLIOTHEQUES	150,00
ENVOL ASSOCIATION	ATELIER D'ECRITURE EN SECTEUR ADULTE 3 SEANCES JANV-MARS 2023	12/01/2023	BIBLIOTHEQUES	600,00
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	ABONNEMENT AUX REVUES CORSES 1ER SEMESTRE 2023	26/01/2023	BIBLIOTHEQUES	133,20
CASALONGA THEO	ANIMATION D'UN ATELIER DE JEU DE SOCIETE PENDANT LES VACANCES DE FEV 2023	26/01/2023	BIBLIOTHEQUES	300,00
LILI PISSENLIT GEIGER ELODIE	STAGE D'ECRITURE EN SECTEUR JEUNESSE DU 21/02 AU 24/02/2023	26/01/2023	BIBLIOTHEQUES	500,00
EBSCO INFORMATION SERVICES SAS	ABONNEMENT AUX REVUES 2023 SECTEUR JEUNESSE ET SECTEUR ADULTE	27/01/2023	BIBLIOTHEQUES	38,92
EBSCO INFORMATION SERVICES SAS	ABONNEMENT AUX REVUES 2023 SECTEUR JEUNESSE ET SECTEUR ADULTE	27/01/2023	BIBLIOTHEQUES	8 503,21
SPAR ORENGA	ACHAT DE BOISSONS ET BISCUITS POUR ANIMATIONS	01/02/2023	BIBLIOTHEQUES	97,94
ZONE LIBRE	CONCERT/PERFORMANCE ASMR LE 10 FEVRIER MEDIATHEQUE CENTRALE	08/02/2023	BIBLIOTHEQUES	500,00
ENVOL ASSOCIATION	ATELIER D'ECRITURE EN SECTEUR ADULTE 2E TRIMESTRE 2023	08/02/2023	BIBLIOTHEQUES	600,00
ALBERTINI VINCENT CENCIO	3 INTERVENTIONS EN MARS-VRIL-MAI 2023 EN SECTEUR ADULTEATELIERS" PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES "	08/02/2023	BIBLIOTHEQUES	750,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
LA PETITE USINE	ACHAT DE MATERIEL D'ART PLASTIQUE POUR ANIMATION PREVUE EN SECTEUR J AUX VACANCES DE FEVRIER 2023	10/02/2023	BIBLIOTHEQUES	172,35
LUDOTHEQUE BASTIA ASSOCIATION	INTERVENTION DE 3 FOIS 2H LE SAMEDI EN SECTEUR JEUNESSE	15/03/2023	BIBLIOTHEQUES	300,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR JEUNESSE	15/03/2023	BIBLIOTHEQUES	439,67
COLACO	ACHAT DE DOCUMENT POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA DE LA MEDIATHEQUE DU CENTRE-VILLE	15/03/2023	BIBLIOTHEQUES	815,59
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR ADULTE	15/03/2023	BIBLIOTHEQUES	983,33
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR ADULTE	15/03/2023	BIBLIOTHEQUES	1 110,24
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE CHARPARK : DEVIS 885 DESOBTRUATION + CURAGE	06/01/2023	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDINI : DEVIS 884 DESOBTRUATION ET CURAGE	06/01/2023	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CCAS PAESE NOVU : DEVIS 878 DESOBSTRUATION + CURAGE	06/01/2023	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDINI : DEVIS 873 DESOBSTRAUTION + CURAGE	06/01/2023	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLME CHARLES ANDREI: DEVIS 891 DESOBSTRAUTION+ CURAGE RESEAUX	06/01/2023	BATIMENTS	400,00
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX	11/01/2023	BATIMENTS	2 268,50
BASTIA CHARPENTES ARMATURES B C A SARL	ALB'ORU: REMPLACEMENT DE BAIES VITEES EXTERIEURES AU 1ER ETAGE: CETTE INTERVENTION NECESSITE DES MOYENS DE LEVAGE IMPORTANTS	11/01/2023	BATIMENTS	10 200,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	CENTRE CULTUREL UNA VOLTA: DIAG AMIANTE COMPRENANT LE REPERAGE + RAPPORT	12/01/2023	BATIMENTS	3 450,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	DIAGNOSTICS AMIANTE PLOMB ET TERMITES AVANT TRAVAUX REHABILITATION DU THEATRE.	17/01/2023	BATIMENTS	5 600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ÉCOLE DESANTI: DESOBSTRUCTION ET CURAGE RESEAUX	18/01/2023	BATIMENTS	400,00
STORES INDUSTRIE SERVICES	CENTRE AERE DE L'ARINELLA : MISE EN PLACE DE STORE + PERGOLA	18/01/2023	BATIMENTS	28 418,54
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CRECHE DE MONTESORU : CURAGE ET DESOBSTRUCTION DU RESEAU	24/01/2023	BATIMENTS	300,00
PUBLI 2B	RESTO DU CŒUR - PANNEAU FINANCEMENT FEDER	02/02/2023	BATIMENTS	132,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	ECOLE DEFENDINI - REALISATION RAAT	03/02/2023	BATIMENTS	420,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAISON DES SYNDICATS: CURAGE ET DESOBSTUATION DES CANALISATIONS	13/02/2023	BATIMENTS	200,00
ESPACE ELEC	ECOLE DE LA 2EME CHANCE (EPE) : REMPLACEMENT NEONS VETUSTES ET ENDOMMAGES PAR DES PAVE LED	15/02/2023	BATIMENTS	898,31

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE CALLONI: DESOBSTRUCTION ET CURAGE RESEAUX	21/02/2023	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE REYNORD: DESOBSTRUCTION, CURAGE ET POMPAGE DU RESEAUX D'EGOUT	21/02/2023	BATIMENTS	500,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA WC PUBLIC DEBOUCHAGE E	02/03/2023	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAISON DES SYNDICATS: CURAGE	16/03/2023	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CENTRE CULTUREL ALB'ORU	16/03/2023	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE CALLONI: CURAGE RESEAUX	16/03/2023	BATIMENTS	200,00
UGAP	MOBILIER POUR LE CABINET DU MAIRE	11/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	1 954,94
UGAP	FAUTEUILS DE BUREAUX POUR LA BIBLIOTHEQUE	17/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	1 624,41
UGAP	ACHAT DUN DESTRUCTEUR DE PAPIER POUR LE SERVICE DES FESTIVITES	18/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	140,42
POLYMAT	MISE EN PLACE D'UNE SCIE ONGLET POUR TRAVAUX DE MENUISERIE	24/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	503,52
INDUSTRIELLE DE DIFFUSION SID	RENOUVELLEMENT LINGETTES DESINFECTANTES	30/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	354,00
UGAP	LAMPE DE BUREAU ET PORTE MANTEAU POUR LE SERVICE POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	31/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	173,85
UGAP	ACHAT D'UN VESTIAIRE POUR ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX	31/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	175,95
UGAP	FAUTEUIL POUR MME EUGENIE ROCCA DGAPC	31/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	234,26
UGAP	MISE EN PLACE D'UNE ARMOIRE METALLIQUE POUR LE SERVICE MACONNERIE	31/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	487,92
UGAP	ACHAT D'UN VESTIAIRE POUR LA POLICE MUNICIPALE	31/01/2023	CENTRALE D'ACHAT	677,80
UGAP	LAMPES ET PORTE MANTEAUX POUR LE POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	08/02/2023	CENTRALE D'ACHAT	208,85
DUCLOT BUREAUTIQUE	CHEMISES A RABATS POUR LE CABINET DU MAIRE	24/02/2023	CENTRALE D'ACHAT	21,86
UGAP	FAUTEUIL POUR MR CALENDINI MSP	24/02/2023	CENTRALE D'ACHAT	243,01
UGAP	CAISSON POUR LE SERVICE COURRIER	24/02/2023	CENTRALE D'ACHAT	301,17
UGAP	REPOSE PIEDS POUR MME MABERTI ET MME LUCIANI	24/03/2023	CENTRALE D'ACHAT	55,68
CORSE GRAVURES TROPHEES	20 MEDAILLES DE LA VILLE + GRAVURES	19/01/2023	CABINET	800,00
NATHY FLEURS	GERBE CEREMONIE COMMEMORATIVE BRACCONI 30/01/23	23/01/2023	CABINET	97,94
BOTANIKA FLEUR LITTLE SQUARE SARL	GERBE COMMEMORATION ANNIVERSAIRE CLAUDE PAPI 28/0123	24/01/2023	CABINET	166,67
BASTIA CORSICA CAPITALE	COTISATION ADHESION ANNUELLE BASTIA CORSICA 2028	25/01/2023	CABINET	1 000,00
VILLES DE FRANCE	COTISATION ADHESION ANNUELLE VILLES DE France	25/01/2023	CABINET	5 382,08

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VERNISSAGE MUSEE DE BASTIA ANDRE KERTESZ	03/02/2023	CABINET	293,83
LA FOIR FOUILLE PRATO SAS	ACHAT FONTAINES A BOISSONS POUR RECEPTIONS	08/02/2023	CABINET	50,98
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLET D'AVION DEPLACEMENT MAIRE PARIS 24/02/23	08/02/2023	CABINET	218,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACCESSOIRES MAIRE (COQUE TELEPHONE, PILES)	13/02/2023	CABINET	41,66
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	RECEPTION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	21/02/2023	CABINET	125,00
HOTEL GEORGE SAND	HOTEL PARIS - DEPLACEMENT MAIRE RENCONTRE MINISTERIELLE 14/03/23	22/02/2023	CABINET	160,97
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLET D'AVION MAIRE - RENCONTRE MINISTERIELLE 14/03/23	27/02/2023	CABINET	218,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA HAUTE CORSE	COTISATION ANNUELLE 2023 - ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-CORSE	28/02/2023	CABINET	3 500,00
A ROSULA NICOLAI LOUISE	BOUQUET MME AM NATALI 11/03/23	03/03/2023	CABINET	78,35
AUX JARDINS D'EDEN	GERBE CEREMONIE COMMEMORATIVE DU SOUVENIR 19/03/23 A CALENZANA	03/03/2023	CABINET	100,00
A STELLA FIURITA LUCCISANO MARIE GRACIEUSE	COMPOSITION FLORALE EGLISE ST JOSEPH 19/03/23	06/03/2023	CABINET	100,00
HOTEL NAPOLEON	DEPLACEMENT MAIRE AJACCIO DU 17 AU 18 MARS 2023	08/03/2023	CABINET	75,10
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	BUFFET BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE	13/03/2023	CABINET	293,83
ROBLOT OGF AGENCE BASTIA	INHUMATION MONSIEUR LETHIMONNIER	18/01/2023	CIMETIERE	660,02
POMPES FUNEBRES FALCONAJA	EXHUMATION D ONDINA DE M. ARRIVA	09/02/2023	CIMETIERE	1 248,06
POMPES FUNEBRES CORSES	EXHUMATION TRANSFERT MME BABILANI	10/03/2023	CIMETIERE	570,00
POMPES FUNEBRES CORSES	EXHUMATION ET TRANSFERT M. VICTOR MARCHETTI	10/03/2023	CIMETIERE	670,00
GIFT CAMPAIGN SL	SAC POCHON	06/02/2023	ETAT CIVIL	2 860,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	LESSICU	06/03/2023	ETAT CIVIL	1 210,00
BERGER LEVRAULT	LIVRETS DE FAMILLE 2023	13/03/2023	ETAT CIVIL	4 122,75
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHE MERCATU 240X60 200EX	11/01/2023	COMMUNICATION	335,00
CORSICAWEB	FORFAIT MAINTENANCE EVOLUTIVE 4J	11/01/2023	COMMUNICATION	2 380,00
PIMENTO PROD	PIMENTO VIDEO ALLOCUTION MAIRE	24/01/2023	COMMUNICATION	1 250,00
PIMENTO PROD	PIMENTO VIDEO THEATRE 2023	24/01/2023	COMMUNICATION	2 930,00
SARBACANE	SARBACANE MULTI UTILISATEUR 6 MOIS	31/01/2023	COMMUNICATION	209,50
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	FESTA LINGUA MATERNA AFFICHAGE A3	31/01/2023	COMMUNICATION	250,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	FESTA LINGUA MATERNA 4P 16X24 400EX + A3 200EX	31/01/2023	COMMUNICATION	270,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMP DEPLIANT VACANCES FEVRIER 16X24 3000EX	31/01/2023	COMMUNICATION	390,00
EGODITOR GMBH	QR GENERATOR ABO 2023	07/02/2023	COMMUNICATION	150,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
CORSICACOM	CAMPAGNE PUB CNI CARNAVALE 2023	07/02/2023	COMMUNICATION	2 083,00
LA POSTE	DISTRIBUTION U BASTIESE N3	07/02/2023	COMMUNICATION	9 144,75
CORSE MATIN PUBLICITE	CORSE MATIN CAMPAGNES 2023	07/02/2023	COMMUNICATION	14 015,00
SAMMARCELLI IMPRIMERIE	IMPRESSION U BASTIESE N3 - 2023	07/02/2023	COMMUNICATION	20 500,00
STUDIO 9 16 PHILIPPE SANTINI	ARTICLE MAQUIS MAG 2023	20/02/2023	COMMUNICATION	3 600,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHE 40X60 CARNAVALE 2023 500EX	23/02/2023	COMMUNICATION	500,00
CORSICA DIF	CARNAVALE 2023 SPOT RADIO NRJ	23/02/2023	COMMUNICATION	772,48
CALAMEO	CALAMEO ABO 2023	27/02/2023	COMMUNICATION	588,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	CARNAVALE 2023 AFFICHAGE 500EX	27/02/2023	COMMUNICATION	625,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	CASA DI E LINGUE DEPLIANT 2ET 5000EX	01/03/2023	COMMUNICATION	680,00
PITNEY BOWES	CARTOUCHES MACHINE AFFRANCHIR	03/01/2023	COURRIER	1 186,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	122,48
RUQ SPECTACLES	DROITS DE MISE EN SCENE SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	303,30
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	425,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	489,99
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
HOTEL CENTRAL	HEBERGEMENT SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	888,80
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 408,55
RUQ SPECTACLES	CONTRAT DE CESSIION SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	04/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	15 310,40
RUQ SPECTACLES	LOCATION MATERIEL SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	05/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION POUR MADAME PADOVANI	06/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	61,60
REGIE AVANCE THEATRE	ACHAT BOUTEILLES GAZ POUR MACHINE A FUMEE - SPECTACLES THEATRE DE BASTIA	06/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR POUR SPECTACLE "VINCENT DEDIENNE", THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 11 JANVIER 2023	06/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	288,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
THEATRE DE SINELLA	THEATRE DE SINELLA INTERVENTION CONTES ET EXPRESSIONS	06/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	700,00
VERIFONE SYSTEMS FRANCE	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT POUR PAIEMENTS SUR BILLETTERIE EN LIGNE	09/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	305,00
8 AVRIL ASSOCIATION	CONTRAT CESSION SPECTACLE "UNE TELEVISION FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	09/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	26 574,20
ATELIERS DES ZITELLI	ANIMATION D'ATELIERS CREATIFS	10/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	379,00
LIMONGI CHRISTOPHE	ATELIERS CLUB MANGA	10/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	700,00
PACE SALUTE	SEANCES DE YOGA POUR ENFANTS	10/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	787,50
VITTORI JANINE	CONFERENCES A LA MEDIATHEQUE	10/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
ATELIERS DES ZITELLI	ANIMATION D'ATELIERS CREATIFS	10/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 050,00
NEGRONI VOYAGES	TRANSPORTS SPECTACLE "UNE TELEVISION FRANÇAISE", 14 ET 15 FEVRIER 2023, THEATRE DE BASTIA	10/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	4 059,10
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	LIVRES POUR SECTEUR JEUNESSE.	11/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	60,61
ACROBATICA MACHINA	VHR STAGE DE PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	11/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	155,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	11/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	11/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	325,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	11/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	568,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	11/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	893,49
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HEBERGEMENT SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	11/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 213,20
HOTEL CENTRAL	HEBERGEMENT SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	11/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	3 526,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "ANNA MAGNANI", THEATRE DE BASTIA, 3 FEVRIER 2023	12/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	428,43
ALBERTINI VINCENT CENCIO	EVEIL MUSICAL CITEDUC	12/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	560,00
CITADELL ANIMA	CITEDUC CITADELLANIMA VOCE DI U MONDU	12/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	990,00
CITADELL ANIMA	PROJET "FILU FILU... FILASTROCCHI!" DANS LE CADRE DE FESTA DI E LINGUE MATERNE (JANVIER/FEVRIER 2023)	12/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 600,00
ALBERTINI VINCENT CENCIO	CITEDUC ATELIERS FEVRIER	13/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	420,00
ALBERTINI VINCENT CENCIO	CITEDUC ATELIERS EVEIL MUSICAL JANVIER	13/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	420,00
ACROBATICA MACHINA	CITEDUC STAGE DE PRISE DE PAROLE	13/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	670,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITEDUC ATELIERS MARS	13/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITEDUC ART ET NOCES TROUBLES JANVIER	13/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITEDUC ATELIERS FEVRIER	13/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITEDUC LECTURE	13/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	2 800,00
ABC DANSE ASSOCIATION	MEDIATION AUTOUR DU SPECTACLE "A 2 METRES" (ALB'ORU - 24+25/01/2023)	16/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	350,00
SUD HOTEL	HOTEL POUR LE SPECTACLE "A 2 METRES" (ALB'ORU - 24+25/01/2023)	16/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	862,56
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "A 2 METRES" (ALB'ORU - 24+25/01/2023)	17/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
L ASPHODELA SARL	REPAS POUR LE SPECTACLE "A 2 METRES" (ALB'ORU - 24+25/05/2023)	17/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	120,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "A 2 METRES" (ALB'ORU - 24+25/01/2023)	17/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	172,80
LA BS COM	ACHAT MATERIEL SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", 14 ET 15 FEVRIER 2023, THEATRE DE BASTIA	17/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	519,49
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "A 2 METRES" (ALB'ORU - 24+25/01/2023)	17/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	930,00
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	17/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 152,00
LA DANZATERIA	ATELIERS 2022-2023 ACTION CULTURELLE "DE LA MUSIQUE A LA DANSE" (CORPS ET SON)	17/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	2 400,00
ADM WZW	CESSION (REPAS, TRANSPORTS ET ATELIER DE MEDIATION COMPRIS) POUR LE SPECTACLE "A 2 METRES" (ALB'ORU - 24+25/01/2023)	17/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	9 249,20
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HEBERGEMENT POUR ANIMATION A LA MEDIATHEQUE DE L'ALBO'RU.	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	158,47
L ASPHODELA SARL	REPAS POUR ANIMATIONS	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	164,00
CASTA ISABELLE	MADAME CASTA ISABELLE POUR CONFERENCE	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "NICOLAS TORRACINTA", THEATRE DE BASTIA, 10 MARS 2023	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
REGIE AVANCE THEATRE	TRANSFERTS TAXI SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
CREA ORIGAMI 2B	CREA ORIGAMI	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	327,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "NICOLAS TORRACINTA", THEATRE DE BASTIA, 10 MARS 2023	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 834,50
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	2 657,42
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "UNE TV FRANÇAISE", THEATRE DE BASTIA, 14 ET 15 FEVRIER 2023	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	3 986,13

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
A LOGHJA	CONTRAT CESSION SPECTACLE "NICOLAS TORRACINTA", THEATRE DE BASTIA, 10 MARS 2023	18/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	12 230,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	ACHAT BOISSONS POUR SPECTACLES THEATRE DE BASTIA FEVRIER - MARS 2023	19/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	153,60
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURES POUR ANIMATIONS	19/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	476,99
EBSCO INFORMATION SERVICES SAS	REABONNEMENT AUX REVUES ANNEE 2023	19/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	2 281,63
LUNII SAS	CITEDUC ACHATS LIVRES	23/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	144,70
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "CASSE NOISETTE", THEATRE DE BASTIA, 16 MARS 2023 (2 REPRESENTATIONS + 1 MASTERCLASS)	25/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES SPECTACLE "NICOLAS TORRACINTA", THEATRE DE BASTIA, 10 MARS 2023	25/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	568,00
HOTEL CENTRAL	HEBERGEMENT SPECTACLE "CASSE NOISETTE", THEATRE DE BASTIA, 16 MARS 2023 (2 REPRESENTATIONS + 1 MASTERCLASS)	25/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	2 409,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "CASSE NOISETTE", THEATRE DE BASTIA, 16 MARS 2023 (2 REPRESENTATIONS + 1 MASTERCLASS)	25/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	4 045,77
THEATRE DE SURESNES JEAN VILAR	CONTRAT CESSION SPECTACLE "CASSE NOISETTE", THEATRE DE BASTIA, 16 MARS 2023 (2 REPRESENTATIONS + 1 MASTER CLASS)	25/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	26 971,80
FORUM SIRIUS	BILLETTS VIERGES POUR BILLETTERIES THEATRE + ALB'ORU	26/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	880,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR SPECTACLE "AYMERIC LOMPRET", C.C ALB ORU, 22 MARS 2023	30/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	920,96
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR RENCONTRE PROGRAMMATEURS SPECTACLE, THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 1 FEVRIER 2023	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	50,00
BOULANGERIE CARLOTTI	CATERING POUR RENCONTRE PROFESSIONNELLE PROGRAMMATEURS DE SPECTACLES, THEATRE DE BASTIA, MERCREDI 1 FEVRIER 2023	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	148,38
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LES VOYAGEURS DU CRIME" (ALB'ORU - 07//02/2023)	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	172,80
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LES VOYAGEURS DU CRIME" (ALB'ORU - 07//02/2023)	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "LES VOYAGEURS DU CRIME" (ALB'ORU - 07//02/2023)	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
MOULIN DUPRE CAMILLE	CONFERENCE SUR LE MANGA	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	403,30
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE FISCALE POUR LE SPECTACLE "LES VOYAGEURS DU CRIME" (ALB'ORU - 07//02/2023)	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	490,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIERS LECTURES MUSICALES	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	770,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LES VOYAGEURS DU CRIME" (ALB'ORU - 07//02/2023)	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 960,00
CENTRE MEDITERRANEEN DE LA PHOTOGRAPHIE	EXPOSITION "PORTRAITS MEDITERRANEENS" (ALB'ORU - 08/02 > 18/03/2023)	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	2 000,00
PASCAL LEGROS ORGANISATION	CESSION (TOUT COMPRIS) POUR LE SPECTACLE "LES VOYAGEURS DU CRIME", 2 REPRESENTATIONS (ALB'ORU - 07//02/2023)	31/01/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	14 000,00
NEGRONI VOYAGES	CITEDUC BILLET D'AVION	01/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	375,94
ZONE LIBRE	INTERVENTION A LA MEDIATHEQUE	01/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
EURE FILM	ACHAT DE FOURNITURES ET MATERIEL PROFESSIONNEL POUR L'EQUIPEMENT DES DOCUMENTS.	01/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	851,68
ALBERTINI VINCENT CENCIO	CITEDUC ATELIERS LECTURES MUSICALES	01/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 260,00
REZA DEGHATI PHOTOGRAPHE	CITEDUC PRESTATION CULTURELLE	01/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	4 500,00
COLACO	ACHAT DE DVD	02/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 663,46
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	LIBRAIRIE ALMA JEUNESSE	02/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 857,75
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	LIBRAIRIE A PIUMA LESTA ADULTE	02/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	2 086,89
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT BARBARA CASSIN	03/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	187,48
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "CASSE NOISETTE", THEATRE DE BASTIA, 16 MARS 2023 (2 REPRESENTATIONS)	03/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	187,50
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES SPECTACLE "CASSE NOISETTE", THEATRE DE BASTIA, 16 MARS 2023	03/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	280,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "NICOLAS TORRACINTA", THEATRE DE BASTIA, 10 MARS 2023	03/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	388,00
MOUVEMENT ARTISTIQUE	CITEDUC ATELIERS MUSIQUE IMAGE	07/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 250,00
PUARD BERTRAND	CITEDUC ATELIERS D'ECRITURE	07/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	2 490,08
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR SPECTACLE "CASSE NOISETTE", THEATRE DE BASTIA, 16 MARS 2023	08/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 152,00
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	PETIT MATERIEL POUR FESTA DI E LINGUA MATERNA (ALB'ORU - 18/02/2023)	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	27,58
L ASPHODELA SARL	ACCUEIL CAFE POUR LES STAGES PRISE DE PAROLE	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	75,00
VARYANCE DISTRIBUTION	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LES SALLES DE SPECTACLES (ALB'ORU + THEATRE)	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	109,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE FESTA DI E LINGUA MATERNA (ALB'ORU - 18/02/2023)	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	216,00
LA BS COM	ACHAT DE MICROS POUR LES SALLES DE SPECTACLES (ALB'ORU + THEATRE)	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	308,49
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE POUR SPECTACLE "NICOLAS TORRACINTA", THEATRE DE BASTIA, 10 MARS 2023	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	518,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "CASSE NOISETTE", THEATRE DE BASTIA, 16 MARS 2023 (1 SCOLAIRE + 1 TOUT PUBLIC)	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	646,00
L ASPHODELA SARL	BOISSONS POUR LE GOUTER FESTA DI E LINGUA MATERNA (ALB'ORU - 18/02/2023)	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 050,00
VARYANCE DISTRIBUTION	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LES SALLES DE SPECTACLES (ALB'ORU + THEATRE)	09/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 561,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "LE SYSTEME RIBADIER", THEATRE DE BASTIA, 04 AVRIL 2023	10/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
ARTS LIVE ENTERTAINMENT	DROITS MISE EN SCENE SPECTACLE "LE SYSTEME RIBADIER", THEATRE DE BASTIA, 04 AVRIL 2023	10/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	990,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "LE SYSTEME RIBADIER", THEATRE DE BASTIA, 04 AVRIL 2023	10/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	4 125,00
ARTS LIVE ENTERTAINMENT	CONTRAT CESSION SPECTACLE "LE SYSTEME RIBADIER", THEATRE DE BASTIA, 04 AVRIL 2023	10/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	27 500,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "SEPT SECONDES D'ETERNITE" (ALB'ORU - 17/02/2023)	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE EN PARTENARIAT "ANTIGONE" (ALB'ORU - 25/02/2023)	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	172,80
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "SEPT SECONDES D'ETERNITE" (ALB'ORU - 17/02/2023)	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	172,80
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "SEPT SECONDES D'ETERNITE" (ALB'ORU - 17/02/2023)	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	187,50
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LE SPECTACLE "SEPT SECONDES D'ETERNITE" (ALB'ORU - 17/02/2023)	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	280,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "SEPT SECONDES D'ETERNITE" (ALB'ORU - 17/02/2023)	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	360,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR CINE ZITELLI (ALB'ORU - 28/02 AU 03/03/2023)	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	691,20
PROZIC SARL	ACHAT MATERIEL THEATRE DE BASTIA	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 043,00
LA BS COM	ACHAT MATERIEL THEATRE DE BASTIA	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 281,34
ANIMAL 2ND ASSOCIATION	CESSION + FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "SEPT SECONDES D'ETERNITE" (ALB'ORU - 13 AU 17/03/2023)	13/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	5 800,20
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MONSIEUR CAMILLE DUPRE MOULIN	14/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	273,94
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MADAME BARBARA CASSIN	14/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	490,91
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	MULTARI POUR ANIMATION	16/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	43,49
L ATTRACHJU	PRESTATION MUSICAL POUR ANIMATION.	16/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
VITTORI JANINE	ATELIERS AUTOUR D'UN ALBUM AVEC JEANINE VITTORI	16/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	580,00
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIERS PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES.	16/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	600,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
HOTEL OSTELLA UBUD SAS	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "AYMERIC LOMPRET" (ALB'ORU - 22/03/2023)	17/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	7,92
HOTEL OSTELLA UBUD SAS	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "AYMERIC LOMPRET" (ALB'ORU - 22/03/2023)	17/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	43,62
REGIE AVANCE THEATRE	TAXI POUR LE SPECTACLE "SEPT SECONDES D'ETERNITE" (ALB'ORU - 17/02/2023)	17/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	60,00
GRAZIANI MATHIEU	LECTURE PUBLIQUE, OEUVRES DE BARBARA CASSIN.	17/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
HOTEL OSTELLA UBUD SAS	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "AYMERIC LOMPRET" (ALB'ORU - 22/03/2023)	17/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	452,52
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HOTEL POUR MADAME CASSIN BARBARA	21/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	79,22
L ASPHODELA SARL	REPAS POUR ANIMATIONS	21/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	127,20
ASSUNTA SARL RESTAURANT LE MADEMOISELLE	REPAS POUR INTERVENANT	21/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	181,82
LEROY MERLIN DOMIS SAS	CITEDUC MATERIEL EXPO	21/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	389,47
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	CITEDUC HEBERGEMENT	21/02/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	403,52
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIER PLANTES	07/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
PACE SALUTE	SEANCES DE YOGA POUR ENFANTS	07/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	875,00
PRODUCTIONS HIRSUTES	LECTURES MUSICALE POUR ENFANTS A PARTIR DE 6 MOIS	08/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
PAOLANTONI SEMARI PARISA	ANIMATIONS CULTURELLES, SOIREE LITTERAIRE	08/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	450,00
PRODUCTIONS HIRSUTES	LECTURES MUSICALE POUR ENFANTS A PARTIR DE 6 MOIS	08/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	650,00
COLACO	COMMANDE DE DOCUMENTS MULTIMEDIA SECTEUR ADULTE MED B DURIANI	15/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	71,92
LA PROD SARL	CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE "AYMERIC LOMPRET" (CC ALB'ORU - 22/03/2023)	15/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	155,20
LA PROD SARL	CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE "AYMERIC LOMPRET" (CC ALB'ORU - 22/03/2023)	15/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	6 000,00
NEGRONI VOYAGES	TRANSPORT FERRY SPECTACLE "LE SYSTEME RIBADIER", THEATRE DE BASTIA, 4 AVRIL 2023	21/03/2023	DIRECTION DE LA CULTURE	1 265,87
PACE SALUTE	INTERVENTION COURS PHILOSOPHIE	13/01/2023	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	600,00
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE VEROUS RAMPES DE LA VILLE	04/01/2023	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	132,10
ROUTIERE DE LA HAUTE CORSE	PROVISIONNEL D ENROBEE	04/01/2023	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	4 166,67
UGAP	PROVISIONNEL DE CARBURANT POUR L'ANNEE 2023	04/01/2023	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	25 000,00
LINDE FRANCE	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LES BOUTEILLES DE GAZ	17/01/2023	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 733,58
CONFORAMA	REFRIGERATEUR ATSEM CHARPAK 2023	05/01/2023	DIRECTION POLITIQUE EDUCATIVE	399,99
CONFORAMA	ACHAT MATERIEL SITE BILINGUE DEFENDINI MAT	09/01/2023	DIRECTION POLITIQUE EDUCATIVE	1 822,42

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
CHEMIN DE FER DE LA CORSE	TRANSPORT BASTIA SAVAGHJU AR ECOLE CAMPANARI	02/02/2023	DIRECTION POLITIQUE EDUCATIVE	324,30
CHAMBERSIGN FRANCE	COMMANDE D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS** POUR MASIMONPIERI, NCASALTA, VCIRCO, VSANCI ET PAGIANNECCHINI	10/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 350,00
SOCIETE FRANCAISE RADIOTELEPHONE	ACQUISITION DE CINQ TABLETTES POUR LES ELUS	10/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 445,00
GANDI SAS	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE BASTIA.FR	17/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	62,35
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION DE COQUES DE PROTECTION POUR IPAD (ELUS)	18/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	104,13
MICRO EXTENSION	ORDINATEUR PORTABLE DGS	20/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 635,00
INMAC WSTORE	STOCK DE PERIPHERIQUES INFORMATIQUES	23/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 258,94
SCPA STE CIVILE PRODUCTEURS ASSOCIES	DROITS DIFFUSION MUSIQUE ATTENTE TELEPHONIQUE DE L'HOTEL DE VILLE	25/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	907,00
CLARILOG	ACQUISITION DE LA NOUVELLE VERSION CLARILOG ONE DU LOGICIEL METIER DE LA DSI	25/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	26 865,40
MFI	PC C.COGOTTI ET S.MATTEI (RENOUVELLEMENT)	26/01/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 010,10
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION DE COQUES POUR SAMSUNG A13 (STOCK)	06/02/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	250,00
COPIE CONFORME GMP	VIDEOPROJECTEUR ECOLE MATERNELLE AMADEI	07/02/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	690,00
CHAMBERSIGN FRANCE	COMMANDE D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS**	10/02/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	270,00
DIGORA	PRESTATION DE SUPPORT GETION STOCKAGE ET MIGRATION DES BASES DE DONNEES EN VERSION 19C.	10/02/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 075,50
RESAH RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS	ABONNEMENT CENTRALE D'ACHAT RESAH COLLECTIVITE	16/02/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	600,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	CHANGEMENT HDD ET TRANSFERT DES DONNEES IMAC	17/02/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	183,33
ITS IBELEM	RENOUVELLEMENT LOGICIEL DE GESTION DE LA FLOTTE DE TELEPHONES MOBILES PUSHMANAGER (300 LICENCES)	13/03/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	9 483,38
GANDI SAS	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE VILLE-BASTIA.FR ET MAIRIE-BASTIA.FR	15/03/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	24,94
INMAC WSTORE	STOCK DE PC	16/03/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	5 090,00
COPIE CONFORME GMP	REPLACEMENT DALLE TBI AMADEI	20/03/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	805,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
SMA NETAGIS	MISE A JOUR DU SERVEUR HEBERGEANT LE SIG CAR OS OBSOLETE.	20/03/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 750,00
MFI	STOCK BATTERIES PORTABLES ECOLES	21/03/2023	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	170,60
POLYMAT	RENOUVELLEMENT DE VIS POUR LES EIR	09/02/2023	EIR	38,56
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'UN SPOT UNE HORLOGE ET UN CONTACTEUR A LA MAISON DES SYNDICATS	18/01/2023	ELECTRICITE DIT	105,57
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES NEONS A L'ECOLE CALLONI	18/01/2023	ELECTRICITE DIT	200,78
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE AU JEU DE BOULE DE CARDO	18/01/2023	ELECTRICITE DIT	238,48
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES NEONS A LA MAIRIE NOGUES (ASISTANCE DIRECTION)	26/01/2023	ELECTRICITE DIT	126,00
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES SPOTS MAIRIE NOGUES	26/01/2023	ELECTRICITE DIT	204,29
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES SPOTS MAIRIE NOGUES	26/01/2023	ELECTRICITE DIT	389,60
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE RMEISE EN ETAT DES LAMPES DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES	31/01/2023	ELECTRICITE DIT	297,60
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES NEONS A LA MISSION LOCALE ET CHAUFFAGE AU THEATRE MAIRIE MARCHE ET NOGUES	02/02/2023	ELECTRICITE DIT	165,20
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES NEONS A LA MISSION LOCALE ET CHAUFFAGE AU THEATRE MAIRIE MARCHE ET NOGUES	02/02/2023	ELECTRICITE DIT	230,01
ESPACE ELEC	MISE EN PLACE DES ECLAIRAGES ECOLE CHARPAK	09/02/2023	ELECTRICITE DIT	316,40
ESPACE ELEC	MISE EN PLACE DES ECLAIRAGES ECOLE CHARPAK	09/02/2023	ELECTRICITE DIT	474,60
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT TABLEAU ELECTRIQUE DANS BATIMENTS COMMUNAUX	16/02/2023	ELECTRICITE DIT	80,04
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES INTER DES RIDEAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES	20/02/2023	ELECTRICITE DIT	59,94
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (CENTRE SOCIAL/MSP)	10/03/2023	ELECTRICITE DIT	61,65
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE DASN LES BATIMENTS SCOLAIRE ET COLLIER POUR LE CARNAVAL	10/03/2023	ELECTRICITE DIT	70,00
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (CENTRE SOCIAL/MSP)	10/03/2023	ELECTRICITE DIT	73,80
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (CENTRE SOCIAL/MSP)	10/03/2023	ELECTRICITE DIT	87,46
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE DASN LES BATIMENTS SCOLAIRE ET COLLIER POUR LE CARNAVAL	10/03/2023	ELECTRICITE DIT	225,51
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA BOITE DE DERIVATION DANS LE JARDIN DE LA MAIRIE DU MARCHE	20/03/2023	ELECTRICITE DIT	57,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES VOLETS ROULANT A L'ECOLE MARIE RAYNOARD	20/03/2023	ELECTRICITE DIT	59,94
ESPACE ELEC	FOURNITURE ET POSE DUN NEON POUR LE BUREAU DU CCAS	20/03/2023	ELECTRICITE DIT	285,60
ESPACE ELEC	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES APPAREILS NEONS A LA CUISINE CENTRALE	24/03/2023	ELECTRICITE DIT	164,20
ESPACE ELEC	MISE EN PLACE D'UN CHAUFFAGE A LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE	24/03/2023	ELECTRICITE DIT	179,42
LOXAM CORSE REPAR ET LOC	LOCATION D'UN COUPE CARREAUX POUR POSE DE CARRELAGE AU CENTRE DE LOISIR VENTURI	30/01/2023	EMIR ECOLES DIT	132,30
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DE CONSOLES POUR POSE D'ETAGERES DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES	01/03/2023	EMIR ECOLES DIT	85,35
POLYMAT	RENOUVELLEMENT DE BATTERIES ET CHARGEUR MAKITA POUR TRAVAUX DANS LES ECOLES	10/03/2023	EMIR ECOLES DIT	255,92
FASS CORSE SARL	MISE EN PLACE BARRE DE PORTE AVEC BROUSSE CANTINE DESANTI	17/03/2023	EMIR ECOLES DIT	30,25
POLYMAT	FOURNITURE ET POSE DE DRAPEAUX DANS LES ECOLES	20/03/2023	EMIR ECOLES DIT	78,72
EUROMAT CORSE	ACHAT D'UN SOUFFLEUR A DOS	10/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	636,75
EUROMAT CORSE	MISE EN PLACE D'UNE TRONCONNEUSE POUR L'ELAGAGE	12/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	500,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ARROSAGE (GALETS CHLORE ET PASTILLES CHLORE)	13/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	38,71
CENTR AUTO	MISE EN PLACE DUN POSTE A SOUDER ET MASQUE ELECTRO POUR L'ATELIER DU SERVICE ESPACES VERTS	17/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	402,22
STM	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA FONTAINE DE LA MAIRIE DU MARCHE	17/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	820,00
U PIANELLU	RENOVATION DE 10 BACS ORNEMENTAUX	17/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	5 000,00
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT OUTILLAGE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS ATELIER (ENSEMBLE VICEUSE PERCEUSE)	19/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	365,50
POLYMAT	RENOUVELLEMENT POUR LE SERVICE ESPACES VERTS ATELIER (PERCEUSE ETABLI)	19/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	597,38
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT D'UNE TRONCONNEUSE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS JARDINAGE	19/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	1 140,98
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT OUTILLAGE POUR LE SERVICE DEBROUSSAILLAGE DES ESPACES VERTS	20/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	4 542,02
POLYMAT	RENOUVELLEMENT OUTILLAGE (BANDES ABRAS)	26/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	42,04
CENTR AUTO	TRONCONNEUSE POUR L'ELAGAGE	26/01/2023	SERVICE ESPACE VERT	524,52
MONSIEUR BRICOLAGE ETABLISSEMENT GIANELLI	MISE EN PLACE DE TUTEURS	14/03/2023	SERVICE ESPACE VERT	191,67
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DES ROULEAUX DE CHAINES POUR LES TRONCONNEUSES	14/03/2023	SERVICE ESPACE VERT	975,91

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
WURTH FRANCE	VIS INOX POUR LA FONTAINE DU MARCHE	16/03/2023	SERVICE ESPACE VERT	82,65
CORSE PAYSAGE SARL	RENOUVELLEMENT MATERIELS POUR JARDINIER (LANNIERES ET ANNEAUX)	21/03/2023	SERVICE ESPACE VERT	133,00
STM	SABLAGE ET THERMOLAQUAGE BANC FONTE A LHOTEL DE VILLE	22/03/2023	SERVICE ESPACE VERT	960,00
CORSE PAYSAGE SARL	RENOUVELLEMENT DE TUTEURS BOIS	24/03/2023	SERVICE ESPACE VERT	275,00
SOMATECO SARL	REMPLACEMENT DU TUYAU DE VIDANGE, LAVE VAISSELLE ALBO'RU	04/01/2023	FLUIDE	124,39
SOCOTEC DIAGNOSTIC	ANALYSES COMPLEMENTAIRES MISSION RAAT (RECHERCHE AMIANTE AVANT TRAVAUX) IMMEUBLE MANTINUM LUPINU	04/01/2023	FLUIDE	280,00
TECHNIC ALARM	CABLAGE PROVISOIRE CAMERA TOGA	04/01/2023	FLUIDE	4 995,00
VO2 SARL	RECHERCHE DE FUITE + AJOUT DE GAZ ECOLE VENTURI	05/01/2023	FLUIDE	336,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	RECHERCHE AMIANTE DANS ENROBES. 120 PRELEVEMENTS.	05/01/2023	FLUIDE	24 900,00
VO2 SARL	NETTOYAGE ET DESINFECTION UNITES EXTERIEURES (ANCIENNE MAIRIE)	06/01/2023	FLUIDE	616,00
VO2 SARL	DEPANNAGES CLIM POLICE MUNICIPALE	06/01/2023	FLUIDE	1 344,00
VO2 SARL	NETTOYAGE FILTRES ESPACE SALLE DE DANS GAUDIN	06/01/2023	FLUIDE	1 584,80
ESPACE ELEC	LUMINAIRE ARSENAL	09/01/2023	FLUIDE	47,85
ESPACE ELEC	30 PILES ALCALINE 9V POUR PPMS	09/01/2023	FLUIDE	105,00
ANTHEA	DEPANNAGE VIDEOPHONE ENTREE MAIRIE VOLUME SONORE	09/01/2023	FLUIDE	145,00
MED'IN	CREATION D'UN DOSSIER D'IDENTITE SSI CENTRE UNA VOLTA	09/01/2023	FLUIDE	800,00
MED'IN	CREATION D'UN DOSSIER D'IDENTITE SSI MAIRIE CENTRALE NOGUES	09/01/2023	FLUIDE	800,00
MED'IN	CREATION D'UN DOSSIER D'IDENTITE SSI BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	09/01/2023	FLUIDE	1 200,00
MED'IN	CREATION D'UN DOSSIER D'IDENTITE SSI MAISON DES ASSOCIATIONS	09/01/2023	FLUIDE	1 200,00
MED'IN	CREATION MISE A JOUR D'UN DOSSIER D'IDENTITE SSI TOGA DESANTI VENTURI ANDREI	09/01/2023	FLUIDE	2 400,00
BASTIAISE DE NETTOYAGE	PRESTATION DE NETTOYAGE POUR 2 SANISETTES PLACE ST NICOLAS	11/01/2023	FLUIDE	3 378,31
EDF CORSE	PUP BIANCHINI – TRAVAUX D'ELECTRICITE N° D743/009395/002001	13/01/2023	FLUIDE	8 503,94
AUTOMATISMES SECURITE FERMETURES ASF SARL	REMISE EN ETAT DE LA PORTE EXTERIEURE MAISON DES SERVICES PUBLICS	18/01/2023	FLUIDE	385,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	RENOUVELLEMENT BATTERIE ELECTRIQUE CTA / MUSEE	19/01/2023	FLUIDE	2 990,02
ADI AZUREENNE D'INCENDIE	TRAPPES DE DESENFUMAGE ECOLE DE TOGA	24/01/2023	FLUIDE	1 321,00
CORSE VIDEO COM	FORMATION DU PERSONNEL ECOLE DE TOGA AU SSI	26/01/2023	FLUIDE	110,00
SIGEC	BADGES POUR MAISON DES SCIENCES	26/01/2023	FLUIDE	660,00
ADI AZUREENNE D'INCENDIE	REPARATION (REARMEMENT CABLE + POULIE) PANNE TRAPPE DESENFUMAGE THEATRE	30/01/2023	FLUIDE	100,00
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	RENOUVELLEMENT MOTEUR VENTILATION / MUSEE	02/02/2023	FLUIDE	972,00
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	RENOUVELLEMENT DE LA VANNE 3 VOIES ET DE SON MOTEUR / ECOLE VENTURI MATERNELLE	02/02/2023	FLUIDE	1 063,27
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	MISE EN PLACE D'UNE EXTRACTION D'AIR / SALLE DE STOCKAGE DE FIOUL / ECOLE CAMPANARI	02/02/2023	FLUIDE	1 965,37
ADI AZUREENNE D'INCENDIE	PANNEAU SIGNALISATION POUR PORTE COUPE-FEU ECOLE TOGA	03/02/2023	FLUIDE	136,00
ADI AZUREENNE D'INCENDIE	PRESENCE COMMISSION DE SECURITE ECOLE TOGA	03/02/2023	FLUIDE	210,00
ADI AZUREENNE D'INCENDIE	PRESENCE COMMISSION DE SECURITE ECOLE CALLONI	03/02/2023	FLUIDE	210,00
VDF SARL	DEPANNAGE GERBEUR CENTRE ALB'ORU	06/02/2023	FLUIDE	199,40
DIELCO SAS	CHAUFFAGE SALLE DE BAINS LOGEMENT DU GARDIEN	08/02/2023	FLUIDE	143,43
ADI AZUREENNE D'INCENDIE	FOURNITURE ET POSE DE TREUIL ET POULIE POUR TRAPPE DESENFUMAGE ECOLE DE TOGA	08/02/2023	FLUIDE	1 395,39
ANTHEA	FOURNITURE ET POSE CREMAILLERE 1M PORTAIL CTM	10/02/2023	FLUIDE	171,00
ANTHEA	FOURNITURE ET POSE BARRE PALPEUSE PORTAIL CTM	10/02/2023	FLUIDE	315,00
ANTHEA	PROGRAMMATION ET FOURNITURE DE 5 TELECOMMANDES	16/02/2023	FLUIDE	225,00
TECHNIC ALARM	TRAVAUX HYDRAULIQUE DU RUISSEAU DE TOGA TRAVAUX DE MISE EN RETRAIT DE CABLE ET DE FIBRE OPTIQUE POUR LIBERATION D'EMPRISE CHANTIER.	17/02/2023	FLUIDE	3 345,00
PROEQUIP CORSE EPI CORSE	RENOUVELLEMENT OUTILLAGE POUR LA FORGE (MEULEUSE)	26/01/2023	FORGE	89,00
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE DOUBLE PORTE A LA PEPINIERE DE FURIANI (POMPE)	26/01/2023	FORGE	487,25
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE RAMPES DE VILLE MOBILE SUR LA PLACE DU MARCHÉ	02/02/2023	FORGE	291,01
POLYMAT	RENOUVELLEMENT DE VISSEUSE POUR ATELIER	07/02/2023	FORGE	269,00
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT PORTIQUE PARKING ST JOSEPH	09/02/2023	FORGE	107,10
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE MAIN COURANTE AU QUARTIER DE L'ANNONCIADE	15/02/2023	FORGE	642,60
COSTA METAL	MISE EN PLACE ARCEAU POUR PROTECTION ECLAIRAGE PLACE ST NICOLAS	24/02/2023	FORGE	46,42

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
FASS CORSE SARL	FOURNITURE ET POSE DE BOUCHONS POUR MAIN COURANTE QUARTIER DE L ANNOCIADE	27/02/2023	FORGE	38,00
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DES PLATINES POUR LES RAMPES DE LA VILLE	02/03/2023	FORGE	124,95
POLYMAT	RENOUVELLEMENT DE FIL ACIER POUR SOUDER ATELIER FORGE	08/03/2023	FORGE	228,60
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT FONTAINE DU MARCHÉ	17/03/2023	FORGE	39,27
POLYMAT	RENOUVELLEMENT D'OUTILLAGES POUR LA FORGE	24/03/2023	FORGE	271,28
AUTO ECOLE MILLELIRI	PERMIS DE CONDUIRE B - CAMPOCASSO ROSE-MARIE	05/01/2023	FORMATION	1 000,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	TRONC COMMUN DE LA FCO DES POLICIERS MUNICIPAUX ENCADRANT UNE EQUIPE	06/01/2023	FORMATION	500,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FCO - ACTUALITE JURIDIQUE DU DOMAINE POLICE MUNICIPALE	06/01/2023	FORMATION	750,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FCO - LE DROIT ROUTIER : CARAVANING, VELO, ELECTROMOBILITE	06/01/2023	FORMATION	875,00
ARFOS	ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ET REGLES PRATIQUES DU PROTOCOLE -	06/01/2023	FORMATION	1 450,00
ARFOS	ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ET REGLES PRATIQUES DU PROTOCOLE -	06/01/2023	FORMATION	1 450,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FCO - CONNAITRE LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE EN MATIERE DE POLICE DE DEBITS DE BOISSONS	06/01/2023	FORMATION	1 750,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FCO - L'APPROCHE JURIDIQUE ET JURISPRUDENTIELLE DE LA LEGITIME DEFENSE	06/01/2023	FORMATION	1 750,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	TRONC COMMUN DE LA FCO DES POLICIERS MUNICIPAUX EN EQUIPE OPERATIONNELLE	06/01/2023	FORMATION	3 500,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FORMATION PREALABLE A L'ARMEMENT : MANIEMENT DU PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	09/01/2023	FORMATION	720,00
EFE FORMATION	L'EVALUATION D'UN BIEN IMMOBILIER -	09/01/2023	FORMATION	1 345,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	SXPB6C7T : ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	10/01/2023	FORMATION	240,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	SXPB6C7S : ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	10/01/2023	FORMATION	240,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	SXPB6C7R : ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	10/01/2023	FORMATION	240,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	SXPB6C7Q : ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	10/01/2023	FORMATION	240,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	SXPB6C7P : ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	10/01/2023	FORMATION	240,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	SXPB6C7O : ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	10/01/2023	FORMATION	240,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	SXPB6C7N : ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	10/01/2023	FORMATION	240,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	SXPB6C7M : ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES - CATEGORIE B6	10/01/2023	FORMATION	300,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FCO - NUISANCES SONORES - LES BASES	10/01/2023	FORMATION	2 250,00
MPFPT - MONITEURS POLICE FPT	FORMATIONS D'ENTRAINEMENT AU MANIEMENT DES BATONS DE POLICE ET AUX TECHNIQUES PROFESSIONNELLES D'INTERVENTION	10/01/2023	FORMATION	3 840,00
CARRIERES PUBLIQUES GROUPE MONITEUR	REY JESSICA - PREPARATION CONCOURS ASSISTANT PRINCIPAL 2EME CLASSE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	12/01/2023	FORMATION	132,50
CARRIERES PUBLIQUES GROUPE MONITEUR	REY JESSICA - PREPARATION CONCOURS ASSISTANT PRINCIPAL 2EME CLASSE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	12/01/2023	FORMATION	170,62
PROGISOFTWARE	JOURNEE DE FORMATION EN DISTANCIEL LOCASYST	12/01/2023	FORMATION	1 800,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	VIOLA JULIE - FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE	16/01/2023	FORMATION	100,00
ARFOS	MATTEI OLIVIA - PILOTER LA STRATEGIE POLITIQUE	16/01/2023	FORMATION	1 450,00
ARFOS	ANTONETTI THOMAS - PILOTER LA STRATEGIE POLITIQUE	16/01/2023	FORMATION	1 450,00
CENTRE TERRITORIAL TENNIS CORSE LIGUE CORSE DE LA FFT	DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (DEJEPS) - 2023 -	18/01/2023	FORMATION	1 200,00
GRETA HAUTE CORSE LYCEE PAUL VINCENSII	IMMERSION LANGUE CORSE - CRECHE ANGHJULELLI	23/01/2023	FORMATION	6 000,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
LA GAZETTE GROUPE MONITEUR	RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES : NOUVEAUX ROLES, NOUVELLES RESPONSABILITES	25/01/2023	FORMATION	1 495,00
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE CFA	2EME ANNEE - ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE	26/01/2023	FORMATION	2 406,25
ARFOS	ENJEUX, METHODES ET PRATIQUES DE LA DEMOCRATIE DELIBERATIVE DE PROXIMITE -	31/01/2023	FORMATION	1 450,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	BAFA BASE	06/02/2023	FORMATION	1 095,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	BAFA APPROFONDISSEMENT	06/02/2023	FORMATION	1 155,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	SERGE CHERUBINI - FORMATION CHARIOT AUTOMOTEUR R489	10/02/2023	FORMATION	440,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	SERGE CHERUBINI - FORMATION CONDUITE D'ENGINS R482	10/02/2023	FORMATION	500,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	SERGE CHERUBINI - FORMATION GRUE DE CHARGEMENT - CACES R490	10/02/2023	FORMATION	800,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	SERVICES CIVIQUES - PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES P.S.C.1	13/02/2023	FORMATION	140,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE	13/02/2023	FORMATION	200,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES P.S.C.1	13/02/2023	FORMATION	3 360,00
AFNOR COMPETENCES	FORMATION AUDIT QUALITE INTERNE	13/02/2023	FORMATION	3 600,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	BAFA BASE	14/02/2023	FORMATION	365,00
EI 2A FORMATION RISTORI DAVID	FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - SST	19/02/2023	FORMATION	750,00
AFSIS SARL AGENCE FORMATION SECURITE INCENDIE SURETE	MANIEMENT DES EXTINCTEURS - ASSISTANTS DE PREVENTION	02/03/2023	FORMATION	420,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
ATIS SAS ORGANISME DE FORMATION	IRATA 1 - TECHNIQUE D'ACCES PAR CORDE	02/03/2023	FORMATION	2 900,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 17 AU 22 MARS 2023	03/03/2023	FORMATION	16,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 19 AU 22 MARS 2023	03/03/2023	FORMATION	16,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 17 AU 22 MARS 2023	03/03/2023	FORMATION	202,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 19 AU 22 MARS 2023	03/03/2023	FORMATION	202,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FORMATION DES MEMBRES DES CST NE SIEGEANT PAS EN FSSSCT	03/03/2023	FORMATION	1 080,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LE ROLE ET L'ACTION DES MEMBRES DES FORMATIONS SPECIALISEES (FS) OU DES CST	03/03/2023	FORMATION	2 500,00
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FORMATION DES MEMBRES DES FORMATIONS SPECIALISEES (FSSSCT) ET DES COMITES SOCIAUX TERRITORIAUX (CST) EN L'ABSENCE DE FSSSCT - PREMIER MANDAT	03/03/2023	FORMATION	3 000,00
EFE FORMATION	CONFERENCE SUR LES CESSIONS FONCIERES AVEC CHARGES DES PERSONNES PUBLIQUES	07/03/2023	FORMATION	840,00
EFE FORMATION	LES JOURNEES DU BJDU -	07/03/2023	FORMATION	1 310,00
EFE FORMATION	LES JOURNEES DU BJDU -	07/03/2023	FORMATION	1 310,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PIANA MELANIE - PSC1	08/03/2023	FORMATION	70,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	CASABIANCA TOURIA - PSC1	08/03/2023	FORMATION	70,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	PIANA MELANIE - FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE	08/03/2023	FORMATION	100,00
CESR 20 CENTRE D'EDUCATION ET DE SECURITE ROUTIERE	PERMIS BE SANS CODE	08/03/2023	FORMATION	800,00
CESR 20 CENTRE D'EDUCATION ET DE SECURITE ROUTIERE	PERMIS BE AVEC CODE	08/03/2023	FORMATION	1 470,00
DATASCIENTEST	CERTIFICATION : POWER BI PL-300	08/03/2023	FORMATION	2 245,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 10 AU 11 AVRIL 2023	10/03/2023	FORMATION	16,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 05 AU 09 AVRIL 2023	10/03/2023	FORMATION	16,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 05 AU 10 AVRIL 2023	10/03/2023	FORMATION	16,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 10 AU 11 AVRIL 2023	10/03/2023	FORMATION	202,33
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 05 AU 09 AVRIL 2023	10/03/2023	FORMATION	202,33
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLETS D'AVION A/R PARIS - DU 05 AU 10 AVRIL 2023	10/03/2023	FORMATION	202,33

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	BAFA SURVEILLANT DE BAIGNADE	10/03/2023	FORMATION	435,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	BAFA 3EME PARTIE - APPROFONDISSEMENT	10/03/2023	FORMATION	1 155,00
INSTITUT FORMATION SOPHROLOGIE ALIOTTA FORMATIONS	SPECIALISATION PERINATALITE	13/03/2023	FORMATION	990,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNE R.486 PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE CATEGORIE B	14/03/2023	FORMATION	3 600,00
EPIR ECOLE DE PLONGEE ILE ROUSSE	FORMATION CERTIFICAT HYPERTBARE CLASSE 1 MENTION B	16/03/2023	FORMATION	4 410,00
CENTR AUTO	ACHAT D'UN BAC A ULTRASSON POUR L'ATELIER ESPACES VERTS	24/01/2023	GARAGE	575,49
MONTI AUTOS	REMISE EN ETAT LEXUS GC-924-TV SUITE CHOC AVANT (VOIR RAPPORT EXPERTISE)	15/03/2023	GARAGE	5 707,10
FILIPPI LECA MARZOCCHI SCP	SIGNIFICATION RESILIATION MARCHE DEFENDINI	12/01/2023	JURIDIQUE	2,32
FILIPPI LECA MARZOCCHI SCP	SIGNIFICATION RESILIATION MARCHE DEFENDINI	12/01/2023	JURIDIQUE	158,20
HOTEL CONTINENTAL UNIVERS SAS	PERIL 5 BD MONTERA HOTEL	13/01/2023	JURIDIQUE	1,10
HOTEL CONTINENTAL UNIVERS SAS	PERIL 5 BD MONTERA HOTEL	13/01/2023	JURIDIQUE	2,20
HOTEL CONTINENTAL UNIVERS SAS	PERIL 5 BD MONTERA HOTEL	13/01/2023	JURIDIQUE	2,20
HOTEL CONTINENTAL UNIVERS SAS	PERIL 5 BD MONTERA HOTEL	13/01/2023	JURIDIQUE	12,73
HOTEL CONTINENTAL UNIVERS SAS	PERIL 5 BD MONTERA HOTEL	13/01/2023	JURIDIQUE	25,45
HOTEL CONTINENTAL UNIVERS SAS	PERIL 5 BD MONTERA HOTEL	13/01/2023	JURIDIQUE	88,15
HOTEL CONTINENTAL UNIVERS SAS	PERIL 5 BD MONTERA HOTEL	13/01/2023	JURIDIQUE	88,15
HOTEL CONTINENTAL UNIVERS SAS	PERIL 5 BD MONTERA HOTEL M.JOUHARI	13/01/2023	JURIDIQUE	88,15
DALLOZ EDITIONS	CONTRAT DALLOZ ANNEE 2023	08/02/2023	JURIDIQUE	12 202,42
L ASPHODELA SARL	RESTAURATION ARTISTES	05/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	306,00
LIMONGI CHRISTOPHE	ANIMATION FESTA DI A LINGUA	05/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	550,00
REALITA PROD ASSOCIATION	PRESTATION SCENIQUE CONCERT FESTA DI A LINGUA	05/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	889,00
RAFFALLI CHARLOTTE	FRESQUE POUR LA CASA DI E LINGUE	05/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	1 000,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
SPAR ORENGA	CATERING ARTISTES	06/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	58,71
SPAR ORENGA	CATERING INAUGURATION CASA DI E LINGUE	06/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	278,24
MAISONS DU MONDE	AMEUBLEMENT CASA DI E LINGUE : - LMPDRE DBLA 2 - TPS GRN 2 - FTL CHIFUNI 1 - CS LIMANA TRRA 1 - JTE SZNA 1 - TPS ACAPULCO 1 - FTL SPARTACUS	10/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	1 088,73
CRASTUCCI LELIA	TRAITEMENT ET RETOUCHE PHOTOGRAPHIQUE DE LA FRESQUE DE LA CASA DI E LINGUE	10/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	1 900,00
NEGRONI VOYAGES	VENUE D'UN CONFERENCIER AMERICAIN DANIEL BOGRE UDELL DANS LE CADRE DE LA FESTA DI A LINGUA MATERNA	12/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	1 561,35
JARDINS SERVICES FOURNY	PLANTES D'INTERIEURS POUR LA CASA DI E LINGUE	13/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	237,77
NEGRONI VOYAGES	TRANSFERT DU PASSAGER DANIEL BOGRE UDEL DE PARIS CHARLES DE GAULLE A ORLY	16/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	143,00
INTIMITA ASSOCIATION	ANIMATION MUSICALE DANS LE CADRE DE LA FESTA DI A LINGUA	18/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	800,00
MAISONS DU MONDE	ACHAT DE MOBILIER CASA DI E LINGUE : 1 BANQUETTE BRIQUE ELZA 1 FAUTEUIL HERMAN VRT	20/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	394,78
UNA FIARA NOVA ASSOCIATION	ANIMATION MUSICALE CASA DI E LINGUE	24/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	500,00
ATACC INTERNATIONAL	LOCATION DE VALISES BIDULES A L'OCCASION DE LA VENUE D'UN CONFERENCIER AMERICAIN	25/01/2023	LINGUA E CULTURA CORSA	1 265,25
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RENOUVELLEMENT PAPIER 90G TOUS SERVICES	12/01/2023	MAGASIN	1 114,50
UGAP	RENOUVELLEMENT PAPIERS 80GR TOUS SERVICES	12/01/2023	MAGASIN	2 116,00
ESPACE ELEC	RENOUVELLEMENT DE PILES TOUS SERVICES	17/01/2023	MAGASIN	103,40
UGAP	RENOUVELLEMENT DE FOURNITURE DE BUREAU TOUS SERVICES	17/01/2023	MAGASIN	702,39
CENTRE AUTO	RENOUVELLEMENT GANTS NITRILE TOUS SERVICES	18/01/2023	MAGASIN	137,70
DUCLLOT BUREAUTIQUE	RENOUVELLEMENT DE TAMPONS POUR LE CCAS	07/02/2023	MAGASIN	318,75
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT FICELLE FINE TOUS SERVICES	13/02/2023	MAGASIN	39,30
UGAP	RENOUVELLEMENT FOURNITURE DE BUREAU POUR LE SERVICE DRH	13/02/2023	MAGASIN	270,09
UGAP	RENOUVELLEMENT DE FOURNITURE DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHEQUE	15/02/2023	MAGASIN	204,11

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
UGAP	RENOUVELLEMENT FOURNITURE DE BUREAU POUR LE MUSEE	15/02/2023	MAGASIN	263,60
DUCLOT BUREAUTIQUE	RENOUVELLEMENT TAMPON POUR LE SERVICE VACCINATION (ERREUR)	17/02/2023	MAGASIN	49,46
UGAP	RENOUVELLEMENT FOURNITURE DE BUREAU POUR LE CCAS	17/02/2023	MAGASIN	172,95
DUCLOT BUREAUTIQUE	RENOUVELLEMENT ENCREUR POUR LE SERVICE COURRIER	17/02/2023	MAGASIN	189,00
UGAP	RENOUVELLEMENT DE FOURNITURE DE BUREAU POUR LA CASA DI L ANZIANI	27/02/2023	MAGASIN	37,58
UGAP	RENOUVELLEMENT DE FOURNITURE DE BUREAU POUR LE POLE FONCIER	27/02/2023	MAGASIN	73,62
UGAP	RENOUVELLEMENT DE FOURNITURE DE BUREAU POUR LA DRH	02/03/2023	MAGASIN	158,09
UGAP	RENOUVELLEMENT FOURNITURE DE BUREAU POUR LE CCAS	02/03/2023	MAGASIN	462,62
UGAP	RENOUVELLEMENT DE FOURNITURES DE BUREAUX	13/03/2023	MAGASIN	299,12
DUCLOT BUREAUTIQUE	TAMPON POUR LA CUISINE CENTRALE	16/03/2023	MAGASIN	24,66
UGAP	RENOUVELLEMENT PAPIER A3 80G	21/03/2023	MAGASIN	331,80
UGAP	RENOUVELLEMENT DE PAPIER A4 90 G	21/03/2023	MAGASIN	931,25
UGAP	RENOUVELLEMENT PAPIER A4 80G	21/03/2023	MAGASIN	1 045,50
UGAP	RENOUVELLEMENT FOURNITURE DE BUREAU POUR LA DRUCS L ETAT CIVIL ET LA CUISINE CENTRALE	24/03/2023	MAGASIN	541,97
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSIONS PROGRAMME JANVIER-JUIN 2023 - MDS	04/01/2023	MAISON DES SCIENCES	1 480,00
AMCSTI ASSOCIATION	ADHESION AMCSTI 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	150,00
MARE VIVU ASSOCIATION	ATELIER VACANCES HIVER 2023 - TORTUE EN DANGER ASSOCIATION MARE-VIVU	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	280,00
CORSIC ANIMAZIONE DOMINICI GERARD LUCIEN	ATELIER VACANCES HIVER 2023 "PLANETE VERT"	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	300,00
CHALCOPHORE	2 ATELIERS CHALCOPHORE - VACANCES PRINTEMPS 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	400,00
CHALCOPHORE	2 ATELIERS CHALCOPHORE - VACANCES HIVER 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	400,00
OMESSA ZITELLINA	EVEILS SCIENTIFIQUES "CA CHAUFFE POUR LA TERRE"- VACANCES HIVER ET PRINTEMPS 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	500,00
LABORATOIRE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	2 ATELIERS LRA - VACANCES PRINTEMPS 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	630,00
PARDINI EMMANUELLE A PAPINA	ATELIER LES CUISINIERS DE L'ESPACE A PAPINA - VACANCES PRINTEMPS 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	800,00
OMESSA ZITELLINA	EVEILS SCIENTIFIQUES "ECLIPSE" MARS-JUIN 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	1 000,00
CORSE CONSTELLATION CACS	PLANETARIUM CORSE CONSTELLATION AVRIL-MAI 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	1 118,00
CORSE CONSTELLATION CACS	PLANETARIUM CORSE CONSTELLATION JANVIER-MARS 2023	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	1 118,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
EMAHO CORSE ASSOCIATION	ATELIER STOP MOTION ESPACE EMAHO - VACANCES PRINTEMPS	05/01/2023	MAISON DES SCIENCES	1 700,00
NEGRONI VOYAGES	RESERVATIONS VOLS ET LOCATION VOITURES NAJA + LE GALL 10-11-12 FEVRIER 2022 CYCLE CONFERENCE MDS	10/01/2023	MAISON DES SCIENCES	1 137,29
HOTEL CENTRAL	RESERVATION HOTEL JY LE GALL POUR CONFERENCE - MDS	11/01/2023	MAISON DES SCIENCES	94,15
NEGRONI VOYAGES	LOCATION VOITURE SEJOUR CONFERENCIERE G.NAJA - MDS	14/01/2023	MAISON DES SCIENCES	246,94
SACEM	DROITS SACEM PROJECTION "À LA RECHERCHE DE LA PLANETE 9" -MDS	18/01/2023	MAISON DES SCIENCES	24,19
SACEM	DROITS SACEM PROJECTION "UNE ANNEE SUR MARS AVEC PERSEVERANCE" - MDS	18/01/2023	MAISON DES SCIENCES	24,19
CLAIR DE TERRE ASSOCIATION	PRESTATION DE CONFERENCE "SCIENCE OU FICTION" POUR 06/05/2023 - ASSOCIATION CLAIR DE TERRE	18/01/2023	MAISON DES SCIENCES	150,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	ACHAT BOUTEILLES D'EAU, CAFE, CANISTRELLI POUR ACCUEIL DES CONFERENCIERS ET INTERVENANTS PROGRAMMATION 2023.	18/01/2023	MAISON DES SCIENCES	335,56
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION VOLS ALLER-RETOUR JN SARRAIL - MDS	19/01/2023	MAISON DES SCIENCES	415,71
LE PALAIS DES GLACES	REPAS DE TRAVAIL OFFICIEL 5 PERSONNES - CONFERENCIERE GERALDINE NAJA	26/01/2023	MAISON DES SCIENCES	175,00
NEGRONI VOYAGES	FRAIS SUPPLEMENTAIRE MODIFICATION RESERVATION AVION PARIS/BASTIA - JEAN YVES LE GALL - MDS	09/02/2023	MAISON DES SCIENCES	95,60
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	RESERVATION VOLS ET VEHICULE DE LOCATION - DU 17 AU 20 MARS - CONFERENCIER FRANCIS ROCARD	14/02/2023	MAISON DES SCIENCES	637,00
HOTEL CENTRAL	RESERVATION NUIT D'HOTEL FRANCIS ROCARD - DU 17 AU 18 MARS - MDS	17/02/2023	MAISON DES SCIENCES	105,04
CREAB DESIGN	SCENOGRAPHIE EXPOSITION METEORITE - MISSION 1 : ACCOMPAGNEMENT EQUIPE PROJET	28/02/2023	MAISON DES SCIENCES	2 500,00
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION VOLS CONFERENCIERE CLAUDIE HAIGNERE - MDS	02/03/2023	MAISON DES SCIENCES	556,91
HOTEL DES GOUVERNEURS SAS LA CITADELLE	RESERVATION 1 NUIT - HOTEL LES GOUVERNEURS - CLAUDIE HAIGNERE 24 JUIN 2023	15/03/2023	MAISON DES SCIENCES	234,63
GSP PROTECT SAS	3 AGENTS DE SECURITE GSP PROJECT POUR CONFERENCE FRANCIS ROCARD - SAMEDI 18 MARS 2023	15/03/2023	MAISON DES SCIENCES	261,20
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	5 OUVRAGES "3 MINUTES POUR COMPRENDRE 50 AVANCEES MAJEURES" POUR SCIENCE CREW MDS	16/03/2023	MAISON DES SCIENCES	80,22
CAFE BASTIA SARL	REPAS OFFICIEL CONFERENCIER FRANCIS ROCARD - 18 MARS 2023 MDS	16/03/2023	MAISON DES SCIENCES	109,09
HYDIS	PAPIER WC JUMBO CAPEMBAL ETANT EN RUPTURE DE STOK	09/01/2023	MENAGE	237,91
CENTR AUTO	BALAIS POLYMERE SEUL FOURNISSEUR AYANT CE GENRE DE MODELE	13/01/2023	MENAGE	237,60

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
CAPEMBAL	CAILLEBOTIS POUR L'ECOLE MATERNELLE MARIE REYNOARD	17/01/2023	MENAGE	52,40
CAPEMBAL	LOCATION SHAMPOUINEUSE TENANT, CENTRE CULTUREL L ALB ORU MEDIATHEQUE	03/03/2023	MENAGE	187,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	FOURNITURE ET POSE DE JOINTS D'ETANCHEITE AUTOUR D'UNE PORTE DE PRATICA A LINGUA	19/01/2023	MENUI	44,83
DELTA BOIS BASTIA	FOURNITURE ET POSE DE POTEAU POUR GARDES CORPS	26/01/2023	MENUI	116,97
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D ETAGERE A LA BIBLIOTHEQUE	02/02/2023	MENUI	274,62
ALFABOIS	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES MARCHES DANS LE URE DES CHENES LIEGE	08/03/2023	MENUI	96,60
DELTA BOIS BASTIA	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES JEUX D'ENFANTS AU PARKING VINCETTI	22/03/2023	MENUI	126,50
AUX FORGES DE LA LOIRE EDTO	RENOUVELLEMENT DE LAMES POUR MACHINES DE LA MENUISERIE	22/03/2023	MENUI	509,47
PROMUSEUM	ACQUISITION D'UN MANNEQUIN EN MOUSSE	16/01/2023	MUSEE	495,00
POLYMAT	ACHAT 5 KG ELEC.RUTI.2.5 6013 BLUE	20/01/2023	MUSEE	20,59
PHOTO CYRNOS SE	NUMERISATION EKTACHROME 6X6	20/01/2023	MUSEE	191,67
POLYMAT	ACHAT D'UN POSTE INVERTER +MALLETTE + DEEE+ MASQUE BOLLE ELECTRO FUSION+	20/01/2023	MUSEE	467,22
DI STEFANO MARYLENE	RELECTURE ET CORRECTION, NORMALISATION, UNIFICATION ET PREPARATION TYPOGRAPHIQUE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION "CORSICA 39-45"	20/01/2023	MUSEE	2 833,34
FINIDORI CHRISTIAN	ACQUISITION HUILE SUR TOILE XIXEME SIECLE DE SALICETI REF 040722-*	20/01/2023	MUSEE	8 500,00
RAZON FRANCIS EDITIONS	CAMPAGNE COMMUNICATION MUSEE 2023 MAGAZINE PLANET	23/01/2023	MUSEE	60,00
LES NOUVELLES EDITIONS DE L'UNIVERSITE PETIT FUTE	INSERTION PROMOTIONNELLE 2023	26/01/2023	MUSEE	1 248,00
BOI RENATO	RESTAURATION PANCARTE MEDAILLON	03/02/2023	MUSEE	3 300,00
POLYMAT	FOURNITURES	06/02/2023	MUSEE	188,28
CORSICA FERRIES	CAMPAGNE DE COMMUNICATION 2023	13/02/2023	MUSEE	7 150,00
MUSEO STORICO ITALIANO DELLA GUERRA ONLUS	FRAIS DE DOSSIER POUR PRETS D'OEUVRES EXPO CORSICA 39-45	14/02/2023	MUSEE	650,00
VALCEPINA CHIARA	INTERVENTION SUR OEUVRE POUR EXPO TEMPORAIRE CORSICA 39-45	14/02/2023	MUSEE	1 100,00
DELTA ARTS ROGER VIOLLET	PHOTOGRAPHIES POUR REPRODUCTION D'IMAGES DANS LE CATALOGUE D'EXPOSITION	20/02/2023	MUSEE	1 120,00
BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE DI FIRENZE	REPRODUCTION EXPO MARE FURIOSO 2022	24/02/2023	MUSEE	60,00
FRATICOM SARL	CAMPAGNE COM MUSEE 2023 AFFICHAGE AEROPORT DE BASTIA	01/03/2023	MUSEE	4 500,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
FRATICOM SARL	CAMPAGNE COM MUSEE 2023 28 ARRIERES DE BUS	01/03/2023	MUSEE	7 000,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	'IMAGES POUR L'EXPOSITION TEMPORAIRE	03/03/2023	MUSEE	20,00
CINECITTA SPA	DIFFUSION DE FILMS D'EPOQUE POUR LA PROCHAINE EXPOSITION.	09/03/2023	MUSEE	420,00
GOTTOLI SARA	INTERVENTION RESTAURATION EXPOSITION TEMPORAIRE	09/03/2023	MUSEE	1 700,00
LEONETTI ANNE	MISE EN PRESENTATION D'UNE HUILE SUR TOILE POUR EXPOSITION TEMPORAIRE CORSICA 39-45	14/03/2023	MUSEE	1 450,00
LEONETTI ANNE	INTERVENTION SUR VALISE DES COMMANDOS D'AFRIQUE POUR EXPOSITION TEMPORAIRE CORSICA 39-45	14/03/2023	MUSEE	2 700,00
ATELIER MARION MEIGNANT	INTERVENTION SUR DOCUMENT POUR EXPOSITION TEMPORAIRE CORSICA 39-45	17/03/2023	MUSEE	422,50
NOGUES MARGAUX LES PETITS PAPIERS DE MARGAUX	INTERVENTION SUR DOCUMENT POUR LA PROCHAINE EXPOSITION TEMPORAIRE.	20/03/2023	MUSEE	215,00
LA FABRIQUE DE PATRIMOINES EN NORMANDIE	DEVIS POUR UN ALLER-VOIR D'UNE RESTAURATRICE AU MUSEE DE ST LO, DANS LE CADRE D'UN PRET POUR NOTRE DERNIERE EXPOSITION « MARE FURIOSO ».	20/03/2023	MUSEE	246,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT SAC DE DEJECTIONS CANINES	06/01/2023	SERVICE NETTOIEMENT	2 200,00
AM ENVIRONNEMENT	LOCATION BENNE POUR LE SERVICE DU BALAYAGE	06/01/2023	SERVICE NETTOIEMENT	2 400,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT PRODUITS DESINFECTANTS SURODORANTS	06/01/2023	SERVICE NETTOIEMENT	2 664,00
CODIVEP	RENOUVELLEMENT CHARIOTS (SEUL FOURNISSEURS)	26/01/2023	SERVICE NETTOIEMENT	3 210,00
DONETTI MARIA TERESA	NETTOYAGE DE L'HUILE SUR BOIS "LE PORTEMENT DE CROIX" - ORATOIRE DE LA CONCEPTION - SUITE A DEGRADATIONS PAR PIGEONS	23/01/2023	PATRIMOINE	3 000,00
CREAB DESIGN	REEDITION PANNEAU PATRIMONIAL MAISON DE BATTISTI	31/01/2023	PATRIMOINE	120,00
VILLES ET PAYS ARTS ET HISTOIRE ET SITES PATRIMONIAUX	COTISATION A SITES & CITES REMARQUABLES DE FRANCE ASSOCIATION DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	08/02/2023	PATRIMOINE	2 029,23
BOVIS	VISITE PREALABLE AU DEMENAGEMENT DES COLLECTIONS DU PALAIS CARAFFA POUR EVALUATION DU COUT DE LA PRESTATION	01/03/2023	PATRIMOINE	675,00
PUBLI 2B	FOURNITURE ET IMPRESSION DE PANNEAUX PATRIMONIAUX	17/03/2023	PATRIMOINE	361,64
LOXAM CORSE REPAR ET LOC	LOCATION MAROUFLEUR POSE DE LINO MAIRIE NOGUES	09/02/2023	PEINTURE DIT	30,50

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	GALETTES BOULANGERIE MULTARI ACM ARINELLA 23	10/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	159,65
EMAHO CORSE ASSOCIATION	PRODUCTION USINE A PROJETS EMAHO CME JOURNEE DU 18 JANVIER 23	12/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 000,00
L ASPHODELA SARL	REPAS L'ASPHODELA CME MERC 18 JANV 23	16/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	677,50
LE CHALET HOTEL	HEBERGEMENT LE CHALET ASCO SEJOUR ADOS VACS HIVER 23, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	19/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	28,00
DUCLOT BUREAUTIQUE	PETIT MATERIEL DUCLOT BUREAUTIQUE CME JANV 23	19/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	83,30
LE CHALET HOTEL	HEBERGEMENT LE CHALET ASCO SEJOUR ADOS VACS HIVER 23, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	19/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	814,55
LUCIANI PASCAL	RANDONNEES LUCIANI PASCAL SEJOUR ADOS VACS HIVER 23, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	19/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	900,00
LE CHALET HOTEL	HEBERGEMENT LE CHALET ASCO SEJOUR ADOS VACS HIVER 23, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	19/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 747,32
IN TERRA CORSA	BIATHLON IN TERRA CORSA SEJOUR ADOS VACS HIVER 23, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	20/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	480,00
BOUCHAUD JULIEN	LOCATION MATERIEL CORSE RANDO PASSION SEJOUR ADOS VACS HIVER 23, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	20/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	825,00
IN TERRA CORSA	COURS DE SKI COLLECTIF IN TERRA CORSA SEJOUR ADOS VACS HIVER 23, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	20/01/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	980,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	GOUTER BOULANGERIE MULTARI CME DU 09 FEVRIER 23	06/02/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	80,80
10 DOIGTS	MATERIEL ARTS PLASTIQUES 10 DOIGTS ACM ARINELLA FEV 23	08/02/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	115,49
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	INITIATION DES ENFANTS AUX "GESTES QUI SAUVENT" UDPS ACM CENTRE ANCIEN FEV 23	08/02/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	200,00
ASPTT BASTIA TIR A L ARC	TIR A L'ARC ASPTT BASTIA TIR A L'ARC ACM ARINELLA VACS HIVER 23	20/02/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	300,00
ASPTT BASTIA TIR A L ARC	TIR A L'ARC ASPTT BASTIA TIR A L'ARC ACM CENTRE ANCIEN VACS HIVER 23	20/02/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	300,00
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM CENTRE ANCIEN VACS HIVER 23	20/02/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	300,00
EMAHO CORSE ASSOCIATION	ACCOMPAGNEMENT UAP EMAHO CME MARS 23	20/02/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	600,00
L ATTRACHJU	CHANT L'ATTRACHJU ACM ARINELLA MARS 23	06/03/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	300,00
FIGARELLA NOELLE	ATELIERS DE TRESSAGE FIGARELLA NOELLE ACM CENTRE ANCIEN MARS 23	06/03/2023	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	360,00
INDIS	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'UN COLLECTEUR D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE	20/02/2023	PLOMBERIE	78,95
ANTHEA	TELECOMMANDES PORTAIL	06/01/2023	POLICE MUNICIPALE	135,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
DUCLOT BUREAUTIQUE	RUBANS MACARON	06/01/2023	POLICE MUNICIPALE	343,30
GK PROFESSIONAL	CHAUSSURES PM	20/01/2023	POLICE MUNICIPALE	167,50
LOGITUD SOLUTIONS	CARTES MICRO SD	25/01/2023	POLICE MUNICIPALE	208,70
MARANA SPORTS M S SARL	INDEMNISATION DES TIREURS DES BATTUES ADMINISTRATIVE PAR ACHAT DE LEURS CARTOUCHES	06/02/2023	POLICE MUNICIPALE	874,98
EQUARRI CORSE	FRAIS D'EQUARRISSAGE SUITE BATTUE ADMINISTRATIVE DE JANVIER 2023 DEPLACEMENT DU 9 JANVIER 2023	07/02/2023	POLICE MUNICIPALE	1 122,50
LEGALDOC	COMMANDE DE CARNETS DE FICHES DESCRIPTIVES DE L'ETAT DES VEHICULES A ENLEVER EN FOURRIERE	28/02/2023	POLICE MUNICIPALE	195,00
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	COUCHE BEBE CRECHE	05/01/2023	POLE PETITE ENFANCE	399,79
GANDOIN SOPHIE	ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES AGENTS CRECHE	05/01/2023	POLE PETITE ENFANCE	1 680,00
DES SOURCES AUX ETOILES GRANIE SANDRA	INTERVENTION MUSIQUE RAM	06/01/2023	POLE PETITE ENFANCE	540,00
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	COUCHE BEBE HG	17/01/2023	POLE PETITE ENFANCE	574,73
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	COUCHE ET GEL BEBE CRECHE	17/01/2023	POLE PETITE ENFANCE	2 040,90
LABORATOIRE D'ANALYSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	ANALYSE CRECHE LEGIONELLA	30/01/2023	POLE PETITE ENFANCE	205,50
LABORATOIRE D'ANALYSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	ANALYSES ALIMENTAIRES CRECHE	07/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	650,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES PROFESSIONNELS	09/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	68,45
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	BOISSONS POUR GOÛTER LAEP	10/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	23,34
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	BOISSONS POUR GOÛTER LAEP	10/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	54,00
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	ACHAT PHARMACIE DIVERS	16/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	14,54
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	ACHAT PHARMACIE DIVERS	16/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	16,34
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	ACHAT PHARMACIE DIVERS	16/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	102,28
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT LIVRES PROJET AMI	23/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	44,83
WESCO	ACHAT FOURNITURES DIVERSES PROJET AMI	23/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	88,57
10 DOIGTS	ACHAT FOURNITURES DIVERSES PROJET AMI	28/02/2023	POLE PETITE ENFANCE	209,88
10 DOIGTS	ACHAT FOURNITURES HG	13/03/2023	POLE PETITE ENFANCE	339,85

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE HTE CORSE EPE	INTERVENTION PSYCHOLOGUE	13/03/2023	POLE PETITE ENFANCE	1 320,00
WESCO	MATERIEL EDUCATIF POUR LE RPE	14/03/2023	POLE PETITE ENFANCE	366,70
WESCO	MATERIEL ET JEUX POUR LE LAEP	14/03/2023	POLE PETITE ENFANCE	453,40
NATHAN	ACHATS MATERIELS PROJET AMI	21/03/2023	POLE PETITE ENFANCE	47,39
NATHAN	ACHATS MATERIELS PROJET AMI	21/03/2023	POLE PETITE ENFANCE	582,09
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	ACHAT DE REVUES	19/01/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	206,60
LES VOYAGEURS HOTEL	HEBERGEMENTS	19/01/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	430,50
RESTAURANT PUB CONCORDE	REPAS	19/01/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	480,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	ABONNEMENT	19/01/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	516,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES	30/01/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	663,02
RESTAURANT LA BRAISE CRM SARL	REPAS	01/02/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	360,00
HOTEL LE BASTIA ADONIS PRIM SAS	HEBERGEMENT SIMONE MARTINI	01/02/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	811,00
CASA DI A PUISIA MAISON DE LA POESIE	PRESTATION INTELLECTUELLE	07/02/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	650,00
VINCENTELLI MICHELE	ACHAT OUVRAGES ET CARTES POSTALES	07/02/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	1 000,00
ARNOLD DENIS A LIBRU APERTU	CONSERVATION PREVENTIVE	07/02/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	10 000,00
SPAR ORENGA	PRODUIT DE BOUCHE	10/02/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	86,66
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEES DE LA REALISATRICE	21/02/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	344,00
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLET AVION	21/02/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	387,00
HOTEL LE BASTIA ADONIS PRIM SAS	LOGEMENT DE MONSIEUR MARTINI	18/03/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	609,70
KALLISTOUR VOYAGES BASTIA	BILLET AVION	21/03/2023	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	301,49
SMMI SERVICE MAINTENANCE MAT INCENDIE	2 BOUCHES INCENDIENT RUE NAPOLEON	16/03/2023	PREVENTION	3 180,00
SCET SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES	AAP AMO MONTESORO NOUVELLE PROPOSITION DE LA SCET	19/01/2023	PROJET	33 110,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
AUDIT IMMO CORSE 2B	DEVIS DE DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT DEMOLITION - COLLEGE DE MONTESORO BAT. B	14/02/2023	PROJET	8 850,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	DEVIS REPERAGE VISUEL MONTESORO BAT. E	15/02/2023	PROJET	2 400,00
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	BRANCHEMENT NEUF - QUARTIER SAINT ANTOINE PROJET FORT LACROIX/GUADELLU	15/02/2023	PROJET	8 173,33
ENTREPRISE SECURITE SERVICE EXPRESS ESSE	ESTIMATION ANNUELLE ESSE 2023 RAMASSAGE MONNAIE	10/02/2023	PUBLIC	4 200,00
FIDUCIARE SECURITE SARL	ESTIMATION COMPTAGE MONNAIE 2023 FIDUCIAIRE SECURITE	13/02/2023	PUBLIC	3 600,00
CABINET HUGO PETRONI	REALISATION DE RELEVES GEOMETRIQUES POUR LE BATIMENT DES AFFAIRES MARITIMES	06/02/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	2 800,00
CABINET RENUCCI GEOMETRE EXPERT	DOCUMENT D'ARPENTAGE 36A	17/02/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	450,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE DE 300 AFFICHE FORMATION POPAC	22/02/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	360,00
CORSICA DIF	CAMPAGNE RADIO POUR LES FORMATIONS POPAC MARS 2023	22/02/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	772,48
COPRO+ SAS	DEVIS FORMATION POPAC MARS 2023	22/02/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	1 300,00
CABINET RENUCCI GEOMETRE EXPERT	PLAN PARCELLAIRE ET TABLEAU DE SURFACES EXISTANT ET PROJET	09/03/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	900,00
GRAPHIPUB	SIGNALETIQUE INAUGURATION L'APPUNTU	09/03/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	1 722,00
MCI	AMO GESTION RISQUE AMIANTE	10/03/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	8 125,00
CREAB DESIGN	CREAB DESIGN APPUNTU	21/03/2023	POLITIQUE DE LA VILLE	450,00
BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DE HAUTE CORSE BIHC	LOCATION ET ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE TAPIS CONTRAT DE 1 AN RENOUVELBALE 1 FOIS PAR TACITE RECONDUCTION DU 01-01-2023 AU 31-12-2023	04/01/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	14 814,00
SEDACO	COMMANDE HORS MARCHÉ LIVRAISON DES QUE POSSIBLE TITULAIRE DU MARCHÉ EN SEC EPICERIE NE PEUT PAS NOUS FOURNIR (RUPTURE)	05/01/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	309,77
CAPEMBAL	ACHAT DE PAIRES DE GANTS TEMPCOOK POUR LE CHAUD TAILLE L	11/01/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	1 455,20
VIGILAB SARL	ANALYSES MICROBIOLOGIQUES 2023 CUISINE CENTRALE ET CUISINES SATELLITES	30/01/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	4 824,45
CAPEMBAL	COMMANDE DE 50 LOUCHES ET 50 CUILLERES DE SERVICES HORS MARCHÉ	16/02/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	159,00
CAPEMBAL	COMMANDE DE 50 LOUCHES ET 50 CUILLERES DE SERVICES HORS MARCHÉ	16/02/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	199,50
HYGI PLUS	COMMANDE DE LAMES G2LOS2ES FLORE TOTALE COLIFORMES	06/03/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	118,00

Fournisseur	Objet	Date	Service	Montant HT
HYGIENE EXPERT	CONTRAT HYGIENE EXPERT CUISINE CENTRALE CONCLUT POUR 48 MOIS. ANNEE 1/4 DU CONTRAT (FRAIS DE DOSSIER COMPRIS) DU 1-04-23 AU 31-03-24	10/03/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	5 181,00
HYGIENE EXPERT	CONTRAT HYGIENE EXPERT CUISINES SAT CONCLUT POUR 48 MOIS. ANNEE 1/4 DU CONTRAT (FRAIS DE DOSSIER COMPRIS) DU 1-04-23 AU 31-03-24	10/03/2023	RESTAURATION SCOLAIRE	7 665,00
CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION GRANDE COURONNE	REABONNEMENT CIG VERSAILLES 2023	04/01/2023	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	2 411,00
BERGER LEVRAULT	RELIURE DES ACTES DE LA VILLE DE BASTIA	23/01/2023	DIRCTION DES AFFAIRES GENERALES	2 783,52
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	ATELIERS NUTRITION	21/02/2023	SHS HYGIENE	1 160,09
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	MATERIEL MEDICAL, TENSIOMETRE, L'ALB'ORU	23/01/2023	SANTE SECURITE TRAVAIL	29,16
DOS ET PETITE ENFANCE CURRALADAS JOSE	FORMATION GESTES ET POSTURES POUR LE PERSONNEL DE LA CRECHE, 2 SESSIONS DE 20 PERSONNES	23/01/2023	SANTE SECURITE TRAVAIL	5 400,00
ROCCA E TERRA	SONDAGE DE SOL POUR IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRE	16/01/2023	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 600,00
CAP ENVIRONNEMENT	TRAVAUX CAP ENVIRONNEMENT CURAGE CANALISATION + CURAGE AVALOIR	16/01/2023	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	4 504,50
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	BRANCHEMENT COMPTEUR EAU	16/01/2023	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	5 149,96
AUDIT IMMO CORSE 2B	DIAGNOSTIC AVANT DEMOLITION	18/01/2023	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	4 200,00
HYDRELEC	FOURNITURE ET POSE D'ELEMENTS HYDRAULIQUE DE LA FONTAINE DU MARCHÉ	27/01/2023	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	4 472,50
FUSELLA CM	REPLACEMENT DE CAILLEBOTTIS PAR DES CAILLEBOTTIS PROVISOIRES - TEMPETE DU 03 DECEMBRE 2022	07/02/2023	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	12 520,00
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	TRAVAUX ACQUA PUBLICA POSE COMPTEUR 'EAU PARKING AV DE LA LIBERATION	14/02/2023	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	1 320,23
CABINET MEDORI ET ASSOCIES EX MEDORI JEAN LUC	REALISATION DE PLAN PARCELLAIRE POUR REGULARISATION AVEC LA RESIDENCE LES CAPUCINS	07/03/2023	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	1 400,00

Rapport n°3

Accunsentu per e gratuità di i spazii culturali cumunali per l'annu 2023

Approbation des mises à disposition gratuites des espaces culturels communaux pour l'année 2023

L'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales énonce qu'il appartient à Monsieur le Maire « d'exécuter les décisions du Conseil municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune ».

L'article L.2144-3 du même code précise quant à lui que « les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande ».

Cette mise à disposition de locaux communaux répond à un principe général de non-gratuité.

En effet, toute occupation du domaine public doit, par principe, donner lieu au paiement d'une redevance, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du CG3P.

Toutefois, il appartient au Conseil municipal de déterminer les conditions d'utilisation de tels locaux, conditions appréciées au regard des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Ainsi, la mise à disposition de salles et locaux communaux participe à l'engagement de la Ville en faveur de la vie associative.

En pareil cas, l'article L.2125-1 alinéa 2 du CG3P prévoit notamment que la mise à disposition de locaux communaux est possible à titre gratuit pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Les conditions de mise à disposition gratuites et de réductions tarifaires sont déterminées par le Conseil municipal et Monsieur le Maire en fait application.

En conséquence, il est proposé :

- De valider les gratuités telles que figurant dans le tableau joint en annexe.

Tableau des gratuités pour la location des espaces culturels - année 2023

Associations / Bénéficiaires	Objet	Espaces sollicités	Dates	Tarif de location	Motifs de satisfaction d'un intérêt général pour la Ville
Comité des fêtes et du patrimoine	Réunion de travail	Auditorium	26-01/ 23-02/ avril 2023	450 euros	Mise en valeur de notre héritage culturel et patrimonial
	A notte di a memoria	Cour / Salle de médiation/ Auditorium	22-07 2023	2100 euros	
Office du Tourisme	Festival Creazione	Cour / Salle de médiation/ Auditorium / Jardin/ Salles parcours permanent	12 au 19 juin 2023	33 050 euros	Cohérence et inscription du projet dans le territoire Notoriété de la ville et retombées économiques
	Réunion avec les hôteliers	auditorium	10-02-2023	200 euros	
Association Zone libre	Exposition Festival Arts sonores	Auditorium / cellule/ couloir / citernes	31-01 au 08-02 2023	3 000 euros	Soutien dans l'accompagnement des pratiques sportives, artistiques et culturelles et les pratiques amateurs
Amis du Musée	Conférence	Auditorium	16-02/ 03-03/ 11-05/ 07-09/ 05-10/ novembre/ décembre 2023	1575 euros	Mise en valeur de notre héritage culturel et patrimonial
Dante	Conférence	Auditorium	09-03/ 20-04/ 04-05/ 08-06/ octobre/ novembre/ décembre 2023	1050 euros	Mise en valeur de notre héritage culturel et patrimonial
	Concert et buffet	Cour /jardin	11-06-2023	3350 euros	
ADCI	Conférence	Auditorium	Avril/ Septembre / novembre 2023	675 euros	Mise en valeur de notre héritage culturel et patrimonial
Cia I Sussuri di a Maghja	Spectacle Antigone	Cour	25-08 2023	1800 euros	Soutien dans l'accompagnement des pratiques sportives, artistiques et culturelles

Les nuits du piano	Concerts	Cour / Salle médiation et/ou Auditorium	28 et 30- 07 2023	5250 euros	Soutien dans l'accompagnement des pratiques sportives, artistiques et culturelles
Libri Mondì	Rencontres littéraires	Jardin / Auditorium	22 au 24-09 2023	4500 euros	Adéquation avec la politique éducative et culturelle de la Ville
CPIE Bastia Golo Méditerranée	Atelier « réduire ses déchets »	auditorium	Sept 2023/ oct 2023/ nov 2023/ déc 2023	600 euros	Cohérence et inscription du projet dans le territoire
Une minute de Soleil en plus	One man show « Parolle Vive in Bastia »	Auditorium	17-05-2023	450 euros	Soutien dans l'accompagnement des pratiques sportives, artistiques et culturelles
Communauté d'Agglomération de Bastia	Présentation des dispositifs Pôle emploi	Auditorium	05-04 2023	175 euros	Cohérence et inscription du projet dans le territoire
	Assemblée plénière	Auditorium	Mai 2023	200 euros	
	journée d'action du 25 novembre	Auditorium / hall	25-11-2023	650 euros	
EMAHO Corse	Soirée ARENA social club	jardin	14-10 2023	1500 euros	Soutien dans l'accompagnement des pratiques sportives, artistiques et culturelles et les pratiques amateurs Notoriété de la ville et retombées économiques
Conservatoire de musique	remise de diplôme et du concert de fin d'année	jardin	juin 2023	1675 euros	Soutien dans l'accompagnement des pratiques sportives, artistiques et culturelles Adéquation avec la politique éducative et culturelle de la Ville
Académie de Corse	Journée immersive en langue corse	Auditorium / médiation	03-03-2023	300 euros	Valorisation de la langue et culture corse

ANR EUROFA	conférence	auditorium	27 et 28-10-23	500 euros	Mise en valeur de notre héritage culturel et patrimonial
Collectif du 5 Mai	conférence	auditorium	03-05-2023	250 euros	Cohérence avec la politique mémorielle de la Ville
Association des Musées et Centres pour le développement de la culture scientifique technique et industrielle	Congrès / Réception	Cour / auditorium / médiation	Du 21 au 23 juin 2023	3600 euros	Cohérence et inscription du projet dans le territoire Notoriété de la ville et retombées économiques
Association The Beit Project	Ateliers sur le thème de la Méditerranée et du vivre-ensemble + restitution	Auditorium / médiation	8 et 9-05, 11 et 12-05, 15 et 16-05 et 19 mai 2023	2050 euros	Soutien dans l'accompagnement des pratiques sportives, artistiques et culturelles
Inner Wheel Bastia Corsica	Arrivée de la course/ Buffet	cour	02-04-2023	1500 euros	Soutien aux associations caritatives et œuvrant dans le champ du handicap et de la santé
Arte luri	Concert Jean-Claude Paolini	théâtre	13/12/22 (répétitions) 14/12/22 (spectacle)	2452 euros	Diversification de la programmation culturelle, coopération avec un acteur culturel majeur.
Corsica Cyclo	Evènement sportif	l'Alb'oru	6 mars 2023	1500 euros	Soutien dans l'accompagnement des pratiques sportives, artistiques et culturelles
Scola Corsa	Sensibilisation langue corse	l'Alb'oru	21 avril 2023	1500 euros	Accompagnement à la sensibilisation à l'enseignement immersif de la langue corse.

Rapport n°4

Autorizzazione d'occupazione di u Vechju Portu per "U Prughjettu Barca".

Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project

The Boat Project est un projet proposant de faire de notre environnement commun, la Méditerranée, un élément essentiel d'éducation au vivre-ensemble, grâce auquel découvrir la diversité sous une perspective novatrice.

Au cœur du projet, un bateau, un voilier, avec à son bord un équipage formé par de jeunes adultes recrutés tout autour de la Méditerranée : les Compagnons de la Méditerranée.

Le bateau accostera au Port de Bastia aux alentours du 30 avril, en fonction des conditions météorologiques auxquelles l'équipage est soumis, et les activités pédagogiques se dérouleront du 8 au 16 mai. Le voilier restera pour toute la durée des activités au Port de Bastia.

Chaque session d'activités dure deux jours. Le premier est dédié à la rencontre avec la ville, son patrimoine, mais aussi avec l'autre. Les ateliers se déroulent dans un premier temps à bord du bateau, où les jeunes sont invité.e.s à rencontrer l'équipage et le fonctionnement du voilier. Des activités sont ensuite organisées autour des thèmes du vivre-ensemble, amenant les élèves à se questionner sur des thématiques telles que le partage avec autrui, l'altérité, la cohabitation, etc. Pour clore cette première journée, le Musée Maritime de Bastia animera des activités pédagogiques autour de la protection du milieu marin.

Le second jour est dédié à la création du message à l'intention des Collèges de l'autre rive ayant participé au projet. Les créations réalisées par les élèves seront réunies lors d'une présentation finale à Bastia, à laquelle sont conviées toutes les parties prenantes (enseignant.e.s, élèves, habitant.e.s, élu.e.s, associations, etc.) ainsi que lors de la restitution globale du projet qui se tiendra à Marseille le 8 juin 2023.

Le bateau sera présent à Bastia dans la période du 8 au 16 mai 2023 ce qui équivaut à un montant d'environ 495 €

En conséquence, il est proposé :

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port du 8 au 16 mai 2023 au voilier « The Boat Project ».

Rapport n°5

Auturizzazione d'occupazione di u Vechju Portu l'associu "la voile pour se reconstruire"

**Autorisation d'occupation du Vieux-Port à l'association
« la voile pour se reconstruire »**

L'association « la voile pour se reconstruire » organise chaque année des embarquements sur voiliers au profit des familles de blessés et veuves de guerre, principalement issues des conflits modernes. Ces navigations sont des stages d'initiation et de formation à la navigation pour les aider sur le chemin de la reconstruction physique, psychique et professionnelle. Leurs voiliers feront escale à Bastia.

Le président de l'association M Christophe Combi, nous sollicite pour une escale gracieuse au Vieux-Port de Bastia pour les nuits des 17, 20, 22 mai 2023. La flotte est constituée de 2 catamarans, 2 monocoques de 15 mètres ce qui équivaut à un montant d'environ 660 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port les 17, 20 et 22 mai 2023 à l'association « la voile pour se reconstruire ».

Rapport n°6

Attribuzione di una sovvenzione per a SNSM di Bastia

Attribution d'une subvention à la station SNSM de Bastia

La station SNSM de Bastia a été créée en 1888. Elle assure des activités de sauvetage en mer reconnues d'utilité publique depuis 1970 et compte 28 bénévoles. Son secteur d'intervention s'étend de Brandu à Lucciana sur 40 kms de littoral et comprend notamment les ports de plaisance du Vieux-Port et du port de Toga.

En 2022, en Corse, la SNSM a secouru 45 personnes lors de 23 interventions de secours en mer.

Le fonctionnement de cette station (opérations de secours, entretien de la vedette et des équipements, formation...) repose sur les dons et subventions.

La SNSM sollicite une participation financière de notre collectivité afin de maintenir son niveau opérationnel de secours en mer.

La formation et le fonctionnement de la station de Bastia repose principalement sur la générosité des plaisanciers des entreprises et des collectivités locales de leur secteur d'intervention.

Compte tenu de la zone d'intervention du navire et l'importance de l'action de la station SNSM, il est proposé de lui octroyer une aide au fonctionnement à hauteur de 1 500 €

En conséquence, il est proposé :

- D'octroyer une subvention de 1 500 € à la station SNSM de Bastia.
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2023.

Rapport n°7

Mudifica di l'avvenente finanziariu 2022 cù l'associu "Centru d'azione è di sviluppu culturale-Una Volta"

Modification de l'avenant financier 2022 avec l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta »

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2018, notre collectivité a approuvé une convention d'objectifs et de soutien aux activités 2019-2021 entre l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » la Ville de Bastia et la Collectivité de Corse. Lors du conseil municipal du 27 janvier 2022, la Ville a prorogé la convention pour une année et a approuvé l'avenant de 2022.

La collectivité de Corse a modifié le montant de sa participation financière 2022 à l'association Una Volta en lui octroyant une subvention d'un montant de 365 000 € pour la réalisation de son programme d'activités comme indiqué dans l'avenant financier joint en annexe. Soit une bonification de 40 000 €

Ce qui modifie l'avenant financier approuvé lors du conseil municipal du 27 janvier 2022 par notre collectivité mais n'engendre aucune implication financière pour la ville de Bastia qui a déjà versé l'intégralité de la subvention 2022 à l'association.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'avenant financier 2022 à la convention d'objectifs et de soutien aux activités 2019-2021 et prorogue en 2022 de l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ainsi l'avenant financier 2022 modifié et tous documents s'y rapportant.
- De préciser que les autres termes de la délibération 2022/01/JAN/02 demeurent inchangés.

AVENANT 2022 MODIFICATIF
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ET DE SOUTIEN N°19/09 DAC DU 26 FEVRIER 2019
ASSOCIATION « CENTRE D'ACTION et DE DEVELOPPEMENT CULTUREL
UNA VOLTA »
POUR LA PERIODE 2019 – 2022 ET A L'AVENANT N°
2022-18728 SAPAV DE 12 SEPTEMBRE 2022

ENTRE,

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, habilité par délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la Culture,

La ville de Bastia

Représentée par le Maire, M. Pierre Savelli

Autorisé par la délibération n° 2022/JANV/01/02 du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2022

ET,

L'association dénommée Association CADC Una Volta

Et ci-après appelée « l'association »

Représentée par sa Vice-Présidente, Madame Mattea LACAVE

Siège social : Arcades du théâtre – rue Cesar Campinchi – 20200 BASTIA

N° SIRET : 310 289 731 00013

VU Le code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1er du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

VU la délibération n° 17.284 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2017 approuvant le nouveau cadre de l'action Culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,

- VU la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la Culture,
- VU la délibération n°21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président,
- VU la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération n° 22/084 CP de Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,
- VU la délibération n°22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1er avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU l'arrêté n°18/677 CE du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 11 décembre 2018 portant adoption de la convention triennale et pluripartite d'objectifs et de soutiens aux activités de l'association « Centre d'action et de développement culturel – Una Volta » 2019-2021 et individualisant le fonds « Culture – Fonctionnement »,
- VU la convention triennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « Centre d'action et de développement culturel – Una Volta » 2019-2021 n° 19/09 DAC en date du 26 février 2019 passée entre la Collectivité de Corse, la Commune de Bastia et l'association Centre d'action et de développement culturel « Una Volta »,
- VU l'arrêté n°21/543 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 14 décembre 2021 portant prorogation de la convention triennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association 'Centre d'action et de développement culturel - Una Volta,
- VU l'avenant n° 2022-4825 SAPAV du 28 février 2022, portant prorogation en 2022 de la convention triennale d'objectifs et de soutien aux activités 2019 – 2021 n°19/09 DAC du 26 février 2019,
- VU l'arrêté n° 22/554 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 26 juillet 2022 arrêtant le montant de la participation de la Collectivité de Corse à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association Centre d'action et de développement culturel « Una Volta »,
- VU l'avenant financier 2022 n° 2022-18728 SAPAV du 12 septembre 2022 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de soutien aux activités 2019 – 2022 n°19/09 DAC du 26 février 2019,
- VU l'arrêté n°22/857 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 22 novembre 2022 approuvant l'avenant modificatif 2022,

- VU la délibération de la commune de Bastia N° en date du
approuvant le présent avenant et autorisant le Maire à signer,
- VU la demande de bonifications pour projets annuels d'interventions scolaires du
CADC Una Volta,
- VU les pièces constitutives du dossier,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er :

L'article 5 de la convention n° 19/09 DAC du 26 février 2019 est modifié comme suit :

Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 3 966 470€ TTC, intégrant la bonification de 40 000 € (10 000 € par projet annuel d'intervention en milieu scolaire) tel que prévu au Chapitre 1 – mesure 1-1 du règlement des aides Culture relatif au soutien aux pôles territoriaux associatif de formation initiale à la pratique artistique, conformément aux budgets prévisionnels en annexe de la présente convention et aux règles définies ci-dessous. Les coûts y figurant :

- sont liés à l'objet du projet ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par « l'association » ;
- sont identifiables et contrôlables ;

En application du règlement d'aide aux structures de formation initiale à la pratique artistique (mesure 1.1 du règlement des aides) et du règlement d'aide aux structures développant un programme d'exposition en arts plastiques et visuels (mesure 3.6 du règlement des aides), le coût total éligible à l'aide de la Collectivité de Corse s'élève à 3 103 645 € TTC. Ils comprennent :

- les dépenses pédagogiques : rémunération des intervenants enseignants salariés et de leur direction (les prestations de services ne sont pas prises en compte), rémunération des artistes invités à participer au projet pédagogique, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de ces artistes, frais liés à l'organisation des spectacles avec les élèves.
- les dépenses d'organisation des expositions, de diffusion des œuvres et de communication : achats de prestations artistiques, rémunération des artistes et techniciens dont les droits d'auteurs et droits voisins du droit d'auteur, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des artistes et techniciens, prestataires techniques contribuant à l'organisation des expositions et à la diffusion des œuvres y compris assurances, frais liés à la communication

autour des expositions et actions de diffusion, rémunération des salariés de la structure chargés de la programmation artistique, de leur accueil technique et de la mise en place des actions de médiation culturelle.

Lors de la mise en œuvre du projet, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle n'excède pas 15 % du coût estimé annuellement éligible. Cette adaptation n'affectera pas le versement de la subvention décidée annuellement par la Collectivité de Corse sous trois réserves :

- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses réelles éligibles ne dépasse pas le taux plafond prévu par le guide des aides (mesure 3.6),
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,
- qu'en cas d'excédent (excédent de gestion), celui-ci reste "raisonnable".

Si une de ces réserves n'était pas observée, la Collectivité de Corse pourra ne verser le solde de la subvention annuelle qu'au prorata des dépenses éligibles réalisées, voire réclamer le reversement de tout ou partie des fonds attribués.

La Ville de Bastia se réserve la possibilité de réétudier le montant du solde de la subvention annuelle restant à verser au vu des éléments expliquant cette variation

ARTICLE 2 :

L'article 6 de la convention n° 19/09 DAC du 26 février 2019 est modifié comme suit :

I / APPORT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE :

Pour les exercices de 2019 à 2022, le montant prévisionnel total de la subvention de la Collectivité de Corse s'élève à la somme de 1 340 000 €.

Les crédits sont inscrits au programme 4423, chapitre 933, article 6578.

Pour chaque exercice, l'aide de la Collectivité de Corse sera fixée par l'avenant annuel. Son montant est plafonné à 325 000 € par an. Ce plafond pourra être dépassé dans le cadre du Chapitre 1 – mesure 1-1 du règlement des aides Culture. Il pourra être réévalué en fonction :

de l'inscription des crédits disponibles au budget de la Collectivité ;
du respect de l'association des obligations mentionnées aux articles 2 et 4

Sous réserve de la continuité de l'adéquation du projet artistique et du programme d'actions de « l'association » au cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse et de l'inscription de crédits disponibles au budget de la collectivité, cette réévaluation ne pourra pas représenter plus de 25 % de diminution par rapport à la

subvention prévue en annexe de la présente convention, sauf inexécution ou modification substantielle du projet défini à l'article 2 ainsi qu'en cas de retard significatif des conditions d'exécution du même projet. En pareils cas, l'article 9 de la convention est applicable.

Si l'association, par courrier motivé et en temps utile, en fait la demande, une avance peut être consentie avant le 31 mars de chaque année, dans la limite de 50 % du montant annuel prévisionnel de la subvention mentionnée pour cette même année dans l'annexe budgétaire de la présente convention.

II / APPORT DE LA VILLE DE BASTIA

Pour chaque exercice, le montant de la participation de la ville de Bastia au soutien du programme annuel d'activité de l'association sera fixé par avenant financier annuel à la présente convention.

Le reste sans changement.

ARTICLE 3 :

L'article 1^{er} de l'avenant financier 2022 n° 2022-18728 SAPAV du 12 septembre 2022 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de soutien aux activités 2019 – 2022 n°19/09 DAC du 26 février 2019 est modifié comme suit :

1. L'aide de la Collectivité de Corse

En application de la convention n° 19/09 DAC du 26 février 2019, de l'avenant n° 2022-4825 SAPAV du 28 février 2022 portant prorogation en 2022 de la convention triennale d'objectifs et de soutien aux activités du CADC Una Volta et du dispositif d'aide aux structures de formation initiale à la pratique artistique (mesure 1.1 du règlement des aides pour la Culture) et du dispositif d'aide aux structures développant un programme d'exposition en arts plastiques et visuels mesure 3.6 du règlement des aides pour la Culture), l'aide de la Collectivité de Corse à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association s'élève à **365 000 € (trois cent soixante-cinq mille euros)** intégrant la bonification de 40 000 € relative aux projets annuels d'intervention en milieu scolaire pour une dépense subventionnable de 927 495 € TTC soit un taux de 39.35%.

Cette dépense subventionnable comprend toutes les dépenses engendrées par la réalisation de ce programme d'activités (hors contributions volontaires et apports en nature) :

les dépenses pédagogiques de l'association : rémunération des intervenants enseignants salariés et de leur direction (les prestations de services ne sont pas prises en compte), rémunération des artistes invités à participer au projet pédagogique, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de ces artistes, frais liés à l'organisation des spectacles avec les élèves ;

ainsi que les dépenses d'organisation des expositions et de communication : achats de prestations artistiques, rémunération des artistes et techniciens dont les droits d'auteurs et droits voisins du droit d'auteur, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des artistes et techniciens, prestataires techniques contribuant à l'organisation des expositions et à la diffusion des œuvres y compris assurances, frais liés à la communication autour des expositions et actions de diffusion, rémunération des salariés de la structure chargés de la programmation artistique, de leur accueil technique et de la mise en place des actions de médiation culturelle.

2. L'aide de la Commune de Bastia

L'aide de la Commune de Bastia à la réalisation du programme d'activités 2022 de l'association s'élève **360 000 €** (trois cent soixante mille euros).

ARTICLE 4 :

L'article 2 de l'avenant financier 2022 n° 2022-18728 SAPAV du 12 septembre 2022 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de soutien aux activités 2019 – 2022 n°19/09 DAC du 26 février 2019 est modifié comme suit :

Les crédits seront versés au compte ouvert de l'association :

« Association CADC Una Volta »
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse
Banque 11315 - Guichet 00001- Compte 08004328044 - Clé 58

Selon les modalités suivantes :

L'aide de la Collectivité de Corse

Conformément à la convention susvisée, la Collectivité de Corse a procédé, au titre de l'exercice 2022, au paiement d'une avance d'un montant de **162 500 €**.

Le versement du solde, soit 162 500 € lié à mesure 3.6 du règlement des aides pour la Culture, sera effectué dans la limite des crédits de paiement inscrits aux chapitres et articles susvisés sur présentation de bilans provisoires d'activités et financiers arrêtés au 31 juin de l'année en cours et incluant les restes à réaliser jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Et le versement de 40 000 € lié mesure 1.1 du règlement des aides pour la Culture à la correspondant à la bonification relative aux projets annuels d'intervention en milieu scolaire sera effectué dans la limite des crédits de paiement inscrits aux chapitres et articles susvisés sur présentation de bilans provisoires d'activités et financiers arrêtés au 31 juin de l'année en cours et incluant les restes à réaliser jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Ce versement sera payé sur l'autorisation d'engagement affectée pour la constitution de la garantie de paiement de la convention (opération n° 21SAC00544, subvention complémentaire à la garantie de paiement).

Lors de la mise en œuvre du programme d'activités, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle n'excède pas 15 % du coût estimé annuellement éligible. Cette révision n'affectera pas le montant des sommes versées par la Collectivité de Corse au titre de l'année 2022 sous trois réserves :

- que cette adaptation soit inférieure à 15% par rapport aux coûts éligibles mentionnés à l'article 1.1
- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses réelles éligibles ne dépasse pas le taux plafond prévu par le règlement des aides (mesure 3.6),
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,

Si une de ces réserves n'était pas observée, le montant du solde de la subvention engagée par la Collectivité de Corse dans le cadre du présent avenant sera calculé au prorata des dépenses éligibles réalisées. La Collectivité de Corse se réserve également la possibilité d'ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Fait à Ajaccio, le
En deux exemplaires originaux

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire

Pour la Collectivité de Corse
Le Président du Conseil exécutif de Corse

Pierre SAVELLI

Gilles SIMEONI

Pour l'Association CADC Una Volta,
La Vice-Présidente

Mattea LACAVE

Rapport n°8

Creazione di u prezzu di u catalogu di a mostra « CORSICA 39-45, I Corsi è a Seconda Guerra Mundiale (1939-1945) ».

Création du tarif du catalogue d'exposition
« *CORSICA 39-45, Les Corses et la Deuxième
Guerre mondiale (1939-1945)* »

Dans le cadre de l'exposition temporaire «*CORSICA 39-45, Les Corses et la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)* », il est prévu de mettre à la vente un catalogue de 360 pages dont le coût de réalisation est de 21 000,00 € HT subventionné à hauteur de 50% maximum par la Collectivité de Corse.

Cet ouvrage sera édité à 500 exemplaires :

- 350 exemplaires étant destinés à la vente au tarif de 38,00 €, prix de vente au public.
- 150 exemplaires restant à disposition de la Ville

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la vente du catalogue d'exposition « *CORSICA 39-45, Les Corses et la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)* » au tarif de 38,00 € prix de vente au public.
- D'autoriser la régie du musée à vendre ce catalogue au dit-tarif.

Rapport n°9

Dumanda di prutezzione in tantu chè Monumenti Storichi di trè edifizii privati

Demande de protection au titre des Monuments
Historiques de trois édifices privés

La DRAC de Corse a été saisie d'une demande de protection au titre des monuments historiques relative à trois édifices privés situés sur la commune de Bastia.

Il s'agit du Palazzu Roncajolo - Casa Orenca, du Palais Antonetti et de la Maison Santelli.



Palazzu Roncajolo - Casa Orenca
Place Saint Nicolas



Palais Antonetti
Quai des Martyrs



Maison Santelli, Cours Pierangeli

Un dossier complet doit être constitué et soumis à l'avis du Conseil des Sites en formation du patrimoine et de l'architecture, réuni en séance plénière.

Afin de compléter ce dossier, le directeur régional des Affaires Culturelles sollicite l'avis du Conseil municipal.

La protection au titre des monuments historiques a pour objet la préservation de l'édifice. Le propriétaire ne peut ni le détruire, ni le modifier sans l'accord de l'autorité compétente. Lorsque des travaux sont envisagés, ils sont soumis à l'accord du Préfet de région.

Le propriétaire peut bénéficier d'une aide financière de la Collectivité de Corse et de la défiscalisation des frais engagés pour la réalisation des travaux.

De plus, en cas de protection au titre des monuments historiques, les travaux réalisés seraient sous la surveillance et le contrôle scientifique et technique de l'Etat. Les conservateurs des monuments historiques et les architectes des bâtiments de France mettent leurs compétences au service des édifices et accompagnent les propriétaires dans leurs travaux.

La présence d'un immeuble protégé doit également être mentionnée dans tous les documents d'urbanisme.

Les trois édifices visés par cette protection se situent dans le périmètre du Secteur Protégé Remarquable. La modification des abords de ces bâtiments est donc déjà soumise à autorisation préalable. La protection au titre des monuments historiques, de ce fait, n'entraînera pas de contrainte supplémentaire.

En conséquence, il est proposé :

- D'émettre un avis favorable à la demande de protection au titre des monuments historiques des trois édifices suivants :
 - Palazzu Roncajolo - Casa Orenga
 - Palais Antonetti
 - Maison Santelli.

Rapport n°10

Individualizazione di e suvvenzione à l'associ di u duvere di memoria è di l'anziani cumbattenti pè l'eserciziu 2023

Individualisation des subventions aux associations de
devoir de mémoire et d'anciens combattants pour
l'exercice 2023

La ville de Bastia souhaite, comme chaque année, soutenir les associations œuvrant au
devoir de mémoire et qui répondent à quatre objectifs:

- organisation et participation aux commémorations nationales et locales
- mise en place d'actions de sensibilisation pédagogiques et civiques
- entretien et valorisation du patrimoine mémoriel (tombes, stèles...)
- aide et soutien envers les anciens combattants et victimes

Subventions aux associations d'anciens combattants

L'action des associations d'anciens combattants est de premier ordre pour la transmission
de la mémoire des conflits anciens et récents. Elles jouent aussi un rôle social et
intergénérationnel non négligeable.

La Ville de Bastia s'est également engagée dans la commémoration du 80^e anniversaire de
la libération de la Corse et des combats de Bastia.

Par conséquent, la municipalité de Bastia souhaite les accompagner et les aider à la
réussite de leurs missions en attribuant les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant accordé en 2022	Montant proposé en 2023
Association Corse des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois (ACAI)	400 €	400 €
Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles (AMGYO)	400 €	400 €
Fédération Nationale des Combattants Volontaires de Corse (FNCV Corse)	400 €	400 €
Le Souvenir français Comité de Bastia	500 €	500 €
Association et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre (AEVOG)	500 €	500 €
USS Corsica	200 €	400 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 78e Section Bastia (SNEMM 78 S Bastia)	500 €	500 €
Combattants et Prisonniers de Guerre ; Combattants Algérie Tunisie Maroc, Veuves et victimes de guerre (CPG CATM)	800 €	800 €
Amicale des Troupes de Marine et des Anciens d'Outre-Mer de la Haute-Corse (Amicale des TDM et AOM)	600 €	600 €
L'amicale des 173e et 373e régiments d'infanterie	400 €	500 €
Union Nationale des Parachutistes de Haute Corse (UNP 2B)	700 €	700 €
Union Nationale des Combattants Section Bastia (UNC)	1 200 €	900 €
Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UDAC et VG)	700 €	700 €
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Bastia et du Cap (AMMAC)	1 000 €	1 000 €
Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR Bastia)	400 €	400 €
Association Nationale des Anciens Combattants et des Amis de la Résistance (ANACR 2B)	900 €	1 000 €
TOTAL		9 700 €

Le devoir de mémoire envers les victimes du 5 mai 1992

Le Collectif des victimes du 5 mai 1992 est une association régie par la Loi 1901. Elle a pour but l'organisation d'évènements et de manifestations afin de perpétuer la mémoire des victimes de la catastrophe de Furiani, d'œuvrer au respect de l'engagement « Pas de match le 5 mai » et de sensibiliser les plus jeunes aux valeurs du football.

Nom de l'association	Montant accordé en 2022	Montant proposé en 2023
Collectif des victimes du 5 mai 1992	500 € fonct. + 1 300 € évè. (30 ans)	500 €

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux ci-dessus.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2023, compte 65.

Rapport n°11

Accunsentu per cunvenzione di partenariatu trà u SCB è a Cità di Bastia

**Approbation d'une convention de partenariat entre
le SCB et la Ville de Bastia**

Fondé en 1905 par Hans Ruesch, le Sporting Club de Bastia est aujourd'hui le fer de lance du football insulaire ainsi que le club le plus titré et le plus populaire de l'île. Outre son palmarès sportif, le SCB est également un promoteur indéfectible de la langue et de la culture corse depuis de nombreuses années et souhaite, pour les saisons à venir, une montée en charge et en compétence de ses agents ainsi que du paysage visuel environnant l'équipe. C'est fort de son expertise, de ses compétences linguistiques et langagières que le Service Lingua è Cultura Corsa de la Ville de Bastia souhaite répondre à cette montée en charge des ambitions du SCB par la création de contenus, la traduction, la formation et l'organisation conjointe de manifestations socio-culturelles.

La présente convention a pour objet de conclure un partenariat entre la Ville de Bastia et le Sporting Club de Bastia et est destinée à promouvoir la langue corse ainsi qu'accroître la visibilité de la Casa di e lingue à travers diverses techniques de communication propres à chacune des parties.

L'objet de cette convention constitue une mission d'intérêt général local. En effet, d'une part, ce partenariat permet au Sporting Club de Bastia de bénéficier d'une prestation intellectuelle attribuée par la Ville, laquelle consiste pour le club sportif d'avoir à sa disposition, divers supports traduits en langue corse ; d'autre part, cette convention permet à la Ville de Bastia de promouvoir l'activité quotidienne de la Casa di e lingue. Cette coopération conventionnelle poursuit ainsi un objectif commun pour les parties, à savoir l'animation de la langue et de la culture insulaire.

Missions du Sporting Club de Bastia

- Distribuer une fois par trimestre les programmes de la Casa di e lingue
- Diffuser une fois par trimestre le visuel de la Casa di e lingue sur les panneaux LED du stade Armand Cesari (170 mL en avant-match)
- Diffuser une fois par trimestre, sur l'écran géant du stade Armand Cesari, des contenus relatifs à la Casa di e lingue (en avant-match et mi-temps)
- Organiser deux événements festifs par saison selon les possibilités
- Annoncer – via le speaker du stade Armand Cesari - une fois par trimestre des événements de la Casa di e lingue en avant-match et/ou mi-temps.

- Faire don de 4 maillots issus du match sponsorisé et de produits dérivés lors de jeux et/ou concours organisés à la Casa di e lingue
- Faire figurer le logo de la Casa di e lingue lors d'une rencontre du SCB sur le revers de la manche gauche
- Etre partenaire d'une rencontre (annonce de match, photo d'équipe, logo sur les différents visuels, 10 places à gagner en tribune latérale)

Missions de la commune

Le Service langue et culture corses de la Ville de Bastia s'engage à :

- Elaborer un lexique relatif au Football
- Elaborer un lexique relatif au médical
- Rédiger une liste relative aux différentes fonctions du staff
- Proposer des slogans pour les différentes campagnes de communication
- Elaborer un lexique journalistique
- Proposer des noms de rubriques pour la communication digitale
- Rédiger des chroniques mensuelles en lien avec l'histoire du SCB
- Enregistrer des voix off dans le cadre des différentes vidéos de promotion

Il est précisé que les conventions de partenariat sont soumises aux règles de la commande publique et ne sont donc par conséquent normalement pas soumises à une délibération du conseil municipal puisque le maire a reçu délégation au titre de l'article L2122-22 4° du CGCT.

En conséquence, il est proposé :

- De prendre acte de la convention de partenariat avec le Sporting Club de Bastia.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que figurant en annexe.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex,

Ci-après dénommée la Ville de Bastia, d'une part,

Et

Le Sporting Club de Bastia, société coopérative d'intérêt collectif, immatriculée sous le SIREN 850959131, domicilié à FURIANI (20600) représenté(e) par son Président en exercice

Ci-après dénommée le Sporting Club de Bastia, d'autre part,

Dénommées ensemble « les parties ».

Préambule

Fondé en 1905 par Hans Ruesch, le Sporting Club de Bastia est aujourd'hui le fer de lance du football insulaire ainsi que le club le plus titré et le plus populaire de l'île. Outre son palmarès sportif, le SCB est également un promoteur indéfectible de la langue et de la culture corse depuis de nombreuses années et souhaite pour les saisons à venir une montée en charge et en compétences de ses agents ainsi que du paysage visuel environnant l'équipe. C'est fort de son expertise, de ses compétences linguistiques et langagières que le Service Langue et Culture Corses de la Ville de Bastia souhaite répondre à cette montée en charge des ambitions du SCB par la création de contenus, la traduction, la formation et l'organisation conjointe de manifestations socio-culturelles. Le Servizio Langue et Culture corses quant à lui vient d'inaugurer un équipement structurant de sa politique linguistique et souhaite lui offrir un rayonnement régional via les supports de communication du SCB et la distribution de programmes les soirs de match.

Il a été préalablement convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de conclure un partenariat entre la Ville de Bastia et le Sporting Club de Bastia et est destinée à promouvoir la langue corse ainsi qu'accroître la visibilité de la Casa di e lingue à travers diverses techniques de communication propres à chacune des parties.

L'objet de cette convention constitue une mission d'intérêt général local. En effet, d'une part, ce partenariat permet au Sporting Club de Bastia de bénéficier d'une prestation intellectuelle attribuée par la Ville, laquelle consiste pour le club sportif d'avoir à sa disposition, divers supports traduits en langue corse ; d'autre part, cette convention permet à la Ville de Bastia de promouvoir l'activité quotidienne de la Casa di e lingue. Cette coopération conventionnelle poursuit ainsi un objectif commun pour les parties, à savoir l'animation de la langue et de la culture insulaire.

Article 2 : Modalités d'exécution de la convention

1.1 Missions du partenaire

Le Sporting Club de Bastia s'engage à :

- Distribuer une fois par trimestre les programmes de la Casa di e lingue
- Diffuser une fois par trimestre le visuel de la Casa di e lingue sur les panneaux LED du stade Armand Cesari (170 mL en avant-match)
- Diffuser une fois par trimestre sur l'écran géant du stade Armand Cesari des contenus relatifs à la Casa di e lingue (en avant-match et mi-temps)
- Organiser deux événements festifs par saison selon les possibilités
- Annoncer – via le speaker du stade Armand Cesari - une fois par trimestre des événements de la Casa di e lingue en avant-match et/ou mi-temps
- Faire don de 4 maillots issus du match sponsorisé et produits dérivés lors de jeux et/ou concours organisés à la Casa di e lingue
- Faire figurer le logo de la Casa di e lingue lors d'une rencontre du SCB sur le revers de la manche gauche
- Etre partenaire d'une rencontre (annonce de match, photo d'équipe, logo sur les différents visuels, 10 places à gagner en tribune latérale)

1.2 Missions de la commune

Le Service langue et culture corses de la Ville de Bastia s'engage à :

- Elaborer un lexique relatif au Football
- Elaborer un lexique relatif au médical
- Rédiger une liste relative aux différentes fonctions du staff
- Proposer des slogans pour les différentes campagnes de communication
- Elaborer un lexique journalistique
- Proposer des noms de rubriques pour la communication digitale
- Rédiger des chroniques mensuelles en lien avec l'histoire du SCB
- Enregistrer des voix off dans le cadre des différentes vidéos de promotion

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans avec reconduction expresse par conclusion d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

Article 4 : Modalités financières

La présente convention est conclue à titre gratuit. Les obligations de chacune des parties étant prévues à l'article 1^{er} de la présente convention.

Article 5 : Engagement réciproque des parties

La présente convention est conclue et exécutée de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble les éventuelles difficultés qui peuvent survenir lors de son exécution. En tout état de cause, les parties s'engagent à collaborer afin de mener à bien le déroulement des missions attribuées à chacune d'elles.

Article 6 : Modification de la présente convention

Toute modification substantielle des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant défini par un commun accord des parties.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de manquement de l'une des Parties à l'exécution d'une ou plusieurs de ses obligations contenues dans ses diverses clauses, l'autre Partie peut résilier de plein droit la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre Partie.

Cette résiliation ne devient effective qu'un mois après l'envoi par la Partie plaignante de ladite lettre recommandée exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation, et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la convention.

En cas de résiliation de la présente convention, les droits et obligations contractés par chacune des Parties seront considérés comme caduques.

La ville peut résilier la présente pour tous motifs par lettre RAR moyennant un préavis de 2 mois.

Article 8 : Règlement des conflits

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher toute solution de résolution amiable. A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de la présente convention, sera porté devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Fait à Bastia le en ... exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire,

Pierre SAVELLI

Pour le Sporting Club de Bastia,
Pris en la personne de son Président en exercice,

Claude FERRANDI

Rapport n°12

Campagna di Sterilizzazione di i gatti vagabondi 2023

Approbation de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2023

Afin de privilégier une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé d'identifier et de stériliser les chats errants évitant ainsi leur surpopulation qui est préjudiciable pour les animaux eux-mêmes et pour le bien-être des habitants.

Depuis plusieurs années, la Ville de BASTIA en partenariat avec les associations de protection animale et les cliniques vétérinaires, organisent sur le territoire communal des campagnes de stérilisation qui produisent des résultats très encourageants. Fort de ce constat, il est proposé de reconduire, pour l'année 2023, une nouvelle campagne selon les modalités suivantes.

Les associations de protection animale « SOS 4 Pattes 2B », « Animaux en détresse » et « The stray cats 2B » œuvrent sur le territoire bastiais en trappant les chats errants afin de les faire identifier et stériliser.

Les cliniques vétérinaires Cyrnevet et Cas'Animalia procèdent à l'identification et à la stérilisation des chats qui sont amenés dans le cadre de la campagne. Ils peuvent également, au besoin, leur prodiguer des petits soins.

S'agissant des modalités financières, la Commune, la SPA et la fondation Brigitte BARDOT sont les financeurs de la campagne.

La fondation Brigitte BARDOT prévoit de financer l'identification et la stérilisation de 20 chats. Les cliniques vétérinaires transmettent leurs factures à la fondation qui les règle.

En complément, afin d'optimiser les co-financements, la commune accorde une subvention de 7000 euros à la SPA qui permettra d'identifier et de stériliser 140 chats. La SPA et la commune règlent conjointement les factures des cliniques selon les modalités suivantes : la commune règle 50 euros par chat dans la limite de la subvention accordée et la SPA règle le complément de la facture.

Au total, la ville dédie un budget de 7000 euros pour la campagne.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la reconduction de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette campagne.

Rapport n°13

Accusentu di i nuvelli tariffi per l'occupazione di u duminu publicu

Approbation des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public

Afin d'apporter plus de lisibilité et de cohérence aux tarifs relatifs au droit d'occupation du domaine public et d'en faciliter leur mise en œuvre, il est proposé de réviser leur grille d'application.

S'agissant en premier lieu des terrasses de cafés et de restaurants, il apparaît utile de redéfinir les zones de tarification afin d'y apporter plus de cohérence, de simplifier les types d'occupation du domaine public auxquels est rattaché un tarif et de réaffirmer le lien entre occupation du domaine public et redevance.

Il est également proposé d'augmenter légèrement le taux général de la redevance due pour opérer un léger rattrapage sur les années précédentes, durant lesquelles il n'y a eu aucune augmentation, et se rapprocher un peu des tarifs appliqués dans les communes comparables.

Pour ce qui concerne par ailleurs l'occupation d'espaces publics par des événements divers ou des animations foraines, il est également suggéré d'y apporter plus de lisibilité et de rationalité.

I. L'occupation du domaine public par les terrasses de cafés et restaurants

1) Un zonage plus cohérent

La mise en œuvre de la grille de tarification actuelle permet de révéler des incohérences s'agissant du zonage retenu.

Ainsi, il en ressort que les divers aménagements réalisés dans certains secteurs depuis des années et le regain d'attractivité qui en découle n'a manifestement pas été pris en compte.

Par exemple, la rue Fagiannelli appartient à la même zone de tarification que la place Vincetti ou l'avenue Emile Sari, comme lorsqu'elle n'était pas piétonne, ou encore la place Fontaine Neuve demeure dans la même zone tarifaire que la place Claude Papi à Lupinu.

Une redéfinition des zones de tarification qui apparaît plus cohérente et mieux correspondre à l'attractivité de chaque secteur est donc proposée en annexe.

2) Une simplification des types d'occupation retenus pour la tarification

La grille de tarification actuelle comprend huit types d'occupation qui, combinés à la modulation selon la saison (Eté/Hiver), conduisent à la mise en application de seize tarifs d'occupation du domaine public différents.

Cette grille manque de lisibilité et augmente le risque d'erreur de tarification.

Il est donc proposé de ne retenir que trois types d'occupation du domaine public : terrasse couverte et fermée, terrasse couverte, terrasse non couverte. En prenant en compte la saisonnalité, on aboutit ainsi à six tarifs différents.

3) La réaffirmation du lien entre occupation du domaine public et redevance

L'article L 2125-1 du CG3P dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ».

Ce principe, bien qu'il ait été respecté de manière générale par la grille de tarification actuelle, mérite d'être réaffirmé.

Aussi, d'une part, toute occupation du domaine public devra donner lieu au paiement d'une redevance quel que soit le niveau d'activité de l'établissement et d'autre part le montant de cette redevance devra être suffisamment significatif afin que le caractère payant de toute occupation du domaine public soit clairement perçu.

C'est pourquoi, il est proposé que la redevance « hors saison » ne soit jamais inférieure à 30% de la redevance « saison », quels que soient la structure occupant le domaine public et le niveau d'activité du commerce considéré.

4) Un léger rattrapage sur les tarifs appliqués

Depuis de nombreuses années les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public de la ville de Bastia n'ont connu aucune augmentation.

On constate de plus, qu'ils sont nettement inférieurs à ceux qui sont appliqués dans des villes comparables, comme cela est souligné par les exemples joints.

C'est pourquoi, à l'occasion de l'établissement de la nouvelle grille tarifaire, il est proposé d'appliquer une augmentation générale de 10% aux tarifs actuellement en vigueur.

En outre, comme le font quasiment toutes les villes, un indice de réévaluation annuelle des tarifs, qui serait calculé sur la base du taux d'inflation prévu par le projet de loi de finances de l'année, pourrait être adjoint à la grille tarifaire.

Ces différentes mesures conduiront à plus de cohérence et d'équité dans le calcul des redevances dues pour occupation du domaine public.

Même si cette nouvelle grille conduira à une augmentation de la redevance due pour certains commerces changeant de secteur de tarification, dans tous les cas les tarifs appliqués demeureront très largement inférieurs à ceux des villes comparables à Bastia.

II. L'occupation du domaine public par divers évènements ou activités foraines

L'examen des grilles tarifaires pour l'occupation du domaine public a également permis de considérer qu'il convenait d'apporter des ajustements aux tarifs appliqués pour les évènements commerciaux ou festifs ainsi que les animations foraines se déroulant sur l'espace public, comme la place St-Nicols par exemple.

Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- Pour la rubrique « évènements et manifestations », le montant de la redevance serait désormais calculé en fonction de la superficie occupée et selon une répartition par tranches qui permet la mise en œuvre d'un principe de dégressivité;
- S'agissant du marché alimentaire, la redevance prendrait en compte la présence d'un véhicule adossé à l'étal et/ou l'utilisation d'un appareil électrique (Type plancha...). Il est aussi proposé un tarif différencié selon la longueur des étals.
- Enfin, en ce qui concerne les activités foraines et ambulantes, un effort de cohérence a été apporté afin de mieux prendre en considération les surfaces et les périodes d'occupation.

Les recettes générées par l'application des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public seront reversées au CCAS. Le montant prévisionnel s'élève à 90 000 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la nouvelle grille des tarifs d'occupation du domaine public communal.
- De valider l'instauration d'un indice de réévaluation annuel des tarifs, calculé sur la base du taux d'inflation prévu par le projet de loi de finances de l'année.
- D'approuver le reversement des recettes générées par l'application des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public au CCAS.



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Tarifs terrasses de cafés ou de restaurants

Toute occupation constatée mais non autorisée par la ville sera taxée conformément aux tarifs applicables majorés de 10%

	Terrasse couverte et fermée (*)		Terrasse couverte (**)		Terrasse non couverte		Terrasse sur stationnement
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	
ZONE 1	5,32€/m ² /mois	2,66€/m ² /mois	3,63€/m ² /mois	1,81€/m ² /mois	3,63€/m ² /mois	1,21€/m ² /mois	97€ / mois hors saison et 121€ / mois en saison estivale
ZONE 2	4€/m ² /mois	2€/m ² /mois	2,66€/m ² /mois	1,33€/m ² /mois	2,66€/m ² /mois	0,88€/m ² /mois	
ZONE 3	5,32€/m ² /mois	2,66€/m ² /mois	3,46€/m ² /mois	1,73€/m ² /mois	3,46€/m ² /mois	1,15€/m ² /mois	
ZONE 4	4,47€/m ² /mois	2,23€/m ² /mois	3,14€/m ² /mois	1,57€/m ² /mois	3,14€/m ² /mois	1,04€/m ² /mois	
ZONE 5	3,6€/m ² /mois	1,80€/m ² /mois	2,12€/m ² /mois	1,06€/m ² /mois	2,12€/m ² /mois	0,70€/m ² /mois	
ZONE 6	2,66€/m ² /mois	1,33€/m ² /mois	1,99€/m ² /mois	0,99€/m ² /mois	1,99€/m ² /mois	0,66€/m ² /mois	Saison estivale 15/04 - 15/10

*type veranda - pergola - fermé par matériaux vitrés ou plastiques

** type velum, parasol géant fixé au sol ou store partiellement fermé avec bâche ou brise-vent

Été : du 15/04 au 15/10. Hiver : du 15/10 au 15/04

ZONE 1 (jaune) : place du marché, rue sebastien d'alzeto, allée de l'olmo, rue cardinal viale préla, rue sebastien de casalta, rue des zéphyr, rue pino, rue sisco, rue posta vecchia, rue du grecale, rue saint jean, place du marché aux poissons, rue commandant bonelli, cours pierangeli, rue jean casale, place jean casale, rue faggianelli, rue des terrasses, rue fontaine neuve, place fontaine neuve, rue napoléon, rue neuve st roch, boulevard general de Gaulle, place saint nicolas, place du donjon, rue saint michel, rue notre dame, rue de la paroisse, place Guasco, rue sainte croix, rue du dragon, Espace Mantinum, Arinella

ZONE 2 (rouge) : place dominique Vincetti, cours favale, boulevard auguste gaudin, rue carbuccia, place vattalapesca, boulevard giraud, rue favalelli, boulevard paoli, rue campinchi, rue saint françois, rue miot, rue abbatucci, rue conventionnel salicetti, rue gabriel peri, avenue maréchal sebastiani, avenue pierre giudicelli, rond-point novelty, rue josé luccioni, rue de l'annonciade, rue carnot, rue chanoine colombani, rue cesar campinchi prolongée, boulevard général graziani, avenue emile sari, rue adolphe landry, rue luce de casabianca, rue chanoine leschi, avenue pascal lota, toga (hôtel)

ZONE 3 (bleu) : Vieux port, Quai Albert Gillio, rue de la marine, quai du 1er bataillon de choc, place Caletta

ZONE 4 (violet) : Quai des martyrs de la libération

ZONE 5 (vert) : Espaces verts jardin du fango, parc nelson mandela, parc pécunia lupino

ZONE 6 (orange) : autres secteurs de la ville

MERRIA DI BASTIA
Duminiu publicu è diretu di postu
Direzione generale aghjunta
à a Vicinanza è à a Citatianza
Viale Pierre Giudicelli - 20410 Bastia Cedex

Tarifs d'occupation du domaine public

(hors terrasses de cafés ou de restaurants)

Activités	Tarifs 2023	
Événements et manifestations (ex : salon)	Zone 1*	<ul style="list-style-type: none"> tranche jusqu'à 1000m² : 0,30€ /m²/ jour fluides et nettoyage compris tranche 1000 à 3000 m² : 0,20 € /m²/ jour fluides et nettoyage compris tranche de 3000 m²: 0,10 € /m²/ jour fluides et nettoyage compris Prix / jour de montage-démontage (20% du prix)
	Zone 2**	<ul style="list-style-type: none"> tranche jusqu'à 1000m² : 0,15€ /m²/ jour fluides et nettoyage compris tranche 1000 à 3000 m² : 0,10 € /m²/ jour fluides et nettoyage compris tranche plus de 3000 m²: 0,05€ /m²/ jour fluides et nettoyage compris Prix / jour de montage-dém (20% du prix)
Travaux	<ul style="list-style-type: none"> 1,10€ m² / jour 0,55€ ml / jour pour les platelages aériens 	
Divers	<ul style="list-style-type: none"> 1,50€ m² / jour 	
Pompe à essence	<ul style="list-style-type: none"> 2,10€ m² / jour 	
Déménagements	<ul style="list-style-type: none"> 22€ / jour / véhicule 	
Petit train et bus	<ul style="list-style-type: none"> 1000 € / mois 	
Manèges	<ul style="list-style-type: none"> 300 € / mois 	
Marché aux puces / brocante	<ul style="list-style-type: none"> Zone 1* : 600 € / mois Zone 2** : 300 € / mois 	
Taxis	<ul style="list-style-type: none"> 130 € / an 	
Emplacement réservé aux transporteurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> 120 € m² / an 	
Marché alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> entre 0 et 2 ml : 2€ ml / jour de 3 à 4 ml : 3€ ml / jour à partir de 5 ml : 4€ ml / jour + 2€ /véhicule / jour et 4€ pour les fluides 	
Marché non alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> 15 € stand hors saison (octobre - avril) 20 € stand en saison 	
Activités foraines et ambulantes	1 - occupation inférieure à 5m ²	<ul style="list-style-type: none"> 150 € mois 200 € période vacances scolaires (15j) 350 € période estivale (juillet - août) 22 € / jour (ponctuel)
	2 - occupation entre 5m ² et 100m ²	<ul style="list-style-type: none"> 360 € mois 460 € période vacances scolaires (15j) 720 € période estivale (juillet - août) 33 € / jours (ponctuel)
	3 - occupation entre 100m ² et 200 m ²	<ul style="list-style-type: none"> 500 € mois 600 € période vacances scolaires (15j) 1000 € période estivale (juillet - août)
	4 - au dela de 200 m ²	<ul style="list-style-type: none"> 30% supplémentaire par tranche de 100 m²

* zone 1 centre ville (octroi-toga/port-gare)

** zone 2 autre secteur

MERRIA DI BASTIA

Duminiu publicu è diretu di postu

Direzzione generale aghjunta à a Vicinanza è à a Citatinanza

Viale Pierre Giudicelli - 20410 Bastia Cedex

Exemples tarifs d'occupation du domaine public

Exemple 1 : tarification d'un évènement qui occupe 10 000m²

Entre 0 et 1000 m ² - 0,3€ m ² /j	300€
De 1000 à 3000 m ² - 0,2€ m ² /j	400€
Plus de 3000 m ² - 0,10 € m ² /j	700€
Prix /jour d'exploitation	1400€
Prix /jour de montage-dém (20% du prix)	280€
3 j exploitation	4 200€
10j de montage	2 800€
Total dû	7 000€

Exemple 2 : tarification d'un évènement qui occupe 3 000m²

Entre 0 et 1000 m ² - 0,3€ m ² /j	300€
De 1000 à 3000 m ² - 0,2€ m ² /j	400€
Plus de 3000 m ² - 0,10 € m ² /j	
Prix /jour d'exploitation	700€
Prix /jour de montage-dém (20% du prix)	140€
3 j exploitation	1 400€ 2j
10j de montage	700€ 5j
Total dû	2 100€

MERRIA DI BASTIA

Duminiu publicu è diretu di postu

Direzione generale aghjunta à a Vicinanza è à a Citatananza

☎ 04 95 55 96 36 ✉ domaine-public@bastia.corsica

Viale Pierre Giudicelli - 20410 Bastia Cedex



Bastia
CITATINANZA CULTURA

Comparaison de tarifs

Type de structures	BASTIA *		PAU		BAYONNE		TOULON	
	SAISON	HORS SAISON	SAISON	HORS SAISON	SAISON	HORS SAISON	OUVERTURE SAISONNIERE	OUVERTURE ANNUELLE
COUVERTE FERMEE	5,32 € m2/mois	2,66€ m2/mois	18,27€ m2/mois		19€ m2/mois		76,20€ m2/an soit 6,35€ m2/mois	
COUVERTE	3,63€ m2/mois	1,81€ m2/mois						
NON COUVERTE	3,63€ m2/mois	1,21€ m2/mois	10,15€ m2/mois		7,7€ m2/mois		32,45€ m2 sur 6 mois soit 5,40€ m2/mois	46,20€ m2/an soit 3,85€ m2/mois

* tarifs zone 1 (+ élevés)

Rapport n°14

Accunsentu per u pianu di finanziamentu di a scola Gaudin è di a sparghjera di a scola Defendini – ristorazione sculare

Approbation du plan de financement relatif à l'équipement de l'école Gaudin et de l'extension de l'école Defendini – restauration scolaire

Situés dans le centre ancien de la ville de Bastia, les locaux de l'école Gaudin, la plus ancienne des écoles bastiaises, sont en cours de restructuration architecturale.

La fin des travaux envisagée début 2024 va nécessiter l'aménagement intérieur de ce nouveau bâtiment et l'installation d'équipements à destination scolaire et périscolaire.

Le coût prévisionnel de l'acquisition de matériels et d'équipements pour l'école Gaudin s'élève à 274 000 € HT reparté comme suit:

Espaces à équiper	Coût en HT
Salles de classes (6)	90 000 €
Zone d'expérimentation	40 000 €
Zone de création	50 000 €
Zone d'expression	30 000 €
Bureau de direction + salle des maîtres	10 000 €
Espace de restauration	44 000 €
Espace garderie et dédié au personnel	10 000 €
Total général :	274 000 €

Située dans les quartiers sud en zone REP, l'école DEFENDINI est dépourvue de restauration scolaire, ce qui contraint les enfants souhaitant bénéficier de ce service à prendre un car chaque jour pour se rendre sur le site d'une autre école pour déjeuner.

Afin d'améliorer le confort des élèves sur la pause méridienne, mais aussi pour créer des espaces dédiés à des activités scolaires, salle de motricité, bibliothèque, espace d'éveil, espaces périscolaires..., la municipalité de Bastia a décidé l'édification d'un nouveau bâtiment, actuellement en cours de construction.

La Ville souhaite donc également procéder à l'acquisition de matériels et d'équipements pour cette extension. Le coût prévisionnel, s'élevant à 110 000 € HT, est réparti comme suit :

Espaces à équiper	Coût en HT
Espace bibliothèque / Espace numérique	20 000 €
Salle motricité et pluriactivité	20 000 €
Espace de restauration	50 000 €
Potager et grainothèque	20 000 €
Total général :	110 000 €

Le coût prévisionnel total relatif à l'équipement de l'école Gaudin et de l'extension de l'école Defendini – restauration scolaire s'élève donc à 384 000 € HT.

La réalisation de cette opération est éligible au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement des Collectivités Territoriales (DSIL) de l'Etat. Ainsi, la ville de Bastia envisage de solliciter un soutien financier selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Equipement de l'école Gaudin et de l'extension de l'école Defendini – restauration scolaire	384 000 €	ETAT (80%)	307 200 €
		Ville (20 %)	76 800 €
Total Dépenses	384 000 €	Total Recettes	384 000 €

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le plan de financement précité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Rapport n°15

Regularizzazione di trè imprese fondiarie à prò di a SCI LAETITIA

Régularisation de 3 emprises foncières au bénéfice de la SCI LAETITIA

La SCI LAETITIA, représentée par Mme PAOLI Laetitia, a saisi la Ville de Bastia en vue d'une demande de régularisation foncière. En effet, la SCI LAETITIA empiète sur les parcelles BL 168 et BL 242 appartenant à la ville. Ces emprises sont situées dans l'enceinte de l'Hôtel Ostella.

A savoir :

- emprise de 172m² (54m² + 118m²) à détacher de la parcelle BL 168 d'une superficie totale de 1 400 m².
- emprise de 149 m² à détacher de la parcelle BL 242 d'une superficie totale de 2 651 m².

Par évaluation en date du 24 juin 2022, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a estimé l'emprise de 172m² à 9 500€

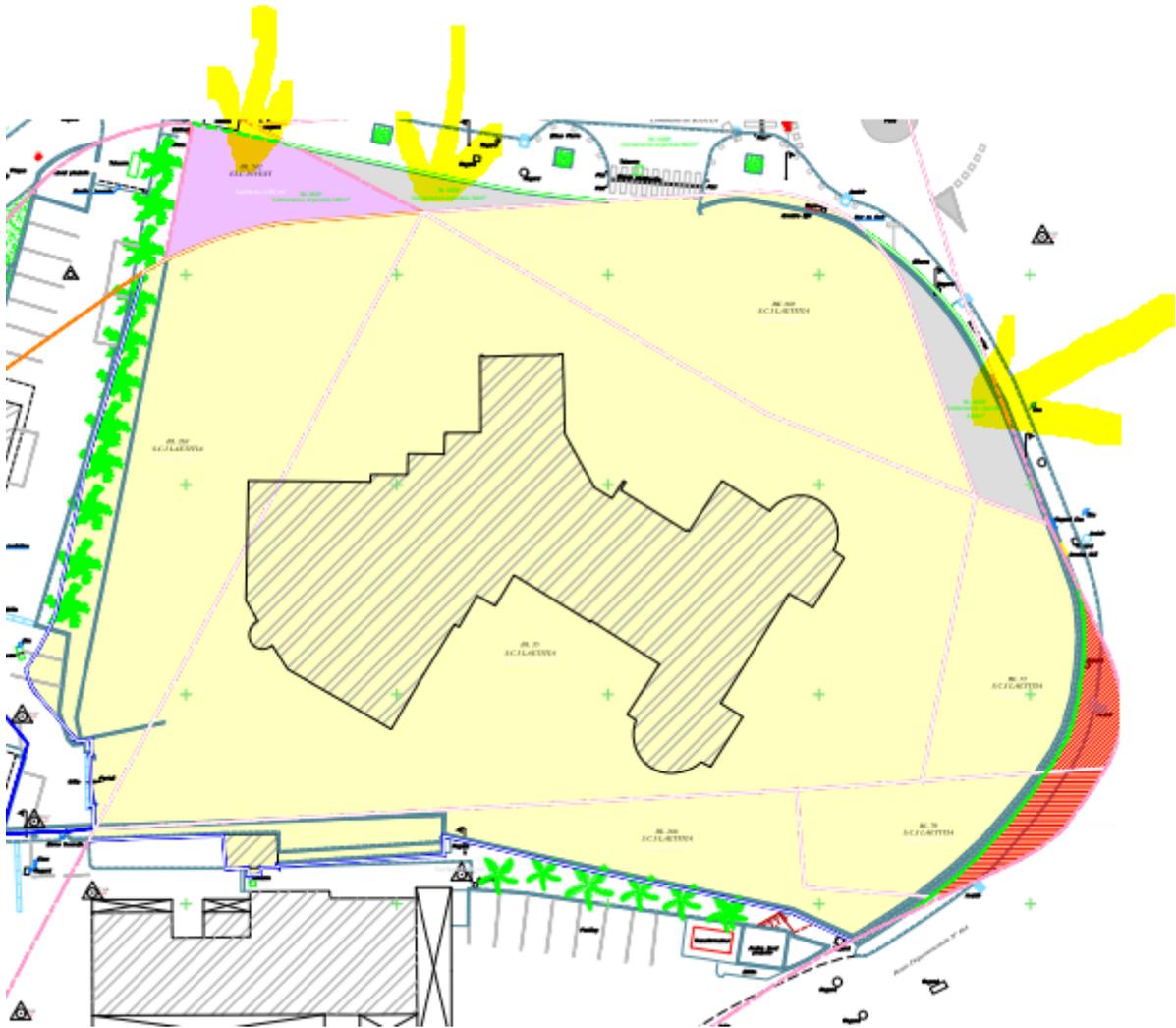
Par évaluation en date du 18 octobre 2022, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a estimé l'emprise de 149 m² à détacher de la parcelle BL 242 à 7 450 €

La SCI LAETITIA a accepté, par mails en date des 27 septembre 2022 et 16 novembre 2022, les propositions de cession faites par notre collectivité conformément aux estimations précitées.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la cession de ces emprises au bénéfice de la SCI LAETITIA pour le prix global de 16 950 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la cession des emprises à détacher des parcelles BL 168 et BL 242 au bénéfice de la SCI LAETITIA pour un montant respectif de 9 500€ et 7 450 €, soit un montant total de 16 950€
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse

Le 24/06/2022

Pôle d'évaluation domaniale
Square Saint Victor CS 50110
20291 BASTIA CEDEX

Le Directeur départemental des Finances
publiques de Haute-Corse

mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Julien Fantino
téléphone : 04 95 32 88 21
courriel : julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire de Bastia

Réf. DS: 8747456
Réf LIDO/OSE : 2022-99999-36954

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelle BL 168
Adresse du bien :	Ancien chemin de Furiani, 20 200 Bastia
Département :	Haute-Corse
Valeur vénale :	9 500 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Mairie de Bastia

affaire suivie par : Josepha Negroni

2 - DATE

de consultation : 10/05/2022

de réception : 10/05/2022

de visite :

de dossier en état : 07/06/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Régularisation foncière avec la SCI Laetitia : le mur de soutènement de la SCI empiète sur la voirie de la ville (parcelle BL 168 pour 172m²). La SCI Laetitia va donc procéder à l'acquisition de ces 2 emprises.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

La parcelle BL 168 d'une superficie de 1 111 m² suit l'ancien chemin de Furiani. Sa forme très allongée et effilée forme un pic au niveau du début de la rue Maréchal Juin. Sa forme rend cette parcelle impossible à exploiter. Sur la carte en première page, on aperçoit les empiétements des parcelles de la SCI Laetitia à hauteur de 172 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

La parcelle est la propriété de la commune de Bastia et est libre de toute occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone Uba.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

24/06/2022

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Par comparaison, le prix au m² sera donc fixé à 55 € le m².

La valeur de l'emprise de 172 m² sera donc évaluée à la somme arrondie de 9 500 € .

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fantino Julien', written in a cursive style.

Fantino Julien,
Inspecteur évaluateur des Domaines

Direction Générale des Finances Publiques

Le 18/10/2022

**Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse**

Pôle d'évaluation domaniale
Square Saint Victor CS 50110
20291 BASTIA CEDEX

Le Directeur départemental des Finances
publiques de Haute-Corse

mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marc BORIE
Courriel : marc.borie@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04 95 32 88 21

Monsieur Le Maire de Bastia
Service Foncier
À L'Attention de Madame J. NEGRONI
Avenue Pierre GIUDICELLI
20 410 BASTIA Cedex

Réf DS: 9957639
Réf OSE : 2022-99999-70383

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine,
élaborée avec l'Association des Maires de
France, est disponible
sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien :

Terrain à bâtir – Parcelle BL 242

Adresse du bien :

Voie Puretti - 20600 Bastia

Valeur :

7 450 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

Commune de Bastia

affaire suivie par : Mme Josefa NEGRONI, Responsable du Pôle Politique foncière et immobilière (jnegroni@bastia.corsica)

2 - DATES

de consultation :	27/09/2022
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	27/09/2022

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

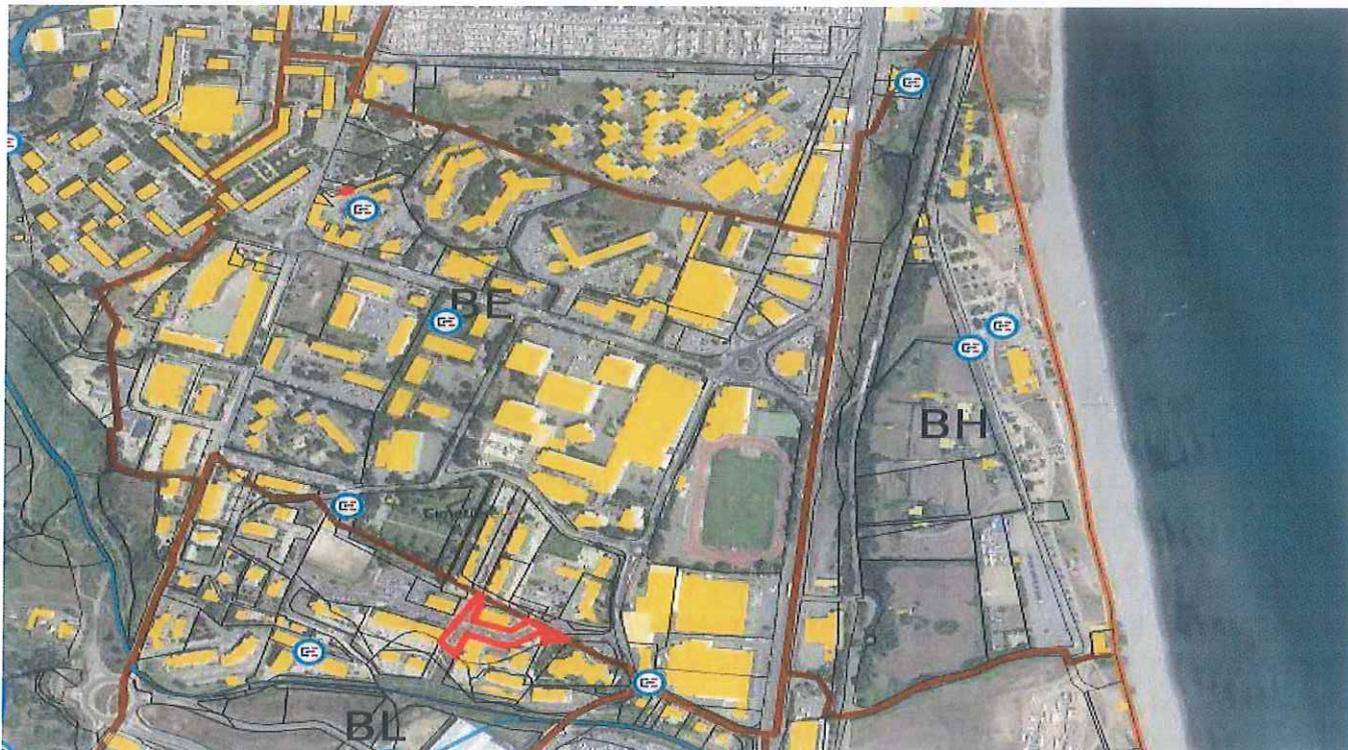
3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'une emprise de 149m² à détacher de la parcelle BL 242 appartenant à la ville.
régularisation foncière

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale



4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

4.3. Références cadastrales

Les immeubles sous expertise figurent au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
BASTIA	BL 242	Voie Puretti	2651	TAB
TOTAL			2651	

4.4. Descriptif



L'emprise concernée est une portion de terrain de 149m² en bord de route à rétrocéder à la SCI LAETITIA, propriétaire des parcelles adjacentes.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Commune de Bastia. Le bien est porté par erreur au cadastre au nom de la Sté ELC INVEST. Une régularisation est en cours d'instruction

5.2. Conditions d'occupation

Bien loué

6 - URBANISME

6.1.Règles actuelles

PLU du 07/07/2008.

La parcelle BL 242 est située en zone UBa.

Le secteur UBa est à dominante d'habitat social (quartiers Sud), comportant de grands ensembles, hauteur limitée à 24 m (R+7), emprise au sol inférieure à 40 %.

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Méthode par comparaison: consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Un certain nombre de transactions ont été effectuées dans le secteur plus ou moins proche. Les critères de recherche ont été les suivants :

- transactions réalisées entre 2013 et 2022
- zones retenues : UBa

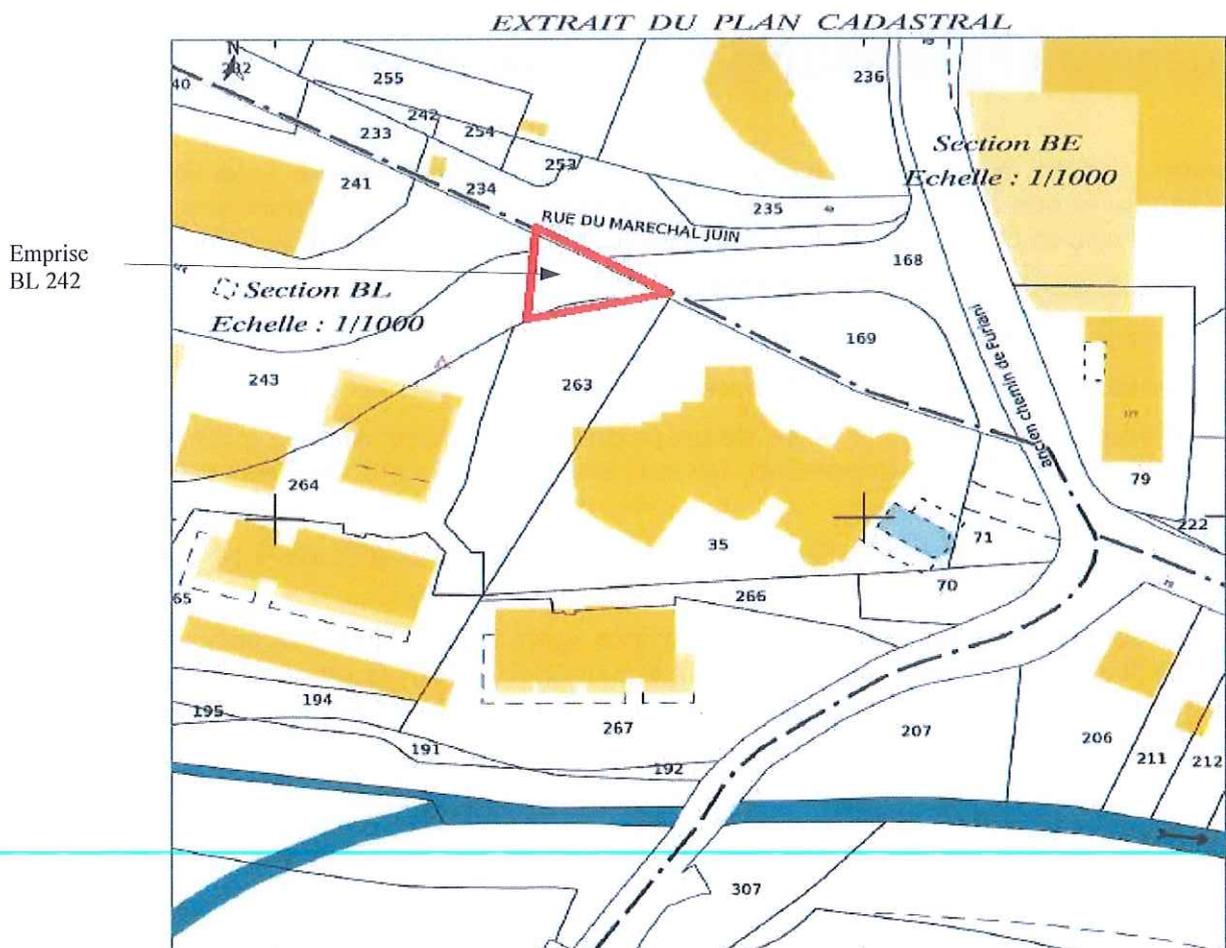
8.1.1.Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Les données sont tirées des applications BNDP, Patrim et Géofoncier.

Biens non bâtis – valeur vénale									
N	date mutation	commune adresse	cadastre	surface terrain	urbanisme	prix	Prix/m ²	Observations	
1	30/03/2013	PURETTI	BL 70, 263, 266	1548	UBa	17 000	10,98	Terrains entourant la parcelle BL35 dont le propriétaire est l'acheteur	
2	13/12/2013	PURETTI	BE 169	700	UBa	29 880	42,69	Terrains entourant la parcelle BL35 dont le propriétaire est l'acheteur	
3	29/10/2015	PURETTI	BE 246	145	UBa	14 500	100		
4	01/03/2017	SANTA MARIA MADDALENA	BC 165	749	UBa	22 470	30		
5	14/06/2017	AMURELLA	BM 887	2385	UBa	250 000	104,82		
6	19/04/2018	MONTESORO	BE 248, 251 – BM 1026, 1027	6565	UBa	328 250	50	Vente de la Commune à la SEMAB	
7	06/02/2019	PURETTI	BE 238, 253, 254	1833	UBa	100 815	55	Échange d'emprise entre Commune et LOGIREM	
8	06/07/2021	PURETTI	BE 245, 257	150	UBa	15 000	100		
							moyenne	61,69	
							médiane	52,50	

8.1.2. Autres sources externes à la DGFIP

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue



Les terrains vendus ou échangés en 2013 autour du secteur concerné, à savoir l'emprise de 149 m² de la parcelle BL 242 (voir triangle rouge plan ci-dessus), vont de 10,98€/m² à 42,69€/m². Il s'agit des parcelles BL 70, BE 169, BE 263 et BE 266.

Par ailleurs, trois parcelles dans le secteur très proche ont été échangées en 2019 à 55€/m² entre la commune et la société LOGIREM.

Enfin, en 2018, la commune a vendu à la SEMAB des terrains (parcelles BE 248, BE 251, BM 1026 et BM 1027) pour 50€ le m² en vue d'un projet de construction d'édifice.

Biens non bâtis – valeur vénale									
N	date mutation	commune adresse	cadastre	surface terrain	urbanisme	prix	Prix/m ²	Observations	
1	30/03/2013	PURETTI	BL 70, 263, 266	1548	UBa	17 000	10,98	Terrains entourant la parcelle BL35 dont le propriétaire est l'acheteur	
2	13/12/2013	PURETTI	BE 169	700	UBa	29 880	42,69	Terrains entourant la parcelle BL35 dont le propriétaire est l'acheteur	
6	19/04/2018	MONTESORO	BE 248, 251 – BM 1026, 1027	6565	UBa	328 250	50	Vente de la Commune à la SEMAB	
7	06/02/2019	PURETTI	BE 238, 253, 254	1833	UBa	100 815	55	Échange d'emprise entre Commune et LOGIREM	
							moyenne	39,67	
							médiane	46,34	

Compte tenu de la configuration de l'emprise concernée, qui constituera un simple prolongement de la parcelle BL 263, un prix de 50€ par mètre carré semble correcte. Soit une valeur vénale de 149 x 50 = 7 450€

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **7 450€**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
et par délégation,

La Responsable de la Division Missions
Domaniales

Geneviève SANTELLI

Inspectrice Divisionnaire



Rapport n°16

Approvazione di u serviteghju à prò di EDF in u settore carrughju Joséphine Poggi.

Approbation d'une servitude au bénéfice d'EDF
dans le secteur de la rue Joséphine Poggi

En 2015, EDF a enfoui sur la parcelle communale cadastrée BC 123 située en limite de la rue Joséphine POGGI, une canalisation sur une bande d'un mètre de large et sur une longueur de 95 m afin d'alimenter les nouveaux immeubles en construction dans le quartier.

Afin de régulariser la situation, il convient d'accorder à EDF une servitude moyennant une indemnité forfaitaire de 150 €.

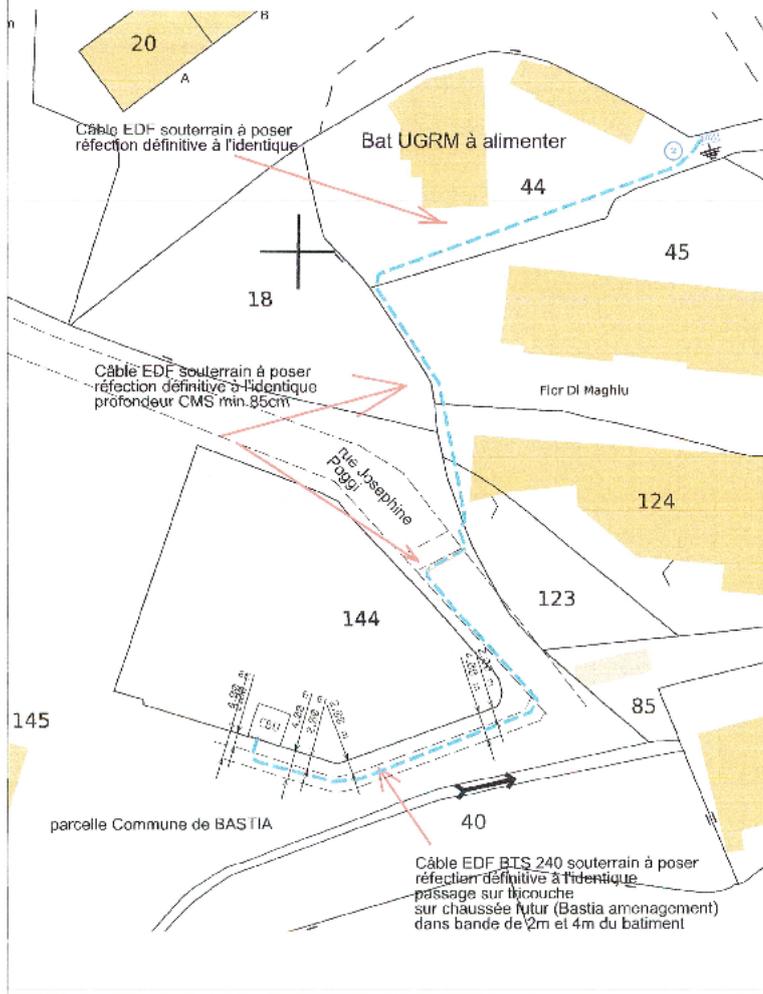
Cette servitude sera formalisée par acte sous seing privé et réitérée par acte notarié.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la servitude au bénéfice d'EDF relative à une canalisation établie sur une bande d'un mètre de large et une longueur de 95 mètres moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire de 150 €.
- De préciser que cette servitude sera formalisée par acte sous seing privé, puis réitérée par acte notarié.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Alimentation EDF sout Batiment UGRM
Section BC n° 44

Date:
Signature:



Rapport n°17

Accunsentu di u pianu di finanzamentu per l'acquistu di lenze in quant'è à u prugettu di assestu di U Forte di a Croce è di u Guadellu

Approbation du plan de financement relatif à l'acquisition de parcelles pour le projet d'aménagement des sites Fort Lacroix et du Guadellu

Par délibération en date du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal a validé le plan de financement relatif à l'acquisition de parcelles pour le projet d'aménagement des sites Fort Lacroix et du Guadellu selon les modalités ci-après :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Parc Filipina – réaménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu - Acquisition	302 950 €	CDC – charte urbaine (40%)	121 180 €
		Ville de Bastia (60%)	181 770 €
Total dépenses	302 950 €	Total recettes	302 950 €

Cette opération répond aux objectifs du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Aussi, la Ville de Bastia souhaite optimiser son plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Parc Filipina – réaménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu - Acquisition	302 950 €	CDC – charte urbaine (40%)	121 180 €
		Etat (40%)	121 180 €
		Ville de Bastia (20%)	60 590 €
Total dépenses	302 950 €	Total recettes	302 950 €

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'optimisation du plan de financement de l'opération tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Rapport n°18

Accunsentu per a prima programmazione di u cuntrattu di cità 2023

Approbation de la première programmation du Contrat de Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a créé un nouveau dispositif, avec les contrats de ville nouvelle génération.

La portée et le contenu de ces contrats ont été précisés par les circulaires du Premier ministre en date du 30 juillet 2014 ainsi que du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014.

Enfin, le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des 1 300 quartiers prioritaires parmi lesquels les Quartiers Sud et le Centre Ancien. Notre commune est ainsi inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville sur ces deux quartiers, et une attention particulière sera portée au quartier de Saint Antoine/San Gaetanu.

Le Contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2014-2020 a été élaboré et signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015.

Conformément à la loi de finances pour 2019, un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été établi ; il constitue un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023.

Cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019.

Pour établir la programmation des actions pour l'année 2023, l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers Sud et Centre Ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...
- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...
- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économie,...

Les projets doivent prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les séniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

De plus, les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels prioritaires dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches «orientations stratégiques» annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022.

Cet appel à projets a été lancé le 18 novembre 2022 pour une remise des dossiers au plus tard le 25 février 2023 : 49 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 117 actions proposées.

Une première instruction a été réalisée ; une réunion a été faite avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles.

A l'issue de cette première phase, il ressort que :

- certains projets nécessitent encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2022 ...) ou doivent faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;
- 75 actions répondent aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et peuvent faire l'objet d'une première programmation.

Les actions financées par la Ville sont les suivantes :

PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION	coût action	subvention demandée			Sbv allouée par la Ville
			ville	CAB	Etat	

PILIER COHESION SOCIALE						
Accès aux droits						
Alpha	Espace d'accueil de proximité et de médiation	90 800	30 000	3 000	30 000	27 500
Avà Basta	Café social	27 829	3 000	1 000	3 000	2 500
CDAD	Point justice des Quartiers-Sud de Bastia	13 330	3 000		3 000	3 000
CIDFF	Vers un Citoyen (ne) autonome et informé	16 000	5 000	5 000	6 000	4 000
S. P. F.	Accueil renforcé	10 350	4 000		4 000	2 100
Culture et expression artistique						
ABC DansE	Stages de danse pendant les vacances	5 500	1 500	1 000	1 500	1 000
ABC DansE	ateliers sensibilisat° spectacle vivant - séniors	3 900	1 500		1 000	1 000
ABC DansE	Ateliers parents enfants - découverte spectacle v	5 300	1 400		900	860
Alpha	De la parole aux images	8 970	4 000		4 000	3 000
Alpha	Parcours d'éveil et d'équilibre	14 300	3 000	3 000	5 000	1 400
ANT	Consolidation Web radio	25 130	1 600	1 600	3 200	1 600
CALMS	Opéra déconfiné	19 650	3 000	4 000	10 000	10 000
CCAS	Atelier chants corses	2 100	315		315	315
C. M. P.	Gaudin 2023	5 500	2 500		2 500	2 500
FALEP	Cultures Urbaines	8 773	3 924		3 924	3 000
Les Musicales	rencontres citoyennes/caminandu in Musica	29 200	10 000		6 000	7 000
Théâtre du commun	Atelier de lecture	25 300	3 000	3 000	15 000	1 000
Una Volta	Micro Folie	42 000	8 000		10 000	4 000
Una Volta	Sparte parole	19 585	7 000		7 000	7 000

Lutter contre la Fracture numérique						
Alpha	Espace public numérique tous publics	42 400	19 000		19 000	14 000
FALEP	PAM	8 135	2 547		2 500	1 300
OPRA	Espace public numérique	29 640	3 330		3 500	2 250
Politique éducative hors PRE						
Alpha	Les valeurs, les principes éducatifs	15 260	6 000		6 000	3 000
Alpha	CLAS	36 340	3 000		5 000	1 800
Alpha	ateliers sociaux linguistiques	9 930	4 500		4 500	3 400
CCAS	séjour ado	2 850	375		375	750
Greta de Haute-Corse	Atelier sociolinguistique	19 000		9 500	9 500	9 000
FALEP	Atelier Réapprentissage savoirs de base	6 264	3 132		3 132	3 100
OPRA	Ateliers sociaux linguistiques	35 615	10 000		6 000	9 760
OPRA	CLAS	29 095	4 705		6 400	4 000
P. E. P.	Séjours colonies de vacances - VVV	13 050	5 500		5 500	2 500
REUSSIR	Favoriser la réussite scolaire et lutter contre l'échec scolaire	89 447	11 040		12 960	6 000
REUSSIR	Aides et soutien scolaire pendant les vacances scolaires.	40 260	10 500		14 500	4 500
S. P. F.	Soutien scolaire	2 850	1 425		1 425	750
Prévention et lutte contre la délinquance						
LEIA	Déclic	6 300	1 000	1 000	1 000	1 000
LEIA	Campa Inseme	19 990	3 000	3 000	3 000	3 000
Santé						
ABC DansE	ateliers "bien-être seniors"	9 600	2 800	1 000	2 800	2 800
ABC DansE	Ateliers prise de conscience et lutte contre la fat	7 000	2 000		2 000	2 000
FALEP	Bien vieillir	8 223	3 341	1 540	3 342	2 900
IN SE	Ateliers hebdomadaires de sophrologie et compétences psycho-sociales	5 105	600		600	600
Partage	Pour une bonne diététique	30 000	13 550		13 550	3 000
Partage	Ateliers jeux et goûter d'antan	3 548	2 391		2 391	1 000
Solidarité, précarité et lien social						
ABC DansE	Rencontres sportives dansées intergénérationne	5 850	1 500		1 500	1 500
Alpha	Accompagnement des séniors et des isolés	12 240	4 000		5 000	2 700
EMAHO Corse	Mémoires vivantes	14 519	4 790	4 790	4 790	4 000
CCAS	Événement festifs	5 000	750		750	750
CCAS	Création journal de quartier	3 080	612		612	612
Les Restaurants du Co	Renforcement des liens sociaux	9 300		3 500	3 500	2 750
FALEP	Atelier du vivre ensemble - AVE	26 520	11 000		8 000	11 000
OPRA	Actions collectives jeunes	65 385	3 500	2 000	6 000	3 500
OPRA	Coiffeur solidaire	16 200	2 200	2 500	5 500	2 000
OPRA	Événement festifs	5 640	1 000			1 000
OPRA	Marché solidaire ex Espaces solidarité	13 270	1 500		3 000	1 500
S. P. F.	Vacances	5 600	2 500		2 500	1 000
S. P. F.	Ateliers et cultures	1 700	850		850	850
UDAF de Haute-Corse	Plateforme d'accompagnement budgétaire	49 071	4 050	4 050	8 100	2 000

Soutien à la parentalité						
Alpha	Soutien à la parentalité (REAAP)	9 930	2 000		2 000	1 000
EPE	Espace Ecoute Famille/consultations, g...	13 232	1 500		3 500	750
EPE	Travail école Famille/relation écoles-fam	25 000	1 500		3 500	4 000
FALEP	Soutien scolaire - parentalité	38 733	12 648		13 000	12 500
Sport						
C. N. B.	Al'aise sur l'eau	12 250	4 000	2 500	4 000	2 500
LEIA	Médiation par le sport	123 920	8 100	8 100	8 100	5 000

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Agir sur le cadre de vie						
CEN	Reconstruisons la nature	10 945	4 983		4 983	2 000
Ludothèque	Construit ta ville idéale	8 879	2 220	2 220	4 439	3 000
Zone libre	URBAN SON Documentaire sonore	19 000		8 000	4 000	8 000
Projet urbain / vivre ensemble						
U Marinu	Fêtes au jardin Pécunia	2 650	1 000		1 000	1 000
U Marinu	Eco-quartiers	5 120	1 500	1 000	1 500	1 250
agir sur les déplacements						
OPRA	Plateforme mobilité solidaire	79 860	5 000	6 000	12 000	5 000
Un vélo, une vie	Créer, innover, former, se déplacer à vélo...	43 531	7 500	7 500	5 000	3 000

PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
Alpha	Economie circulaire "a riturnella"	36 300	5 000	5 000	5 000	1 000
A Prova	Emergence, mon profil est un projet	6 000	1 000	1 500	3 500	1 000
CIJ	Citélab	52 428	5 000	5 000	5 000	5 000
EMAHO Corse	Bastia Ville Digitale 2022	52 220	16 500	16 500	16 500	10 000
Isatis	ACI Install'toit	393 329	12 000	14 000	24 000	6 000
OPRA	Recyclerie	144 029	3 000	5 000	4 000	1 000

TOTAL DES 2 PROGRAMMATIONS CDV 2022		2 154 150	342 177	136 800	420 437	273 347
-------------------------------------	--	-----------	---------	---------	---------	---------

La différence entre le coût d'action et les subventions demandées au titre de la politique de la ville varie selon les projets : Agence de services et de Paiement, CAF, CDC, fondations, recettes propres...

Un document présentant de manière synthétique cette 1^{ère} programmation Contrat de Ville 2023 est joint en annexe du présent rapport.

D'autres programmations seront proposées ultérieurement.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les actions relatives à la 1^{ère} programmation du Contrat de Ville 2023 telles que figurant en annexe.
- D'approuver le coût des 75 actions financées sur cette première programmation à hauteur de 2 154 150 euros, ainsi que la participation de la Ville pour ces 75 actions à hauteur de 273 347 euros; les crédits correspondants ayant été inscrits au budget primitif 2023 de la Ville de Bastia au compte 6574 rubrique 824.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et subventions allouées dans le cadre de cette première programmation Contrat de Ville 2023.

Rapport n°19

NPRU : acquistu di u casamentu 36A da a cità à l'OPH2C

NPRU : acquisition du bâtiment 36A par la ville auprès de l'OPH2C

Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine des Quartiers Sud (NPRU) a fait l'objet d'une convention pluriannuelle signée avec l'ensemble des partenaires le 20 août 2021.

Ce Nouveau Programme de rénovation Urbaine (NPRU) d'un montant global de 44.8 M€ prévoit en outre :

- La démolition de 104 logements locatifs sociaux sur site (bâtiments 32 - 33 et 36A)
- La reconstruction sur site d'une soixantaine de logements mixtes permettant une diversification de l'habitat dans le quartier, en entrée de quartier,
- La résidentialisation de 22 bâtiments de l'OPH2C, comprenant 693 logements locatifs sociaux
- La réhabilitation de 214 logements de l'OPH2C sur le site (rénovation importante des bâtiments 37-39-41- 42 et 43, et requalification des façades des bâtiments 24 et 26). Par ailleurs, et au-delà du NPRU, le bailleur envisage pour tous les autres bâtiments du périmètre d'engager des travaux de réparations dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Moyens liant l'OPH2C et la Collectivité de Corse.
- La réalisation d'aménagements et la clarification des domanialités : acquisition du foncier pour la création de voies de désenclavement, pour la réfection des voiries, trottoirs, ou réseaux de l'ensemble du site, pour requalifier de la place du commerce et pour créer un parc urbain d'environ 0.7 ha, au cœur du quartier,
- La création d'un équipement de proximité d'environ 335 m² sur une emprise foncière d'environ 2 100 m² acquise auprès de l'OPH2C, dont la vocation et le mode de gestion seront définis en impliquant les habitants et les acteurs de quartier,
- La création d'environ 1030 m² de surfaces d'activité dont 500 m² en pieds d'immeubles de l'OPH2C (réhabilitation) et 530 m² en pieds d'immeuble des programmes neufs.

Au total le programme est composé de 16 opérations qui seront mises en œuvre par 2 maîtres d'ouvrage : la Ville et l'OPH2C. Conformément à la convention pluriannuelle NPRU précitée, la Ville de Bastia assure notamment la maîtrise d'ouvrage de l'opération dénommée « aménagements de proximité » du NPRU. L'opération « aménagement de proximité » qui représente un coût prévisionnel de 8 887 867 € consiste à engager les actions suivantes :

- acquérir auprès de l'OPH2C l'ensemble du bâti (bâtiment 36A) et auprès de l'OPH2C ou des privés (copropriété) des parcelles nécessaires à la réalisation du programme d'aménagement public,

- missionner des prestataires et réaliser l'ensemble des analyses de site et études nécessaires à la mise en œuvre du programme d'aménagement : études hydrauliques et géologiques, mission nécessaire à la maîtrise foncière, dossiers réglementaires, géomètre, maître d'œuvre de la démolition du 36A, maître d'œuvre des aménagements, contrôles techniques et coordonnateur sécurité protection de la santé, ...
- missionner les entreprises, suivre et réceptionner les travaux de démolition (36A) et d'aménagement,
- procéder aux cessions ou rétrocessions nécessaires, en fonction des usages et des modalités de gestion des différents espaces. La Ville assurera en outre la cession des emprises foncières qui permettront la réalisation d'un programme de logements en entrée de quartier (côté Route Royale, en lieu et place des bâtiments 32 et 33 démolis par l'OPH2C) qui contribuera à la diversification de l'offre.

Ainsi et conformément aux engagements contractuels pris d'une part, et à l'avancement du processus de relogement d'autre part, la Ville de Bastia prévoit l'acquisition auprès de l'OPH2C du bâtiment 36 A « Les Tilleuls » en vue de sa démolition fin 2023/début 2024. Celui-ci est implanté sur la parcelle BN 845 d'une superficie totale de 28 293 m².

La démolition du 36A permettra une circulation viaire et piétonne plus lisible et plus fluide au sein du quartier, notamment au niveau de la jonction rue des Tilleuls/rue des Caroubiers et accompagnera positivement la résidentialisation des bâtiments 36 B-C-D qui sera opérée par l'OPH2C. Il convient également de préciser que la rue des Tilleuls / des Caroubiers, aujourd'hui en impasse sera à terme une voie de désenclavement du quartier puisqu'elle sera directement connectée à l'avenue du Macchione.



Façades avant, pignon Sud-Ouest partiel et arrière du 36A. Le pignon Nord-Est est aveugle.

L'acquisition du bâtiment 36A est prévue dans l'opération « aménagements de proximité » conduite par la Ville, dont le coût et le plan de financement, conformément à la maquette financière du programme, sont les suivants :

"aménagements de proximité" : plan de financement					
coût retenu (€HT)	ville	EPCI	Collectivité de Corse	valorisation foncière	ANRU
8 887 867,51	2 638 411,52	444 393,38	2 488 602,90	646 140,00	2 670 319,71

Le coût de l'opération « aménagements de proximité » comprend les acquisitions et frais de notaires, les études diverses et la maîtrise d'œuvre et les travaux de démolition et d'aménagement. Les acquisitions (y compris frais notariés) représentent un montant prévisionnel de 3 165 220.50 € HT dont 1 502 280 € pour le bâtiment 36A, objet du présent rapport.

Le bâtiment A sera vendu par l'OPH2C à la Ville, libre de toute occupation.

Ce bâtiment de 4 étages est situé au cœur de la zone appartenant à l'OPH2C. Il a été mis en service en 1970 et réhabilité depuis. Il comprend 10 logements (1 T3 de 63 m², 4 T4 de 76 m² chacun et 5 T5 de 86 m² chacun) et 10 caves.

Cet immeuble a été estimé par la Direction Générale des Finances Publiques par avis en date du 26 octobre 2022 à 1 150 000 €. Cependant, lors du Comité de Pilotage du 28 Novembre 2022, il a été décidé d'acquérir le bien auprès de l'OPH2C au prix des Domaines majoré de 10% soit le prix de 1 265 000€, pour les raisons qui suivent :

- le respect des équilibres financiers généraux du programme tant pour l'OPH2C que pour la Ville,
- la compensation de la perte de loyer et d'exploitation pour l'OPH2C,
- un prix de 1 265 000€, inférieur au prix budgétisé dans la maquette ANRU, comme cela a été rappelé ci-avant.

L'assiette foncière à détacher de la parcelle BN 845 a une superficie de 208 m².

Par ailleurs, il est d'ores et déjà indiqué que d'autres acquisitions seront faites par la Ville dans le cadre de son opération « aménagements de proximité » du NPRU : celles-ci feront ultérieurement de rapports au Conseil Municipal, en fonction de l'avancement physique de cette opération.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'acquisition par la Ville du bâtiment 36A « Les Tilleuls » appartenant à l'OPH2C pour un montant de 1 265 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.
- De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023.

Rapport n°20

Approvazione di e modalità di cessione di un alloghju cullucatu à u 9 carrughju di e Turchine

Approbation du principe de la vente par tirage au sort de 2 biens sis 9 rue des Turquines

Notre collectivité est propriétaire de deux lots de copropriété sis 9 rue des Turquines, acquis en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et L.1123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'appréhension des biens sans maître.

Ces deux lots se décomposent ainsi :

- Une pièce de 15m² estimée par le service des domaines de la DGFIP à 9000 euros,
- Une cave estimée par le service des domaines de la DGFIP à 2000 euros.

Notre collectivité souhaite procéder à la vente de ces biens. Par avis en date du 15 février 2021, ces deux lots de copropriété ont été estimés respectivement par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP à 2 000 € et à 9 000 €.

Madame Christine Santelli est propriétaire de plusieurs lots au sein de cette même copropriété et a fait connaître à notre collectivité son souhait d'acquérir les biens appartenant à la commune, pour des raisons personnelles et familiales.

Sans réponse de la commune suite à sa demande d'inscription de la vente à son profit au Conseil municipal formulée le 19 juillet 2022, Madame Santelli a introduit un contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia.

Un médiateur a été désigné et une première réunion s'est tenue le 13 mars 2023.

Madame Honnert est également propriétaire d'un lot de copropriété dans ce même immeuble et s'est également positionnée en tant qu'acquéreur potentiel justifiant également de raisons personnelles et familiales.

Afin de procéder à l'attribution de ces lots de la façon la plus neutre possible, il est proposé de procéder à l'attribution de ces lots, pour la somme totale de 11 000 euros conformément à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP, via un tirage au sort par huissier de justice.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la vente d'une pièce de 15m², propriété de la commune, pour le prix de 9 000 euros, constituant le lot 12, sis au 2^{ème} étage du 9 rue des Turquines, par tirage au sort sous le contrôle d'un huissier de justice, entre les acquéreurs potentiels.
- D'approuver la vente d'une cave propriété de la commune, pour le prix de 2 000 euros, constituant le lot 11, sise au rez de chaussée du 9 rue des Turquines, par tirage au sort sous le contrôle d'un huissier de justice, entre les acquéreurs potentiels.

Rapport n°25

Cunferimentu di i percentuali de e tasse directe lucale Vote des taux des taxes de la fiscalité directe locale

Conformément au Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B, il est nécessaire de voter les taux des taxes de la fiscalité directe locale.

Il est précisé que si la commune n'a pas voté le taux de TH entre 2020 et 2022, elle doit de nouveau le voter à compter de 2023.

La commune perçoit un nouveau produit de foncier bâti en récupérant le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (12,9%), lequel viendra s'ajouter au taux communal de 23,68%. Il convient de voter un nouveau taux de Foncier Bâti globalisé.

S'agissant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, les modalités de vote demeurent inchangées.

Le taux de majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est également inchangé pour l'exercice 2023.

Les taux sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 20,54 %
- Taxe foncière bâti : 36,58 %
- Taxe foncière non bâti : 63,03 %
- Taux de majoration la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 50 %

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les taux de la fiscalité directe locale pour 2023.

Rapport n°26

Revisione di l'auturizzazioni di Prugramma di creditu è di pagamentu

Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

La procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluriannualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers.

Les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires. Les autorisations de programmes sont valables sans limitation de durée mais elles peuvent être révisées ou annulées.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement.

Les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire. S'ils sont adoptés dans le courant de l'année, la durée de validité des premiers crédits ne peut dépasser la fin de l'exercice budgétaire considéré.

Le tableau ci-après détaille les autorisations de programmes et les crédits de paiement en dépenses créées, révisées et proposées au vote de l'assemblée.

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRIMITIF- EXERCICE 2023

CODE AP	LIBELLE	AP VOTE	REVISION AP EXERCICE N	TOTAL AP	REALISE	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12	950 219,66	-	950 219,66	324 496,01	15 000,00	23 037,00	304 481,08	283 205,57	0,00	0,00	0,00	0,00
17ORATOIR	Rénovation oratoires Conception St Roch Ste Croix	2 500 000,00	-	2 500 000,00	301 613,92	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 000,00	1 202 386,08	0,00
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	3 136 254,00	14 000,00	3 150 254,00	591 309,34	372 000,00	172 000,00	0,00	0,00	255 352,00	608 000,00	500 000,00	651 592,66
CASA DI U MARE	Requalification bâtiment affaires maritimes	2 689 000,00	70 000,00	2 759 000,00	0,00	72 000,00	150 000,00	470 000,00	1 530 000,00	537 000,00	0,00	0,00	0,00
AMAIRIE	Rénovation de l'ancienne mairie	2 600 000,00	-	2 600 000,00	64 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	1 500 000,00	935 115,00
AMEGARE	Aménagement secteur gare	500 000,00	- 62 896,00	437 104,00	4 104,00	200 000,00	100 000,00	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSOLIBE	Création local associatif Avenue de la Libération	1 230 000,00	- 48 434,44	1 181 565,56	1 161 565,56	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	3 767 631,70	-	3 767 631,70	3 749 001,70	18 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BERTRAN	Requalification du ruisseau Bertrand	2 780 000,00	-	2 780 000,00	2 093 422,26	686 577,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BONPASTEUR	Cœur de ville - Bon pasteur	304 999,00	- 54 999,00	250 000,00	207 932,24	42 067,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CARAF	Rénovation Palais Caraffa	5 550 000,00	-	5 550 000,00	56 805,67	70 000,00	370 000,00	300 000,00	0,00	0,00	190 909,09	1 480 000,00	3 082 285,24
CASABIANCA	Casabianca	2 776 000,00	-	2 776 000,00	32 652,00	82 200,00	150 000,00	287 000,00	1 400 000,00	824 148,00	0,00	0,00	0,00
CENTRU	Opération cœur de ville (non ventilé)	355 000,00	165 000,00	520 000,00	118 200,00	167 100,00	234 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLE	Aménagement Rue du Colle	870 224,70	-	870 224,70	565 877,65	304 347,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CORBASUP	Aménagement Corbaja Supruna	3 300 000,00	- 800 000,00	2 500 000,00	247 242,11	1 000 000,00	620 000,00	632 757,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPAURORE	CPA Aurore CRACL	8 282 963,09	-	8 282 963,09	8 282 963,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	4 537 621,73	154 639,24	4 692 260,97	542 260,97	2 280 000,00	1 870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	1 940 535,52	-	1 940 535,52	1 227 761,27	175 000,00	537 774,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DESANT	Ecole Desanti	7 500 000,00	-	7 500 000,00	331 535,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 580 428,00	3 088 036,87	2 500 000,00
ECARDO	Rénovation école de Cardo	2 462 090,00	-	2 462 090,00	119 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	1 500 000,00	342 158,00
ECGAUDIN	Rénovation école Gaudin	6 991 000,00	336 000,00	7 327 000,00	2 513 000,54	3 000 000,00	1 813 999,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EQUIPUNT	Equipements proximité Puntettu	826 528,11	-	826 528,11	782 755,50	43 772,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	4 020 590,72	50 000,00	4 070 590,72	1 021 147,70	2 060 000,00	989 443,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	1 722 834,22	49 999,78	1 772 834,00	1 582 608,15	190 225,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LUPINO	Requalification ruisseau Lupinu	3 108 999,85	-	3 108 999,85	2 746 467,08	362 532,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	12 400 687,76	-	12 400 687,76	474 521,76	1 767 792,00	2 278 539,00	3 434 382,00	2 577 440,00	1 682 833,00	185 180,00	0,00	0,00
ONDINA2	Reconstruction cimetièrre Ondina	15 000 000,00	-	15 000 000,00	688 634,29	150 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00	3 161 365,71	0,00	0,00	0,00	0,00
OPAH2015	OPAH 2015-2020	4 000 000,00	-	4 000 000,00	1 361 460,07	500 000,00	520 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	418 539,93	0,00
PARCARDO	Construction parking de Cardo	2 300 000,00	-	2 300 000,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 740,00	1 140 000,00	867 760,00
PARFDM	Construction parking front de mer	12 000 000,00	-	12 000 000,00	80 550,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	5 000 000,00	3 863 450,00
PRUCA	PNRQAD	11 665 149,34	-	11 665 149,34	10 773 774,78	100 000,00	100 000,00	691 374,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	7 186 000,00	- 386 000,00	6 800 000,00	0,00	1 400 000,00	3 596 000,00	1 804 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RPALAIS	Aménagement carrefour Moro Giafferi	1 929 246,66	20 894,17	1 950 140,83	1 892 140,83	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SUBEQUIP	Façades-ascenseur OPAH	3 207 974,14	-	3 207 974,14	2 618 148,21	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	189 825,93	0,00	0,00	0,00
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	33 027 734,05	5 672 265,95	38 700 000,00	920 362,93	2 000 000,00	4 800 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00	9 979 637,07	0,00	0,00	0,00
VOIEMA	Voies mode actif	6 971 822,56	- 1 109 536,52	5 862 286,04	981 485,06	236 000,00	1 429 873,38	1 118 399,70	1 388 750,00	707 777,90	0,00	0,00	0,00
VPORT	Aménagement du vieux port	8 725 842,08	60 000,00	8 785 842,08	1 091 612,93	2 317 000,00	2 736 742,00	465 000,00	1 642 942,44	532 544,71	0,00	0,00	0,00
QUAI BUS CAB	Réalisation Quai Bus DSP CAB	114 284,00	134 910,00	249 194,00	43 048,83	206 145,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CT MUT	Centre technique mutualisé	2 100 000,00	-	2 100 000,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	720 000,00	726 000,00
CARBONITE	PUP CARBONIT	1 333 000,00	236 000,00	1 569 000,00	0,00	176 000,00	698 000,00	695 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRANSENERGY	TRANSITION ENERGETIQUE GAZ	100 000,00	-	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

En conséquence, il est proposé :

- De procéder à la clôture des Autorisations de Programme : ALDILON, ECOLUPI, POSTEPM, VUCINI.
- D'approuver la révision des autorisations de programme et de crédits paiements, telle que proposée.

Rapport n°27

Accunsentu per e denominazione è numerutazione di i carrughji : ZAE Erbaghjolu

Approbation des dénominations et numérotation des rues : ZAE Erbaghjolu

La ville de Bastia poursuit la normalisation de l'adressage par la dénomination des voies sans noms ainsi que la numérotation associée.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal, d'approuver la dénomination et l'appellation bilingue des voies sans nom N° 1451 - 1452 - 1459 - 1526 - 1527 - 1530.

Les voies sans noms mentionnées ci-dessus concernent la ZAE d'Erbaghjolu selon le plan annexé au présent rapport.

Il est précisé que les familles concernées par le projet ont été contactées et sont favorables aux dénominations ainsi attribuées.

Voie N°1451, Rue Jean FEMENIA, Carrughju FEMENIA, tenant ancien chemin de Furiani, aboutissant Route d'Agliani.

Voie N°1527, Rue Ursule AGOSTINI – TERRAMORSI, Carrughju AGOSTINI –TERRAMORSI, tenant rue Jean Femenia, aboutissant impasse.

Voie N°1459, Rue Socrate VISANI, Carrughju VISANI, voie de transit privée ouverte à la circulation, tenant ancien chemin de Furiani, aboutissant Rond-point Camille Saint Saëns.

Voie N°1452, Rue Marcelle CONRAD, Carrughju CONRAD, voie privée ouverte à la circulation, tenant voie rue Jean Femenia, aboutissant impasse.

Voie N° 1526, Rue Nicolas GIUDICI, Carrughju GIUDICI, voie privée ouverte à la circulation, tenant rue Jean Femenia, aboutissant impasse.

Voie N°1530, Rue Dorothy CARRINGTON, Carrughju CARRINGTON, voie privée ouverte à la circulation, tenant rue Jean Femenia, aboutissant impasse (Paesolu di Pastoreccia).

Biographies

Jean Femenia, 1934-2021, Industriel, créateur des établissements Femenia (1965), de la chaudronnerie industrielle de Furiani (1971), Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Haute Corse de 1999 – 2008.

Ursule Agostini – Terramorsi, 1922-2022, une des premières femmes avocate au barreau de Bastia (1945 à 1988), conseillère municipale de Bastia puis maire-adjointe de Furiani, bâtonnier du barreau de Bastia de 1965-1966. Une figure du barreau bastiais.

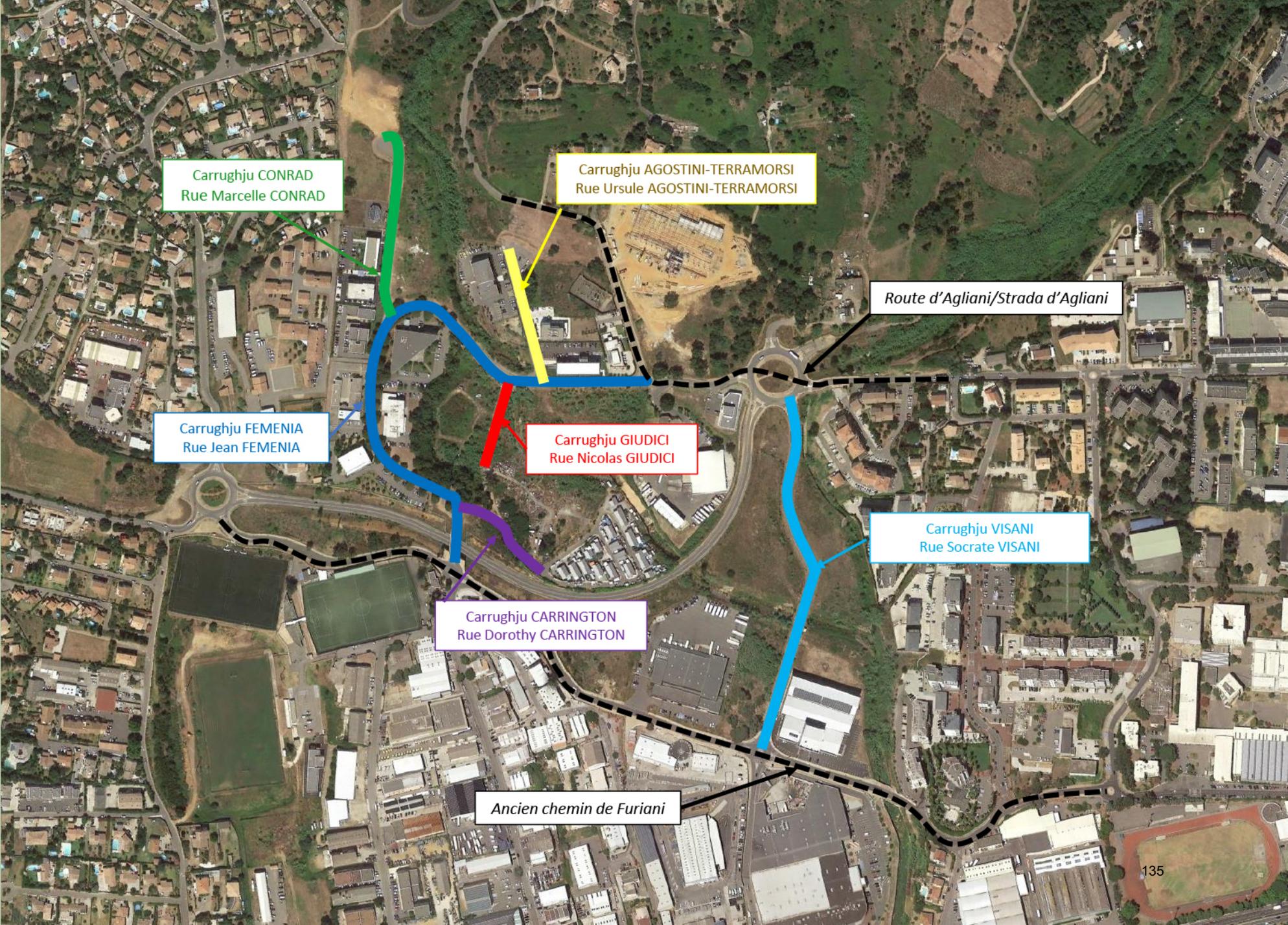
Socrate Visani 1940-2016 responsable syndical, créateur du Belvédère ancien Bon Pasteur, personnalité de l'économie sociale et solidaire.

Nicolas Giudici 1949-2001, journaliste et écrivain, auteur du Crépuscule des Corses

Dorothy Carrington 1910-2002, écrivaine auteur de *Granite Island* ; a fait mieux connaître le site mégalithique de *Filitosa* ainsi que l'existence des *Mazzeri*.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les nouvelles dénominations et/ou appellations bilingues des voies mentionnées dans le présent rapport.



Carrughju CONRAD
Rue Marcelle CONRAD

Carrughju AGOSTINI-TERRAMORSI
Rue Ursule AGOSTINI-TERRAMORSI

Route d'Agliani/Strada d'Agliani

Carrughju FEMENIA
Rue Jean FEMENIA

Carrughju GIUDICI
Rue Nicolas GIUDICI

Carrughju VISANI
Rue Socrate VISANI

Carrughju CARRINGTON
Rue Dorothy CARRINGTON

Ancien chemin de Furiani

Rapport n°28

Autorizzazione data à a Sucetà d'Ecunomia Mesta Lucale (SEML) di u Portu Toga da dipone una dumanda di subvenzione per finanzia u rinnovu di i puntili di u portu Toga

Autorisation délivrée à la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) du Port de Toga aux fins de déposer une demande de subvention destinée à financer la rénovation des tabliers des pontons du port de Toga

Le capital de la SEML du Port de Toga est constitué d'actions détenues à parts égales et à hauteur de 40% par les communes de Bastia et de Ville di Pietrabugno autorités portuaires, et à hauteur de 20 % par un partenaire privé, l'entreprise Jean Spada.

Créée en 1990, la SEML a pour objet la gestion du port de plaisance de Toga, construit en 1988, dont l'emprise foncière est située sur le territoire deux communes.

Par arrêtés concomitants du 20 mai 2022, les communes de Bastia et Ville Di Petrabugnu se voyaient contraintes d'interdire la circulation piétonne et d'amarrage sur la totalité des pontons, ce sur préconisation d'un rapport jour établi le même jour par la société SOFID, maître d'œuvre chargé de la rénovation desdits pontons. Les conclusions contenues dans ce document faisaient en effet état d'un constat alarmant, mettant en évidence les risques de rupture importants de l'ensemble des structures.

Dès lors un marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons était mis en œuvre par la SEML et notifié le 13 juin 2022 à la société ETIC. Les diligences mises en œuvre permettaient les levées partielles de l'interdiction d'amarrage dès le 20 juin 2022, la levée totale intervenant le 25 juillet suivant. L'interdiction d'accès et circulation piétons restent actuellement en vigueur jusqu'à réparation définitive des pontons.

Afin de procéder à la rénovation définitive des tabliers des pontons, une mission complète de Maîtrise d'œuvre a été confiée à la société SOFID. La phase Assistance Marchés de Travaux/Document de Consultation Entreprises est en cours de finalisation.

Dans le cadre de la recherche de financements de ce projet, la SEML sollicitera le fonds CEREMA « Port de plaisance d'avenir » destiné à soutenir les investissements de cette nature.

Le plan de financement ci-après décrit est ainsi envisagé :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Rénovation des tabliers des pontons du port de Toga	1 800 000 €	Appel à Projets – Port de plaisance avenir - CEREMA	1 000 000 €
		Fonds propre	800 000 €
Total Dépenses	1 800 000 €	Total Recettes	1 800 000 €

Pour déposer la demande de subvention précitée, la SEML doit y être dûment autorisée, par délibération de chaque autorité portuaire. C'est l'objet du présent rapport.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le plan de financement précité.
- D'autoriser Monsieur le Maire, es qualité de président de la SEML, à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Rapport n°29

Accusentu di l'avvenente pè a cunvenzione rilativa à a custodia di i rinaghji bastiacchi Approbation d'un avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia

Compte tenu de la difficulté à trouver directement des agents qualifiés titulaires du BNSSA ou du diplôme de maître-nageur sauveteur pour assurer la surveillance des plages, notre collectivité conventionne depuis 2012 avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute Corse (SDIS) pour assurer la surveillance de la plage de l'Arinella et depuis 2014 pour la surveillance de la plage de Ficaghjola pour les mois de juin à septembre.

Pour l'année 2023, il est proposé de faire à nouveau appel au SDIS afin d'effectuer la surveillance des baignades de la plage de l'Arinella et de Ficaghjola :

- Juin : les weekends du 3/4 ; 10/11 ; 17/18 ; 24/25
- Juillet et Août : du 1er juillet au 31 août
- Septembre : les weekends des 2/3 et 09/10.

Le SDIS mettra à disposition de la Ville, 4 sauveteurs aquatiques pour la surveillance de la baignade et des activités nautiques des plages de l'Arinella et de Ficaghjola, de 10h00 à 18h00.

Le SDIS effectuera toute les opérations nécessaires au recrutement, à la rémunération, au contrôle du personnel, à la gestion des absences, à la fourniture de matériel et à la formation, pour un montant de 38 771,77 euros.

Cette prestation rend nécessaire la conclusion d'un avenant à la convention en cours, à compter du 1^{er} juin 2023.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia pour la saison 2023 tel que figurant en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la surveillance des plages.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune, compte 611 rubrique 114.



CONVENTION DE MOYENS ENTRE

LA COMMUNE DE BASTIA

&

LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE LA HAUTE-CORSE

RELATIVE A LA SURVEILLANCE DES PLAGES DE
FICAGHJOLA et ARINELLA



CONVENTION SIGNEE PAR LES DEUX PARTIES LE	N°		
CONVENTION APPLICABLE DU	1 ^{er} JUIN 2023	AU	31 MAI 2026
CONVENTION RENOUEVABLE DU	1 ^{er} JUIN 2026	AU	31 MAI 2029

Entre :

Le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse,
représenté par son président, Monsieur Hyacinthe VANNI, dûment habilité, et dénommé ci-après « le SIS »

Et

La commune de Bastia,
représentée par son maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dûment habilité et dénommé ci-après « le bénéficiaire »
Il a été convenu et arrêté ce que suit :

Préambule :

La loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 modifiée, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, prévoit que la surveillance des baignades et activités nautiques relève de la compétence de la commune.

L'article L. 2213-23 du Code général des collectivités territoriales, qui a codifié la loi susvisée ci-dessus, dispose que :

« Le maire exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés. Cette police s'exerce en mer jusqu'à une limite fixée à 300 mètres à compter de la limite des eaux.

Le maire réglemente l'utilisation des aménagements réalisés pour la pratique de ces activités. Il pourvoit d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours.

Le maire délimite une ou plusieurs zones surveillées dans les parties du littoral présentant une garantie suffisante pour la sécurité des baignades et des activités mentionnées ci-dessus. Il détermine des périodes de surveillance. Hors des zones et des périodes ainsi définies, les baignades et activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des intéressés.

Le maire est tenu d'informer le public par une publicité appropriée, en mairie et sur les lieux où elles se pratiquent, des conditions dans lesquelles les baignades et les activités nautiques sont réglementées. »

Ainsi, dans le cadre de l'organisation de la police des baignades, le SIS a été sollicité par le bénéficiaire afin d'assurer pour son compte la surveillance des plages de Ficaghjola et de l'Arinella.

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet l'organisation administrative et financière du dispositif de sécurité et de surveillance des plages sur la commune Bastia et le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse :

- La commune définit par arrêté municipal les conditions de surveillance (balisage, période, effectif, moyens, ...)
- Le SIS met à disposition selon les moyens humains et matériels en vue d'assurer la surveillance de la zone réservée à la baignade défini par arrêté municipal.

Article 2 : mise en œuvre de la convention

L'ensemble des infrastructures, moyens, matériels et équipements indispensables à l'opérationnalité de la surveillance de la baignade doit être mis en œuvre pour la visite de réception et pour la durée de la prestation.

2.1- l'avenant annuel

La mise en œuvre de la présente convention est organisée annuellement par avenant.

L'avenant fixe, sur la base de l'arrêté municipal, l'effectif de surveillance et la qualité, les horaires de surveillance, la période d'ouverture du poste de secours, les besoins d'hébergement et la répartition entre la commune et le SIS pour la mise en œuvre des lots prévus.

L'avenant peut prévoir la mise en œuvre de moyens, équipements ou matériels non listés dans la convention.

L'avenant comprend une annexe financière qui fixe le montant prévisionnel de la prestation de service.

2.2- conduite opérationnelle

En cas de péril imminent mettant en cause la vie humaine ayant lieu hors de la zone de surveillance, le SIS peut engager les nageurs-sauveteurs des postes de secours au titre des premiers secours. Ces premiers secours sont alors relayés par les moyens propres du SIS. Ce type de mise en œuvre opérationnelle est coordonné par le CTA CODIS.

2.3- défaut de mise à disposition des moyens nécessaires à la surveillance

A la veille de l'ouverture des postes, en l'absence des moyens et des matériels nécessaires à la surveillance des lieux de baignade, le SIS se réserve le droit de suspendre temporairement sa prestation dans l'attente de pouvoir exercer dans les conditions requises par la présente convention.

Dès lors, le SIS informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais par tout moyen dans un premier temps, puis adresse un courrier avec accusé de réception.

2.4- modalités financières.

- Le bénéficiaire s'engage à rembourser au SIS la prestation de service réalisée ;
- Le SIS détermine le montant prévisionnel de la prestation et le montant de la prestation réalisée ;
- Le montant prévisionnel est transmis avec l'avenant annuel sur la base d'un coût personnel, formation, habillement et équipement matériel ;
- Un titre de recette sera émis par le SIS durant le premier semestre du montant prévisionnel ;
- Le montant de la prestation de service réalisée est transmis avec le retour d'expérience courant octobre ;
- Un titre de recette sera émis par le SIS pour solde de la prestation avant le 5 novembre correspondant à la différence entre le montant de la prestation réalisée et du montant prévisionnel ;
- Le montant de la prestation réalisée est susceptible de varier en fonction de la conduite de la mise en œuvre de la surveillance ;
- Le coût personnel est évalué sur la base du montant par grade de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires en vigueur ;
- Les coûts des différents lots sont présentés dans l'avenant annuel sur une base de 62 jours de prestation de service à rapporter à la durée effective de la prestation.

Article 3 : engagements du bénéficiaire

- Le bénéficiaire transmet au SIS l'arrêté municipal fixant les dates et horaires de surveillance de(s) plage(s) et lieu(x) de baignades courant premier trimestre ;
- Le bénéficiaire transmet au SIS le nom des postes de secours concernés ;
- Le bénéficiaire transmet au SIS le nombre de sauveteurs affecté sur chaque poste de secours ;
- Le bénéficiaire transmet au SIS le plan de balisage pour les zones surveillées (lieux de baignade autorisés) ;
- Le bénéficiaire transmet au SIS les coordonnées uniques d'un correspondant mairie poste de secours.

Article 3-1 : équipements et matériels

- Le bénéficiaire s'engage à mettre en place la signalisation et les informations prévues par la circulaire n° 86-204 du 19 juin 1986 ;
- Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition du personnel un poste de secours par plage à surveiller, conforme à la réglementation relative au code du travail d'une part et, d'autre part, à la circulaire 86-204 relative aux dispositions matérielles d'organisation d'un poste de secours ;
- Le bénéficiaire s'engage en particulier, compte tenu de la nature de la mission et de l'environnement, de créer efficacement des zones ombragées pour la surveillance et de maintenir des températures dans le poste de secours compatibles avec l'accueil de victimes ;
- Le bénéficiaire s'engage à fournir les équipements et matériels prévus dans un poste de secours et en assurer l'entretien et renouvellement et, en cas de défectuosité de ces derniers, de procéder à leur réparation ou à leur changement dans les meilleurs délais ;

- L'assurance, l'entretien, l'hivernage des structures et des matériels mis à la disposition du SIS sont effectués par le bénéficiaire et restent à sa charge ;
- Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre, selon les termes de l'avenant, les lots qui lui incombent en garantissant un réassort sous 24h pendant la période d'ouverture du poste de secours ;
- Le bénéficiaire s'engage à prendre à sa charge les coûts d'équipements ou matériels mis en œuvre hors avenant (location, mise à disposition, entretien, carburant)

Article 3-2 : hébergement du personnel

Le bénéficiaire, s'engage à chercher et proposer, selon le besoin exprimé dans l'avenant annuel, des solutions d'hébergement pour les nageurs sauveteurs soit par des ressources internes à la commune, soit par l'intermédiaire des socioprofessionnels bénéficiaires directs ou indirects de la surveillance nautique. Dans la mesure du possible, ces solutions pourront être proposées à titre gracieux ou à des tarifs avantageux.

Article 3-3 : mise en œuvre

- Le bénéficiaire s'engage à organiser la réception du poste de secours dans la semaine précédant son ouverture ;
- Le bénéficiaire s'engage à organiser l'état des lieux du poste de secours dans la semaine suivant sa fermeture ;
- Le bénéficiaire s'engage à organiser une rencontre avec le SIS pour élaborer les conditions de mise en œuvre de la saison estivale suivante sur la base d'un retour d'expérience annuel transmis par le SIS.

Article 4 : engagement du SIS

- Le SIS assure l'organisation administrative et opérationnelle du dispositif de surveillance des plages ;
- Le SIS procède au recrutement des candidats : instruction, suivi des dossiers de candidature et sélection des candidats ;
- Le SIS procède à la formation spécifique des sapeurs-pompiers qui seront affectés à la surveillance des baignades et des activités nautiques en fonction des dates et du nombre de nageurs-sauveteurs déterminé par le bénéficiaire, (formation initiale et formation de maintien des acquis) ;
- Le SIS procède au contrôle de l'aptitude médicale ;
- Le SIS procède au contrôle de l'aptitude opérationnelle ;
- Le SIS procède à la gestion des dossiers d'accident de service le cas échéant ;
- Le SIS procède à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif ;
- Le SIS s'engage à transmettre les coordonnées d'un correspondant SIS poste de secours ;
- Le SIS s'engage à transmettre au CROSS Corse les renseignements relatifs au poste de secours.

Article 4-1 : équipements et matériels

- Le SIS s'engage à fournir à chaque nageur-sauveteur une tenue vestimentaire départementale réglementaire ;
- Le SIS s'engage à mettre en œuvre, selon les termes de l'avenant, les lots qui lui incombent en garantissant un réassort sous 24h pendant la période d'ouverture du poste de secours.

Article 4-3 : mise en œuvre

- Le SIS s'engage à indemniser les nageurs-sauveteurs engagés pour le compte du bénéficiaire ;
- Le SIS s'engage à transmettre au bénéficiaire courant octobre un retour d'expérience annuel sur la mise en œuvre de la convention avec le montant de la prestation de service réalisée ;
- Le SIS s'engage à émettre le titre de recette correspondant au solde avant le 5 novembre ;
- Le SIS s'engage à participer à la réception du poste de secours dans la semaine précédant son ouverture ;
- Le SIS s'engage à participer à l'état des lieux du poste de secours dans la semaine suivant sa fermeture ;
- Le SIS s'engage à rencontrer le bénéficiaire courant janvier pour élaborer les conditions de mise en œuvre de la saison estivale à venir.

Article 5 : responsabilités

Le maire de la commune est responsables des nageurs-sauveteurs mis à sa disposition et placés sous son autorité, dans le cadre de ses pouvoirs de police, pour assurer la surveillance des baignades et activités nautiques, conformément aux dispositions du CGCT.

La mise à disposition des nageurs-sauveteurs n'atténue en aucune manière la responsabilité du maire conférée par le code général des collectivités territoriales.

Le SIS est couvert par un marché d'assurance en responsabilité civile pour les dommages qui lui seraient imputables.

Article 6 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2023 renouvelable une fois sauf avis contraire notifié par lettre recommandée avec avis de réception avant le 31 octobre de l'année précédent le terme.

La convention prendra effet dès signature des deux parties.

Article 7 : règlement des litiges

Les deux parties conviennent de prendre toutes dispositions utiles au règlement amiable des litiges éventuels relatifs à l'application de la présente convention, avant d'engager une action en justice.

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente convention dans un délai de deux mois à compter de sa signature par les deux parties.

M. le Maire de la commune de
Bastia

M. le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse

SIS de la Haute-Corse
Président du CASIS2B
Hyacinthe VANNI

Date, signature et cachet

Date, signature et cachet

LA COMMUNE DE
BASTIA

&

LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-CORSE



RELATIVE A LA SURVEILLANCE DE LA ZONE DE BAINADE

PLAGES DE L'ARINELLA ET DE FICAGHJOLA

AVENANT SIGNE PAR LES DEUX PARTIES LE	N°		
CONVENTION APPLICABLE DU	1 ^{er} JUIN 2023	AU	31 MAI 2026
CONVENTION RENOUELEBLE DU	1 ^{er} JUIN 2026	AU	31 MAI 2029

Entre la commune de Bastia
(Dénomée « la commune » dans la présente convention)
Représentée par son Maire en exercice, M. Pierre SAVELLI

&

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS) de la Haute-Corse,
(Dénomé le « SIS » dans la présente convention), représenté par son président du conseil d'administration
en exercice, Monsieur Hyacinthe VANNI

Il est convenu les modifications suivantes :

Article 1 :

Le SIS de la Haute-Corse met à disposition de la commune de Bastia, 4 sauveteurs aquatiques, pour la surveillance de la baignade et des activités nautiques des plages de l'Arinella et de Ficaghjola, selon les modalités contenues dans la convention de 2023, de 10h00 à 18h00, pour les périodes suivantes :

- Juin : les weekends du 3/4 ; 10/10 ; 17/18 ; 24/25 ;
- Juillet et août : 1^{er} juillet au 31 août.
- Septembre : les weekends du 2/3 et 09/10.

Article 2 :

La mise en œuvre des lots 1 à 15 et du réassort des lots 1 à 6 est réalisée selon les modalités suivantes :

Nature	Montant Euro *base 62 jours	Réalisé par (SIS / Bénéficiaire)
Lot n°1 Sac et matériel de base	200€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°2 oxygénothérapie	140€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°3 pharmacie	140€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°4 DSA	660€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°5 Bouteille O ²	150€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°6 Hygiène et DASRI	60€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°7 matériels de secours	278€*	Bénéficiaire ou SIS
Lot n°8 Hygiène du poste de secours		Bénéficiaire uniquement
Lot n°9 Tenu départementale	150€	SIS uniquement
Lot n°10 Formation Stage mer (SBAN)	500€	SIS uniquement
Lot n°10 Formation de maintien des acquis	100€	SIS uniquement
Lot n° 11 autre moyen :		
Lot n°12 Garde équipier jour ouvrable	83€	SIS uniquement
Lot n°13 Garde équipier jour férié et dimanche	124€	SIS uniquement
Lot n°14 Garde chef de poste jour ouvrable	103€	SIS uniquement
Lot n°15 Garde chef de poste jour férié et dimanche	154€	SIS uniquement

Autre(s) moyen(s) ou matériel(s) : sans objet ; Effectif à loger : sans objet

Article 3 :

Les conditions aux articles 1 et 2 ont été prises en compte pour établir la présente annexe financière. Ces conditions (effectifs, qualité, périodes et horaires) peuvent évoluer en cas de force majeure. Toutes adaptations des prestations seront intégrées dans le solde de la participation financière de la commune.

Fait en deux exemplaires originaux à Furiani le 08 mars 2023

M. le Maire de la commune
de Bastia

M. le Président du Conseil d'Administration
du SIS de la Haute-Corse

SIS de la Haute-Corse
Président du CASIS2B
Hyacinthe VANNI



Montant de la participation à la surveillance nautique 2023
Sur la base de la convention n°2023 /
Relative à la surveillance de la plage Arinella et Ficajola
Commune de Bastia

du samedi 3 juin 2023
au dimanche 10 septembre 2023
soit 74 jours dont 17 dimanches et jours fériés

Référence	Description	PU HT	Quantité	Montant HT
P0001	Lot n°1 Sac d'intervention et matériel de base*	200,00 €	2,0	477,42 €
P0002	Lot n°2 Oxygénothérapie *	140,00 €	2,0	334,19 €
P0003	Lot n°3 Pharmacie*	140,00 €	2,0	334,19 €
P0004	Lot n°4 DSA*	660,00 €	2,0	1 575,48 €
P0006	Lot n°5 Bouteille O ² 5 litres*	150,00 €	2,0	358,06 €
P0007	Lot n°6 Hygiène et DASRI*	60,00 €	1,0	71,61 €
P0009	Lot n°7 Matériels de secours*	278,50 €	2,0	664,81 €
P0012	Lot n°9 Tenue départementale	150,00 €	10,0	1 500,00 €
P0013	Lot n°10 Formation Initiale Mer (SBAN)	500,00 €	4,0	2 000,00 €
P0014	Lot n°11 Formation de Maintien des Acquis (FMA)	100,00 €	8,0	800,00 €
P0015	Lot n°12 Garde équipier en jour ouvrable	83,00 €	114,0	9 462,00 €
P0016	Lot n°13 Garde équipier en jour férié et dimanche	124,00 €	34,0	4 216,00 €
P0017	Lot n°14 Garde chef de poste en jour ouvrable	103,00 €	114,0	11 742,00 €
P0018	Lot n°15 Garde chef de poste en jour férié et dimanche	154,00 €	34,0	5 236,00 €

*Montant HT est sur une base forfaitaire de 62 jours x la quantité + nombre de jour au-delà de cette base

Participation de la Mairie (montant prévisionnel)	38 771,77 €
Acompte de la Mairie (montant prévisionnel)	19 385,89 €
Solde prévisionnel de la Mairie (montant prévisionnel)	19 385,89 €

M. le Maire de la commune
de Bastia

M. le président du Conseil d'administration du
SIS de la Haute-Corse

SIS de la Haute-Corse
Président du CASIS
Hyacinthe VANNI

Rapport n°30

Mudifica per a convenzione di mutualizzazione di i servizii è di i bè trà a Cità è u CCAS di Bastia

Modification de la convention de mutualisation des services et des biens entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bastia

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la Ville de Bastia, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Il exerce l'intégralité des compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le cadre du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, qui précise les attributions de cet établissement public.

Dans le cadre de ses attributions, l'intervention du CCAS de Bastia couvre ainsi l'ensemble du champ de l'intervention sociale, de l'aide sociale légale et facultative, de l'animation et du lien social, du logement, du handicap, des familles et des seniors.

Le CCAS perçoit à ce titre chaque année une subvention de la Ville de Bastia afin d'équilibrer son budget.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation de ses services, la Ville de Bastia s'engage également à apporter au CCAS et pour certaines fonctions, son soutien et son expertise.

Il est donc proposé à nouveau pour l'année 2023, la mise à disposition gratuite de certains services, bâtiments et prestations et d'actualiser la convention de mise à disposition au regard notamment de la mise à disposition des locaux de l'Octroi (délibération du 15 septembre 2022) et de l'Arnia et ce, dans le prolongement de nos délibérations en date du 15 février et du 20 septembre 2022.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la convention de mutualisation des services et des biens avec le CCAS de Bastia telle que figurant en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.



CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET LE CCAS DE LA VILLE DE BASTIA

ENTRE

La Ville de Bastia, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Pierre Savelli, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020,
Ci-après dénommée « La Ville de Bastia », d'une part,

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), représenté par son Vice-président en exercice, Madame Françoise Filippi, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 août 2020,

Ci-après dénommé « Le CCAS », d'autre part,

Vu la convention en date du 18/03/2022 ;

Vu l'avenant en date du 18/11/2022 ;

Article 1 :

L'article 3 « **descriptif des locaux municipaux mis à disposition par la ville** » de la convention susvisée est modifié comme suit :

Structures	Adresse	Surface	Propriétaire de patrimoine
Centre Social	Paese Novu	1130 m2	Ville
Epicerie Educative	Maison des Aines	180.62m2	Ville
Casa di l'Anziani			
Ancien Octroi	Cf délibération du CM du 15.09.2022		
Ex locaux du CNFPT	Cf délibération du CM du 15.09.2022 (avec mobilier)		
Local de l'Arnia	Cf délibération du CM du 09.03.2023 (avec mobilier)		
Et tout autre bâtiment de la Ville dont le CCAS aurait l'utilité pour l'organisation de ses manifestations (théâtre, etc) à titre temporaire			

Article 2 :

Le reste de la convention susvisée demeure sans changement.

Fait, à Bastia, le

Pour la Ville de Bastia

Le Maire,

Pierre Savelli

Pour le CCAS de
Bastia,

La Vice-présidente,

Françoise Filippi

Annexe 1 : CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE ANNUELLE DES RELATIONS FINANCIERES

ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET LE CCAS

Dans un souci de mutualisation des moyens, le CCAS bénéficiera du support régulier des services de la Ville de Bastia pour l'exercice des fonctions suivantes, qui toutes contribuent au bon fonctionnement quotidien du CCAS :

1. Détail des prestations rendues par la Ville pour le compte du CCAS :

Les dépenses figurant dans les tableaux qui suivent constituent des charges indirectes assumées par la Ville pour le compte du CCAS. Elles sont évaluées sur la base des calculs détaillés ci-après. Elles ne donnent pas lieu à remboursement.

1.1. Ressources Humaines :

La Ville prend en charge la gestion administrative du personnel du CCAS, notamment dans le cadre d'instances paritaires communes, quel que soit le statut des agents. Les prises de décisions relèvent en tout état de cause de la compétence du CCAS.

A ce titre, la Ville assure :

- La gestion des différentes instances consultatives
- La coordination des relations du travail et des négociations avec les organisations syndicales,
- L'accès à la médecine du travail,
- La gestion de la formation,
- La gestion des postes et du tableau des effectifs,
- La gestion des carrières, recrutements, cessations de fonctions, droits à la retraite et d'une manière générale, la gestion des dossiers individuels des agents du CCAS,
- La gestion de la protection sociale et des arrêts de travail,
- Le traitement matériel de la paie et des charges afférentes ainsi que des prestations d'aide sociale des agents du CCAS.
- L'hygiène et la sécurité
-

1.2. Centre de Vaccinations

1.3. Commande publique :

La Direction accompagne le CCAS dans les missions suivantes :

- L'accompagnement budgétaire sur la partie prospective (production de documents, dialogue de gestion, réunions budgétaires...),
- La réalisation d'études dans un objectif de recherche de marges de manœuvre (coûts, organisation, tarifs et modes de gestion, étude qualité...),
- La production de tableaux de bord et outils de pilotage,
- Le déploiement d'une stratégie achat et préparation et passation des marchés publics, éventuellement en groupement de commande.

1.4. Juridique et Assurances :

La Ville est susceptible, en tant que de besoin, d'apporter son soutien et ses conseils en matière d'affaires juridiques au CCAS :

- Faire le lien avec les avocats et professions juridiques,
- Donner un avis sur un dossier d'ordre juridique,
- Donner un conseil en matière d'assurances.

1.5. Informatique et NTIC :

La direction des systèmes d'informations de la Ville assure une assistance générale pour l'ensemble des activités relatives aux systèmes d'information du CCAS (logiciels, maintenance, consommables) et la téléphonie :

- L'acquisition ou location des matériels et logiciels,
 - L'installation, maintenance et dépannage du matériel informatique et photocopieurs
 - La souscription des contrats de maintenance des logiciels et du matériel par la Ville pour le compte du CCAS.
- La Ville assure ou fait assurer une assistance générale pour l'ensemble des activités relatives aux systèmes de télécommunication du CCAS.
 - A ce titre, elle assure l'acquisition, l'installation et la maintenance des matériels de téléphonie (fixe ou mobile) ainsi que la prise en charge pour le CCAS.

1.6. Techniques (Patrimoine et bâti, parc automobile, entretien, centrale d'achats, magasin) :

-Patrimoine bâti :

Le présent article concerne l'ensemble du patrimoine bâti affecté au CCAS.

- Conseil et assistance

La Ville apporte au CCAS maître d'ouvrage, ses conseils et son assistance pour la mise en œuvre, le suivi et la gestion : des maintenances, des travaux, des mises aux normes : sécurité incendie, accessibilité, normes électriques entre autres.

- Conduite d'opération

La Ville assure la conduite d'opération sur le patrimoine bâti du CCAS : assistance générale à caractère administratif, financier et technique, tout au long de l'opération : de l'engagement des études de programmation jusqu'au règlement du solde de tous les marchés de travaux et expiration des délais de garantie de parfait achèvement.

En particulier et en fonction des circonstances, la Ville :

- Participe à la mise au point du programme et à l'élaboration de tous les documents nécessaires,
- Procède à l'évaluation des coûts pour permettre la préparation budgétaire,
- Met au point, le cas échéant, les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de contrôle technique et d'assurances dommages ouvrages,
- Procède à un examen des offres des entreprises et fournisseurs,
- Fait toutes propositions sur le choix des entreprises et fournisseurs,
- Assure, le cas échéant, le suivi de l'action du maître d'œuvre dans l'exécution des marchés,
- Assure la gestion comptable des opérations en tant que cellule de gestion déléguée et par l'intermédiaire des structures de gestion du CCAS ; les opérations comptables concernées sont la préparation des engagements, commandes et ordres de services, la vérification des factures et mémoires et la préparation des mandatements,
- Participe aux réunions de chantier,
- Assiste de ses conseils le CCAS lors des opérations de réception des ouvrages,
- Assiste le CCAS dans le suivi des procédures contentieuses liées à la bonne exécution des marchés.

- **Parc automobile :**

La Ville met à disposition du CCAS les véhicules nécessaires à son activité, et le CCAS s'engage à respecter le règlement de fonctionnement de la ville.

- **Logistique :**

La Ville met à disposition du CCAS du matériel (tables, chaises, barnums...) pour ses manifestations.

- **Entretien :**

Le service propreté urbaine et des Espaces Verts *peuvent être amenés à intervenir sur demande du CCAS* à l'occasion de travaux spécifiques (taille des arbres, enlèvement des déchets végétaux par exemple). Ces interventions comprennent également la livraison de compositions florales ou de plantes d'ornement à l'occasion de manifestations organisées par le CCAS.

Le service nettoyage des bâtiments communaux est amené à intervenir sur demande du CCAS pour l'entretien des bâtiments communaux mis à sa disposition. Ces interventions comprennent également l'utilisation des produits d'entretien.

- **Centrale d'achats, magasin :**

Le CCAS pourra effectuer les commandes de petites fournitures dites de bureau ou autres.

1.7. Communication, animation reprographie et courrier :

Le CCAS peut, au même titre que les autres services de la Ville, avoir recours à la Direction de la communication pour ses besoins en photocopies couleur, en création graphique, impressions et façonnage.

Il peut la solliciter pour la diffusion de ses informations sur les différents supports municipaux (magazine municipal, site internet, panneaux lumineux et réseaux sociaux) et pour la distribution des documents imprimés par celle-ci.

Dans le cas d'un recours à un prestataire extérieur pour la création, la confection, l'impression ou la distribution d'un document, il est convenu que la charge financière revient au CCAS.

A noter que toute diffusion d'information ou de document est préalablement soumise à la validation de la Direction de la communication.

De plus, il est aussi fourni au CCAS :

- des enveloppes de différents formats au logo du CCAS
- des pages à en-tête A4 au logo du CCAS

La fourniture par la Ville des éléments mentionnés ci-dessus se fait dans le respect des procédures établies dans un souci permanent d'économie et de développement durable.

Par ailleurs, la direction de la communication et le pôle animation prêtent du matériel (informatique ou évènementiel) et en assurent la livraison dans le cadre de manifestations organisées par le CCAS.

Enfin, le service courrier met à disposition son service d'affranchissement.

Ces concours ne sont pas exhaustifs et il est convenu, qu'en fonction des besoins, le CCAS pourra solliciter l'expertise de la Ville.

2. Détail des coûts supportés par la Ville pour le compte du CCAS :

Les dépenses figurant dans le tableau qui suit constituent des charges directes approximatives assumées par la Ville pour le compte du CCAS sur une année (année de référence 2021).

FONCTIONS SUPPORTS	ETP	Coût annuel moyen ETP ville pour le compte du CCAS	Coût annuel moyen intervention ville pour le compte du CCAS
Ressources humaines	1	72 000	72 000
Juridiques et Assurances	0.25	12 500	50 000

Informatique	0.1	6000	12 000
Services techniques	0,70	35 000	50 000
Courrier, archives Reprographie et communication	0,10	4000	40 000
Centre de Vaccinations	2.7	A déterminer	A déterminer
Total	6.25	A réévaluer	A réévaluer

3. Référents :

Les référents Ville pour les fonctions supports sont les suivants :

- Ressources Humaines : La Directrice des Ressources Humaines
- Commande publique : La Directrice de la commande publique
- Informatiques : Le Directeur des systèmes d'information
- Services Techniques : Le Directeur des Services Techniques
- Juridiques et Assurances / Courrier et Reprographie : La Directrice de l'Administration Générale
- Communication : Le Directeur de la communication
- Centre de Vaccinations : Le médecin référent

4. Autres concours de la Ville

Le CCAS peut avoir recours au conseil, à l'assistance ou à l'expertise occasionnelle d'autres directions ou services de la Ville de Bastia, en sus des fonctions supports précitées.

Services concernés :

- Développement et aménagement urbain
- Vie Scolaire, jeunesse et loisirs
- Culture

ANNEXE 2 : Proposition de Détail des modalités de facturation

I - Concours Ville

1. Valorisation sur la base d'une clé de répartition de la masse salariale		
Ressources humaines	Masse salariale du service au titre de N-1	Prorata du nombre de bulletins de salaires émis au titre de N-1
Finances budget	Masse salariale du service au titre de N-1	Prorata du nombre de mandats+ titres émis au titre de N-1
Systèmes d'information	Masse salariale du service au titre de N-1	Prorata du nombre de postes informatiques gérés
2. Valorisation sur la base d'un coût forfaitaire (année N-1)		
Commande publique, communication, achats approvisionnements, assurances, développement durable...	Coût forfaitaire ETP d'un attaché	25,00%
Propreté des locaux	Coût forfaitaire d'un agent de maitrise	15,00%
Travaux bâtiments	Coût forfaitaire d'un technicien	50,00%
3. Valorisation sur la base de coûts horaires / 4. au réel pour les fournitures (année N)		
Travaux d'entretien des bâtiments	Coût horaire délibéré par la Ville + coût direct des fournitures issues des stocks	
Entretien des Espaces publics		
Entretien des véhicules et fourniture de carburant		
Fournitures magasins et autres achats		
5 - Autres prestations		
Les frais généraux de fonctionnement sont valorisés sur la base de 15 % du total des coûts		

II - Concours CCAS

1. Valorisation sur la base d'un coût forfaitaire		
Plan canicule	Coût forfaitaire d'un adjoint administratif 1ère classe (année N-1) + 15 % de frais généraux de fonctionnement	10 %

La subvention de fonctionnement de la Ville sera valorisée à la hauteur de ces concours.

Rapport n°31

Aumentu di u tempu oràriu di un agente d'animazione

Augmentation du volume horaire d'un agent d'animation

Eu égard aux besoins de la direction de la politique éducative notamment au sein de son effectif d'ATSEM, eu égard à la demande de l'agent et après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 avril 2023, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation titulaire à 29h dont l'ancienneté et la valeur professionnelle sont avérées, comme suit :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 29h en 1 poste d'agent d'animation à 35 h.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'augmentation du volume horaire pour le poste proposé.
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Rapport n°32

Accusentu di l'Inviluppu indennitariu 2023

Approbation de l'enveloppe indemnitaire 2023

L'assemblée délibérante est seule compétente pour instituer par délibération le régime indemnitaire des agents relevant de la collectivité et fixe la liste exhaustive des primes et indemnités versées au personnel de la collectivité.

Le conseil municipal fixe les conditions d'attribution et le taux moyen des divers éléments du régime indemnitaire en application de la réglementation en vigueur et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour 2023, l'enveloppe indemnitaire s'élève à 4 820 119 pour un effectif de 724 agents dont 710 sont éligibles à un régime indemnitaire (relié à un cadre d'emplois).

Pour 2023, l'enveloppe indemnitaire du Budget annexe du vieux port est de 36 304 euros pour un effectif de 4 agents.

En conséquence, il est proposé :

- **Fixer le régime indemnitaire tel qu'indiqué ci-dessus et en annexes au profit des fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires** (hors éléments variables du régime indemnitaire, attribués au regard de leur effectivité et prévus au budget).

Par ailleurs, certains éléments du régime indemnitaire (indemnités et primes) étant des éléments variables en fonction des différents travaux et sujétions particulières,

- **Attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires** au profit du personnel (*titulaires, stagiaires, et non titulaires*) relevant des cadres d'emplois éligibles au regard de la réglementation en vigueur et de nos délibérations susvisées.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (automatisé – décompte déclaratif).

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire (CTP).

A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CTP, pour certaines fonctions.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n°2002-60.

• **Attribuer le RIFSEEP** (IFSE et CIA) pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels, relevant du cadre d'emploi précité.

• **Attribuer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-après :**

L'IFSE sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

• **Attribuer le CIA dans les conditions indiquées ci-après :**

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel non reconductible d'une année sur l'autre.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel au regard de la quotité de travail exercé par l'agent.

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pour une durée cumulée de plus 3 mois sur l'année relative à l'entretien d'évaluation.

• **Autoriser le versement, pour les cadres d'emplois éligibles, de:**

- Les indemnités pour frais de déplacement et déménagement,
- L'indemnité d'astreinte,
- L'indemnité de panier,
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- L'indemnité pour travail dominical des personnes de surveillance et d'accueil,
- L'indemnité pour travaux dangereux et insalubres,
- L'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés,
- L'indemnité horaire pour travail de nuit,
- L'indemnité des agents des services municipaux d'exhumation,
- La prime de fin d'année versée aux agents non titulaires de droit privé appelés « 120 heures »,
- L'indemnité compensatoire pour frais de transport.

• **Autoriser, s'il y a lieu, la revalorisation réglementaire automatique des primes et indemnités.**

• **Fixer l'écrêtement du régime indemnitaire (notamment IFSE, IAT et prime spéciale police) comme suit :**

En cas de congé maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, le régime indemnitaire est diminué de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 3^{ème} jour d'absence.

En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, de congé pour accident de service ou maladie professionnelle, le régime indemnitaire est maintenu intégralement.

• **Verser le régime indemnitaire aux agents à temps non complet ainsi qu'aux agents à temps partiel au prorata de leur temps de travail hebdomadaire (hors temps partiel thérapeutique).**

• **Verser les indemnités (au regard de la périodicité fixée par décret) mensuellement ou annuellement.**

• **Fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.**

• **Approuver le montant de cette enveloppe.**

• **Préciser que les crédits sont prévus au budget 2023 chapitre 012 de la commune.**

ENVELOPPE INDEMNITAIRE CATEGORIE A

Filière administrative															
ENVELOPPE	GROUPE 1	Attaché	Nbre agents	ENVELOPPE	GROUPE 1	Attaché Pal	Nbre agents	ENVELOPPE	GROUPE 1	Attaché HCL	Nbre agents	ENVELOPPE	GROUPE 1	D.G. 40 à 80 mille hab.	Nbre agents
		21 120,00	1			21 600,00	1			27 120,00	1			57 120,00	1
ENVELOPPE	GROUPE 2	Attaché		ENVELOPPE	GROUPE 2	Attaché Pal		ENVELOPPE	GROUPE 3	Attaché HCL		ENVELOPPE	GROUPE 1	D.G.A.40 a 150 mille hab	
		94 800,00	5			79 298,00	4			16 393,08	1			108 480,00	4
ENVELOPPE	GROUPE 3	Attaché		ENVELOPPE	GROUPE 3	Attaché Pal		ENVELOPPE	GROUPE 4	Attaché Pal		ENVELOPPE	GROUPE 4	Attaché Pal	
		175 800,00	14			160 200,00	11			10 800,00	2				
ENVELOPPE	GROUPE 4	Attaché		ENVELOPPE	GROUPE 4	Attaché Pal		ENVELOPPE	GROUPE 4	Attaché Pal		ENVELOPPE	GROUPE 4	Attaché Pal	
		111 600,00	10			10 800,00	2								
TOTAL		403 320,00	30	TOTAL		271 898,00	18	TOTAL		43 513,08	2	TOTAL		165 600,00	5
Filière technique															
ENVELOPPE	GROUPE 1	Ingénieur	Nbre agents	ENVELOPPE	GROUPE 1	Ingénieur Pal	Nbre agents	ENVELOPPE	GROUPE 4	Ingénieur en chef	Nbre agents	ENVELOPPE	GROUPE 2	DGST 40 à 80 mille hab	Nbre agents
		36 000,00	2			106 976,00	5			18 378,72	1			30 121,08	1
ENVELOPPE	GROUPE 2	Ingénieur		ENVELOPPE	GROUPE 2	Ingénieur Pal		ENVELOPPE	GROUPE 4	Ingénieur en chef H CL		ENVELOPPE	GROUPE 4	Ingénieur en chef H CL	
		57 600,00	4			18 378,72	1			22 773,48	1				
ENVELOPPE	GROUPE 3	Ingénieur		ENVELOPPE	GROUPE 3	Ingénieur		ENVELOPPE	GROUPE 3	Ingénieur		ENVELOPPE	GROUPE 3	Ingénieur	
		12 600,00	1												
TOTAL		106 200,00	7	TOTAL		125 354,72	6	TOTAL		41 152,20	2	TOTAL		30 121,08	1
Filière médico-sociale			Nbre agents	Filière Sociale			Nbre agents	Filière culturelle			Nbre agents				
ENVELOPPE	GROUPE 1	Médecin HCL		ENVELOPPE	GROUPE 1	Educateur Jeunes Enfants		ENVELOPPE	GROUPE 1	Conserv biblio (Promo)		ENVELOPPE	GROUPE 1	Conserv biblio (Promo)	
		43 176,00	1			9 200,04	1			16 800,00	1				
ENVELOPPE	GROUPE 1	ISGX CIN (anc)		ENVELOPPE	GROUPE 2	Educateur Jeunes Enfants		ENVELOPPE	GROUPE 2	Attaché conserv patr		ENVELOPPE	GROUPE 2	Attaché conserv patr	
		19 476,00	1			7 080,00	1			20 580,00	2				
ENVELOPPE	GROUPE 1	Puér HCL		ENVELOPPE	GROUPE 1	Puér HCL		ENVELOPPE	GROUPE 1	Puér HCL		ENVELOPPE	GROUPE 1	Puér HCL	
		11 337,36	2												
TOTAL		73 989,36	4	TOTAL		16 280,04	2	TOTAL		37 380,00	3	TOTAL AGENTS		80	
TOTAL		1 314 808,48		TOTAL CATEGORIE A				1 314 808,48							

ENVELOPPE INDEMNITAIRE CATEGORIE B

Filière administrative								
ENVELOPPE	Montant	Nbre agents	ENVELOPPE	Montant	Nbre agents	ENVELOPPE	Montant	Nbre agents
	130 080,00	12	43 200,00	5	128 400,00	11		
Filière technique								
	63 660,00	6	46 260,00	4	101 460,00	9		
Filière médico-sociale			Filière culturelle					
	75 644,00	13	4 800,00	3	593 504,00			
						TOTAL AGENTS	63	
						TOTAL CATEGORIE B	593 504,00	

ENVELOPPE INDEMNITAIRE CATEGORIE C FILIERE TECHNIQUE

Filière technique														
GROUPE 1	Adj. tech ter	Nbre agents	GROUPE 1	Adj. tech ter Pal 2Cl	Nbre agents	GROUPE 1	Adj. tech ter Pal 1Cl	Nbre agents	GROUPE 1	Agent maîtrise	Nbre agents	GROUPE 1	Agent maîtrise Pal	Nbre agents
ENVELOPPE	151 794,00	62	ENVELOPPE	15 600,00	2	ENVELOPPE	8 400,00	1	ENVELOPPE	53 474,00	7	ENVELOPPE	428 503,00	50
GROUPE 2	Adj. tech ter		GROUPE 2	Adj. tech ter Pal 2Cl		GROUPE 2	Adj. tech ter Pal 1Cl		GROUPE 2	Agent maîtrise		GROUPE 2	Agent maîtrise Pal	
ENVELOPPE	374 838,00	99	ENVELOPPE	50 760,00	12	ENVELOPPE	29 246,00	6	ENVELOPPE	133 002,00	26	ENVELOPPE	639 879,00	116
TOTAL	526 632,00	161	TOTAL	66 360,00	14	TOTAL	37 646,00	7	TOTAL	186 476,00	33	TOTAL	1 068 382,00	166
												TOTAL AGENTS	381	
												TOTAL CATEGORIE C FILIERE TECHNIQUE	1 885 496,00	

Filière administrative														
GROUPE 1	Adj. adm	Nbre agents	GROUPE 1	Adj. adm Pal 2CI	Nbre agents	GROUPE 1	Adj. adm Pal 1CI	Nbre agents						
ENVELOPPE	110 040,00	17	ENVELOPPE	27 300,00	6	ENVELOPPE	192 324,00	26						
GROUPE 2	Adj. adm		GROUPE 2	Adj. adm Pal 2CI		GROUPE 2	Adj. adm Pal 1CI							
ENVELOPPE	69 840,00	19	ENVELOPPE	29 165,00	6	ENVELOPPE	143 082,00	28						
TOTAL	179 880,00	36	TOTAL	56 465,00	12	TOTAL	335 406,00	54						
Filière Sociale														
GROUPE 2	Agent Pal ATSEM 2CI	Nbre agents	GROUPE 2	Agent Pal ATSEM 1CI	Nbre agents	GROUPE 2	Agent social ter	Nbre agents	GROUPE 2	Agent social Pal 2CI	Nbre agents	GROUPE 2	Agent social Pal 1CI	Nbre agents
ENVELOPPE	25 200,00	14	ENVELOPPE	19 200,00	4	ENVELOPPE	42 600,00	15	ENVELOPPE	24 000,00	5	ENVELOPPE	14 400,00	3
TOTAL	25 200,00	14	TOTAL	19 200,00	4	TOTAL	42 600,00	15	TOTAL	24 000,00	5	TOTAL	14 400,00	3
Filière animation														
GROUPE 2	Adj. ter animation	Nbre agents	GROUPE 1	Adj. ter anim Pal 2CI	Nbre agents	GROUPE 1	Adj. ter anim Pal 1CI	Nbre agents						
ENVELOPPE	33 120,00	11	ENVELOPPE	10 800,00	1	ENVELOPPE	5 400,00	2						
			GROUPE 2	Adj. ter anim Pal 2CI		GROUPE 2	Adj. ter anim Pal 1CI							
			ENVELOPPE	8 640,00	3	ENVELOPPE	16 200,00	2						
TOTAL	33 120,00	11	TOTAL	19 440,00	4	TOTAL	21 600,00	4						
Filière culturelle														
GROUPE 2	Adj. ter patr Pal 1CI	Nbre agents												
ENVELOPPE	4 800,00	1												
TOTAL	4 800,00	1												

TOTAL AGENTS	163
TOTAL CATEGORIE C HORS FILIERE TECHNIQUE	776 111,00

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	ENVELOPPE	AGENTS
CATEGORIE A	1 314 808,48	80
CATEGORIE B	593 504,00	63
CATEGORIE C	776 111,00	163
CATEGORIE C TECHNIQUE	1 885 496,00	381
		544
Régime indemnitaire filière police	145 000,00	23
Complément Indemnitaire Annuel	110 000,00	493
TOTAL	4 824 919,48	710

COMPARATIF		
	2022	AGENTS
Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	4 318 156,42	669
Complément Indemnitaire Annuel 517 agents	109 528,00	
Régime indemnitaire filière police	125 172,00	18
TOTAL RI	4 552 856,42	687

facteurs d'augmentation :

l'augmentation de l'effectif résultant de la pérennisation d'agents vacataires

Libelle Filiere	Libelle Cadre d	Libelle Grade/E	Montant annuel	Grpe RIFSEEP
Filière technique	Agents de maîtrise T	Agent maitrise Pal	3 600,00	1
Filière technique	Agents de maîtrise T	Agent maitrise	14 700,00	2
Filière technique	Techniciens territoriaux	Technicien	12 600,00	2
Filière technique	Adjoints techniques	Adjt tech ter	5 400,00	2
		TOTAL AGENTS	4	
		TOTAL	36 304,00	

2022	20 310,00
	3 AGENTS